

ExPost

Rapport Complet

Évaluation
de l'AFD

FEBVRIER

2023

N° 94

Auteurs Damien Lagandré, Aurélie Carimentrand,
Mariagiulia Mariani, Barbara Pick (GRET)



Quinze années de
soutien de l'AFD aux
indications géographiques.
Quelle contribution au
développement durable?
Quelles pistes d'amélioration ?

Le rapport complet de l'évaluation
est téléchargeable sur le site de l'AFD :
<https://www.afd.fr/fr/ressources-accueil>

Sous la coordination de

Sylvène Laborie-Roussel et Anne Chetaille (AFD)

Avertissement

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel de l'Agence française de développement ou des institutions partenaires.

Photo de couverture

Teb Vy, producteur de poivre à Kampot

© Antoine Raab/melonrouge.asia



GRET
Professionnels du
développement
solidaire

RAPPORT TECHNIQUE

EVALUATION D'INTERVENTIONS DE L'AFD DANS LE DOMAINE DES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES

Référence : EVA-2021-0304

1er mars 2023 Cliquez ou
appuyez ici pour entrer une
date.

*Damien Lagandré
Aurélie Carimentrand
Mariagiulia Mariani
Barbara Pick*

—
ALER, FRANCE

PREAMBULE

L'objet de l'évaluation rétrospective est de formuler une opinion motivée sur la pertinence, l'efficacité, l'impact et la viabilité des projets financés au regard du contexte, de la politique et des procédures d'intervention du groupe AFD. Les évaluateurs ont examiné les réalisations des projets en fonction des objectifs qui étaient fixés. Ils ont, par ailleurs, procédé à l'examen du processus d'exécution et de fonctionnement des projets dans les différentes phases de mise en œuvre et de suivi.

Cette évaluation est financée par l'Agence Française de Développement. Les observations, appréciations et recommandations exprimées dans ce rapport le sont sous la seule responsabilité de leurs auteurs.

Table des matières

1 - Introduction	4
1.1 - CADRE DES INTERVENTIONS DU GROUPE AFD	4
1.2 - LES INTERVENTIONS DU GROUPE AFD EN FAVEUR DES IG	7
2 - Méthodologie de l'évaluation de la grappe de trois projets	9
2.1 - OBJECTIF DE L'EVALUATION	9
2.2 - PERIMETRE DE L'EVALUATION	10
2.3 - METHODOLOGIE TRANSVERSE	11
3 - Présentation des projets	11
3.1 - RECOSEL (CLA1080)	11
3.2 - PA-IG (CTN1139)	12
3.3 - COMPOSANTE IG DU PARASEP	13
3.4 - IGP CAMBODGE (CKH3001)	15
3.5 - IGP LAOS/PEIG (CLA3003)	15
3.6 - PAMPIG1 (CZZ6700)	16
3.7 - ASEAN 1 (CZZ1523)	17
3.8 - BIODIVBALKANS (CZZ1635)	18
4 - Synthèses des évaluations des 3 projets	19
4.1 - PROJET RECOSEL (CLA1080) - SOUS-COMPOSANTE IG POUR LE CAFE DES BOLOVENS	20
4.2 - PA-IG (CTN1139)	23
4.3 - COMPOSANTE IG DU PARASEP	27
5 - Analyse stratégique transverse	30
5.1 - COHERENCE INTERNE DES INTERVENTIONS	30
5.2 - COHERENCE AVEC LES POLITIQUES FRANÇAISES	36
5.3 - COHERENCE ET PERTINENCE AVEC LES POLITIQUES ET PRIORITES DES PAYS D'INTERVENTIONS	41
5.4 - COHERENCE ET SPECIFICITES DE L'AFD ET DES AUTRES BAILLEURS	44
5.5 - CONTRIBUTION A LA CROISSANCE SOUTENABLE ET ECONOMIE RESILIENTE	51
5.6 - CONTRIBUTION AU BIEN-ETRE SOCIAL ET A LA REDUCTION DES DESEQUILIBRES SOCIAUX	55
5.7 - CONTRIBUTION A L'AMELIORATION DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES	59
5.8 - CONTRIBUTION A LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, ET A LA GESTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES NATURELLES	60
5.9 - CONTRIBUTION A LA TRANSITION VERS UNE TRAJECTOIRE BAS CARBONE, ET A LA RESILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	62
5.10 - PERENNITE DES EFFETS DES PROJETS ET CADRES DE GOUVERNANCE	64
6 - Recommandations	66
6.1 - SYNTHESE ET CONCLUSION	66
6.2 - ELABORATION DES PROJETS	68
6.3 - MISE EN ŒUVRE DES PROJETS	69
6.4 - STRATEGIE D'INTERVENTION DE L'AFD	71
7 - Annexe	73
7.1 - SYNTHESE DES EVALUATIONS DE LA GRAPPE DE TROIS PROJETS SELON LES CRITERES CAD	73
7.2 - RECOMMANDATIONS A LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS IG ISSUES DES TROIS PROJETS	76
7.3 - LISTE DES ENTRETIENS REALISES POUR LE RAPPORT TRANSVERSE	79
7.4 - MATRICE D'EVALUATION DE L'ANALYSE TRANSVERSE	82
7.5 - TABLEAUX DE SYNTHESE DE LA RESTITUTION	89
7.6 - TDR	91

1 - INTRODUCTION

L'utilisation de marques d'origine a une longue histoire. Dans l'Égypte ancienne, les constructeurs de pyramides utilisaient couramment des signes géographiques pour indiquer la durabilité des briques et des pierres dérivées de leur origine. Plus tard, les Grecs de l'Antiquité se sont également appuyés sur des signes géographiques comme indicateurs de la qualité du bronze corinthien, du marbre phrygien ou du vin de Rhodes. Les producteurs et les consommateurs d'aujourd'hui sont davantage familiers avec des produits tels que le jambon de Parme, le thé Darjeeling, le café de Colombie ou le Champagne. Ce ne sont là que quelques exemples des nombreux produits d'origine qui ont connu un grand succès commercial avant que l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (« l'Accord sur les ADPIC »)¹ ne fournisse une définition formelle des Indications Géographiques (IG) comme « *des indications qui servent à identifier un produit comme étant originaire du territoire d'un Membre, ou d'une région ou localité de ce territoire, dans les cas où une qualité, réputation ou autre caractéristique déterminée du produit peut être attribuée essentiellement à cette origine géographique* » (article 22.1 de l'Accord sur les ADPIC).

1.1 - Cadre des interventions du groupe AFD

L'AFD agit « dans le cadre des missions qui lui sont confiées de lutte contre la pauvreté, de développement durable, de sécurité alimentaire et d'appui au développement des capacités commerciales des pays² » sous la double tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de celui de l'économie et des finances (Direction générale du trésor et de la politique économique, DGTPE). Le FFEM, instrument financier interministériel au service de la politique française de coopération et d'aide publique au développement, opère dans le cadre de ses missions de protection de la biodiversité dans les écosystèmes où la biodiversité est riche, menacée ou dotée d'espèces rares ou endémiques. Conformément à sa vocation d'appui à la protection et à la gestion durable des ressources naturelles, le FFEM valorise « les approches intégrées et partenariales au niveau des territoires et des filières, à la recherche d'un véritable impact environnemental et socio-économique et d'un changement d'échelle, au bénéfice en particulier des populations locales »,³ y compris à travers la promotion des IG.

1.1.1 - Les IG dans le cadre de la politique d'assistance technique au commerce de la France

C'est dans le cadre du Programme bilatéral de Renforcement des Capacités Commerciales (PRCC) que les financements des interventions de l'AFD en faveur des IG sont mobilisés. Le PRCC relève de l'aide au commerce de la France. Ce programme, qui existe depuis 2002, contribue aux deux priorités de l'aide au commerce convenues dans le cadre de l'OMC, à savoir l'amélioration des capacités d'exportation des pays en

¹ Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, 15 avril 1994, Annexe 1C de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce

² AFD et FFEM (2010), « Indications géographiques, développement local et préservation des diversités biologiques et culturelles », Savoirs communs n°9, page 6.

³ FFEM, Rapport d'activité 2018-2019, p. 4.

développement (PED) et en particulier des pays les moins avancés (PMA), et le renforcement de leurs capacités de négociation. Le PRCC s'inscrit également dans le cadre des engagements pris au niveau international en matière d'aide au commerce (OMC, G7 notamment), des accords de partenariat économique négociés entre les pays ACP et l'UE, le programme d'action d'Addis Abeba de juillet 2015, des objectifs de Développement Durable (ODD) de septembre 2015, ainsi que de l'accord de Paris de Décembre 2015⁴. Il a été lancé dans un contexte où les différentes conférences ministérielles de l'OMC ont identifié le besoin d'accompagnement plus spécifique aux PED, notamment dans le cadre des négociations de Doha. Il s'agissait de permettre aux PED de s'insérer dans le commerce international libéralisé dans un contexte marqué par le renforcement de la concurrence sur les marchés nationaux et internationaux à la fois sur les prix et sur la qualité des produits.

Les interventions de l'AFD en faveur des IG s'inscrivent donc dans un objectif plus général de favoriser l'intégration dans le système de commerce international des PED en renforçant soit leurs capacités à intégrer des normes internationales, soit en renforçant leur secteur productif avec un enjeu de trajectoire inclusive et durable.

1.1.2 - La promotion par la France du système de protection sui generis face au système des marques

L'intérêt pour l'AFD de rallier de nouveaux pays au système des IG *sui generis* (voir ci-dessous), par contraste au système des marques, est à considérer dans le cadre plus vaste d'un différend politique international qui oppose ces deux systèmes juridiques de protection des IG au sein de l'OMC depuis près de trois décennies. Pour mémoire, deux types de protection sont prévus par l'Accord sur les ADPIC.⁵ L'article 22.2 prévoit une protection standard pour tous les types de produits afin de ne pas induire le public en erreur et d'empêcher une concurrence déloyale. Un niveau de protection plus élevé est accordé à l'article 23.1 uniquement pour les vins et spiritueux. Pour cette catégorie spécifique de produits, toute utilisation de l'indication sur des produits qui ne sont pas originaires du lieu indiqué est strictement interdite, que le consommateur soit trompé ou non, « même dans les cas où la véritable origine du produit est indiquée ou dans ceux où l'indication géographique est employée en traduction ou accompagnée d'expressions telles que "genre", "type", "style", "imitation" ou autres. ». Par conséquent, l'article 22.2 exige de prouver la confusion du consommateur ou la concurrence déloyale dans un contexte spécifique, tandis que l'article 23.1 offre une protection de type propriétaire en termes absolus.

Au niveau national, la mise en œuvre de l'Accord ADPIC dans le domaine des IG a conduit à une grande diversité dans les modes de protection comme les membres de l'OMC sont libres de choisir leur méthode de protection (article 1.1 de l'Accord ADPIC). Parmi ces modes de protection, le système *sui generis*, fortement promu par l'UE, et l'approche de *common law* basée sur le système des marques, qui est au cœur de la doctrine anglo-saxonne, sont les deux principales approches institutionnelles utilisées pour protéger les IG. Les pays qui ont adopté un système *sui generis* considèrent

⁴ Convention bipartite DG Trésor – AFD relative aux modalités de mise en œuvre du PRCC, Octobre, 2020

⁵ Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), 15 avril 1994, Annexe 1C de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce.

généralement les IG comme des biens communs ou des biens publics appartenant à l'État. Leur protection, fondée sur un acte public ou administratif, repose généralement sur un processus d'enregistrement formel qui nécessite qu'un lien soit clairement identifié entre l'origine du bien et sa qualité, ses caractéristiques et/ou sa réputation. L'approche *sui generis* postule par ailleurs la capacité des IG à contribuer au développement rural et à la préservation du patrimoine culturel et naturel en faveur d'une protection renforcée conformément à l'article 23.1 de l'Accord sur les ADPIC mais pour tout type de produits. Cette recommandation correspond par ailleurs à la proposition soumise par l'UE dans le cadre du mandat de Doha visant à amender l'Accord sur les ADPIC pour étendre la protection de l'article 23.1 à tous les produits.⁶

En affirmant que « les IG sont essentielles pour le patrimoine culturel, les méthodes de production traditionnelles et les ressources naturelles de l'UE et des pays en développement »,⁷ l'UE ainsi que des pays proches, dont un grand nombre de pays en Afrique et en Asie, soutiennent que les IG ne sont pas seulement un Droit de Propriété Intellectuelle (DPI) qui profite économiquement aux producteurs et facilite le choix des consommateurs. Ils peuvent également servir d'outil de développement multifonctionnel pour favoriser les objectifs des politiques publiques concernées s'ils sont associés à une protection adéquate qui repose généralement sur un processus d'enregistrement formel qui va au-delà des normes minimales de protection de l'Accord sur les ADPIC ("ADPIC-Plus"). Par contraste, les pays qui ne considèrent pas les IG comme un DPI distinct les protègent généralement comme marques collectives ou de certification (enregistrées ou non). Contrairement aux systèmes *sui generis*, les marques collectives et de certification, qui mettent l'accent sur la fonction de communication des IG pour empêcher la tromperie des consommateurs et protéger les producteurs contre la concurrence déloyale, sont des droits de propriété privés qui ne sont pas nécessairement issus d'initiatives gouvernementales, et qui n'exigent généralement pas de conditions strictes quant au lien entre le produit et son origine géographique. Dans le cadre de ce différend juridique et politique, l'intérêt de la France dans le développement des IG à l'international vise à assurer une bonne protection de ses IGP exportées, notamment les vins et les spiritueux comme le Champagne et le Cognac, à travers la création d'alliances avec les pays de coopération pour défendre l'approche de protection *sui generis*.

Par ailleurs, l'Arrangement de Lisbonne, et sa dernière révision, l'Acte de Genève adopté en 2015 et entré en vigueur en février 2020, prévoient l'enregistrement international des IG à travers une procédure d'enregistrement unique auprès de l'Organisation Mondiale de Propriété Intellectuelle (OMPI). Avec l'Acte de Genève, qui en juin 2022 ne compte encore que 13 Etats membres⁸, l'intérêt français est de promouvoir ce nouveau cadre juridique et l'adhésion de nouveaux Etats pour une reconnaissance plus large des nombreuses IG françaises exportées, afin de lutter plus efficacement contre les fraudes.

⁶ Document TN/C/W/52, *Projet de modalités concernant les questions liées aux ADPIC*, 19 juillet 2008.

⁷ European Commission, 'Why Do Geographical Indications Matter to Us?' (MEMO/03/160, July 2003). Available at <http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-03-160_en.htm>.

⁸ dont la France depuis le 21 janvier 2021

1.1.3 - Justification des projets IG

Les projets IG financés par l'AFD trouvent leur justification dans la convention tripartite entre la DG Trésor, le MAE et l'AFD qui stipule que le lien entre commerce et développement doit s'intégrer dans la stratégie d'aide au commerce de la France comme dans les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté des pays en développement. Les IG répondent bien à cette double commande.

Les IG ont ainsi été considérées par l'AFD à la fois comme **“une voie possible de différenciation, de meilleure valorisation et de protection des dénominations des produits agricoles et agro-alimentaires”** des PED⁹ dans le cadre de demandes d'appui des Etats ; et comme une contribution à la stratégie de la France de promotion du système *sui generis*. Cette stratégie est notamment relayée par sa tutelle la DG Trésor.

Il est à noter que le PRCC finance également des projets de commerce équitable comme autre outil d'accès à des marchés de niche européens. Ainsi, le commerce équitable, qui prend en compte les enjeux de promotion des standards et normes environnementales et sociales dans les chaînes d'approvisionnement, est soutenu par l'AFD et le FFEM via le programme Equité, en parallèle de la Facilité IG.

Le FFEM considère pour sa part que le développement des IG “représente une perspective prometteuse de préservation de la diversité biologique des écosystèmes et de conservation des espèces, éléments centraux de tout dispositif de préservation de l'environnement”.¹⁰

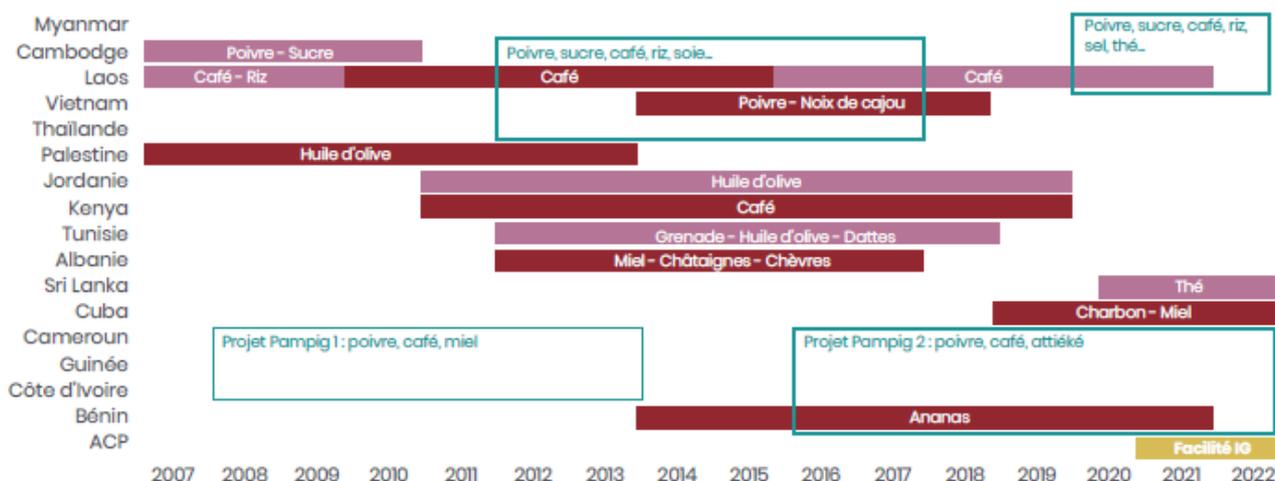
1.2 - Les interventions du groupe AFD en faveur des IG

Les interventions du groupe AFD en faveur des IG rassemblent 18 projets (13 projets achevés, 5 projets en cours – voir ci-dessous) à la date de cette étude. Pour les 13 projets mentionnés dans les TDR de cette évaluation, le montant total d'engagements nets est de 24 millions d'euros et pour près de 27.2 millions pour l'ensemble des 188 projets IG financés par l'AFD sur la période. Il s'agit donc de projets de taille modeste pour l'AFD (1,4 millions d'euros en moyenne). Ces projets ont été principalement financés sur les fonds du Programme pour le Renforcement de Capacités Commerciales (PRCC).

⁹ *Savoirs Communs n°9, page 6.*

¹⁰ *Savoirs communs n°9, page 8.*

Graphique 1 : historique des interventions de l'AFD en faveur des IG



Le premier projet d'intervention en faveur des IG de l'AFD a été identifié en 2003 suite à une demande du Cambodge. Les projets suivants ont concerné l'Asie du Sud-Est (Laos, Vietnam, Thaïlande, Birmanie), l'Afrique (Kenya, Cameroun, Guinée, Côte d'Ivoire, Bénin, Tunisie), le Moyen-Orient (Jordanie, Palestine), les Balkans (Albanie), Cuba et le Sri Lanka. Ce portefeuille comprend également deux projets régionaux (le projet ASEAN en Asie du Sud-Est, le projet PAMPIG en Afrique de l'Ouest et du Centre) qui en sont actuellement à leur deuxième phase d'exécution.

Les produits concernés par ces projets sont des produits agricoles de rente (cafés, poivres, cannelles, fruits tropicaux, huiles d'olive...), des produits agroalimentaires locaux (à base de lait, d'igname ou de manioc par exemple) et des produits artisanaux (soies ou encore pagnes traditionnels). Théoriquement, ces projets sont identifiés suite aux demandes émises par les Etats partenaires de la France auprès de ses ambassades et des agences locales de l'AFD. L'instruction du projet se base sur une étude de faisabilité puis le projet est finalisé conjointement par le partenaire national (ou supranational) et l'AFD.

Dans le cadre du PRCC 6, ce portefeuille comprend en outre le premier fond pour le soutien aux IG en Afrique, Caraïbes et Pacifique (Pays ACP), appelé "Facilité Indications Géographiques" (Facilité IG) et doté de 5 millions d'euros (soit 1/6ème du montant du PRCC6). Dans le cadre de la Facilité IG, un système plus flexible d'appels à projets a été mis en place pour permettre aux acteurs privés et publics des filières (organisations de producteurs, interprofessions, ONG, Etat et autorités locales, Comités IG...) de postuler directement pour obtenir un financement. Les candidats éligibles doivent toutefois être accompagnés par un sponsor (agence AFD, service économique ou poste diplomatique de l'Ambassade de France, FAO, autorité nationale ou régionale en charge des IG, Union Africaine, délégation de Union Européenne, OMPI, ONG compétente).

La « **Facilité IG** » vise à accompagner techniquement et financièrement les acteurs pour le développement des IG. Elle agit principalement en Afrique (Afrique du Nord et Afrique Sub-saharienne) mais peut également être sollicitée dans les pays ACP. Les objectifs spécifiques du projet sont : i) élaborer et promouvoir une approche africaine des IG, ii) renforcer les capacités de l'ensemble des parties prenantes, iii)

enregistrer de nouvelles IG pilotes, iv) harmoniser les approches juridiques pour développer les marchés internationaux et régionaux.

La Facilité de 5 millions d'euros doit permettre de soutenir 8 à 15 projets (d'une durée maximum de 36 mois) pendant 4 ans (2021-2024) de taille « petite » (100 000 euros) à « moyenne » (500 000 euros et exceptionnellement jusqu'à 1 000 000 euros) avec trois modalités pouvant se cumuler :

- par une aide à la conception de projet (Amorçage)
- par assistance technique ou scientifique (Assistance Technique du CIRAD).
- par un soutien financier direct (Aide directe).

Elle permet également d'accompagner des programmes de recherche-action attachés à ces projets bénéficiaires de la Facilité.

La Facilité est administrée par le CIRAD (maître d'ouvrage). L'AFD, le MEAE et la DGT sont étroitement associées à sa gestion à travers un comité de pilotage et le comité de sélection. Le porteur de projet (Etat, ONG, Organisations de Producteurs, ...) est le bénéficiaire final de l'opération. Il est seul maître d'ouvrage de son projet, avec l'assistance technique du CIRAD, ses partenaires, ou seul, selon le cas. Il doit être appuyé par un sponsor.

2 - METHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION DE LA GRAPPE DE TROIS PROJETS

2.1 - Objectif de l'évaluation

Le groupe AFD disposait déjà des évaluations de cinq projets d'appui aux IG ¹¹mais pas encore d'évaluation globale. L'objectif est donc de disposer d'une vision d'ensemble sur la performance et la cohérence des interventions de l'AFD en faveur des IG, à partir de l'analyse de trois projets (Sous-composante IG du Projet RECoSeL au Laos, PA-IG en Tunisie, et sous-composante IG du Projet Parasep au Bénin) et des cinq projets déjà évalués ainsi que des documents de projets relatifs aux autres projets non encore évalués. A l'heure du démarrage de la Facilité IG du PRCC 6, l'AFD attend donc de cette évaluation qu'elle apporte une vision globale sur la performance et la cohérence de ses interventions en matière d'IG en particuliers vis-à-vis de l'atteinte des ODD (en se basant sur le référentiel développement durable de l'AFD).

Cette évaluation répond à des enjeux importants en termes de redevabilité de l'aide publique au développement et en termes de capitalisation des acquis de l'expérience en matière de soutien aux IG dans les PED. Les leçons et recommandations issues de cette évaluation pourront être mobilisées pour la mise en œuvre de la Facilité IG.

Deux objectifs sont précisés dans les termes de référence :

¹¹ Les cinq projets déjà évalués sont le PRCC IGP Cambodge (CKH3001), le PRCC IGP Laos/PEIG (CLA3003), le PRCC PAMPIG1 (CZZ6700), le PRCC ASEAN 1 (CZZ1523) ainsi que le FFEM Biodivbalkans (CZZ1635).

- Dresser un état des lieux des interventions de l'AFD afin de caractériser l'action du groupe (FFEM inclus) en identifiant ou en reconstruisant ex post les logiques sur lesquelles se sont appuyées ces interventions en matière d'IG et en interrogeant leur cohérence ;
- Évaluer si, et comment, les interventions de l'AFD ont atteint leurs objectifs et quels ont été leurs effets directs ou indirects, positifs ou négatifs sur les cadres institutionnels, les revenus des producteurs, les modes de production, la qualité des produits, l'égalité femmes-hommes et l'environnement de manière à (i) déterminer dans quelle mesure l'indication géographique contribue à un développement durable, (ii) tirer des leçons et capitaliser les enseignements pour de futures interventions (en particulier dans le cadre de la Facilité Indications Géographiques).

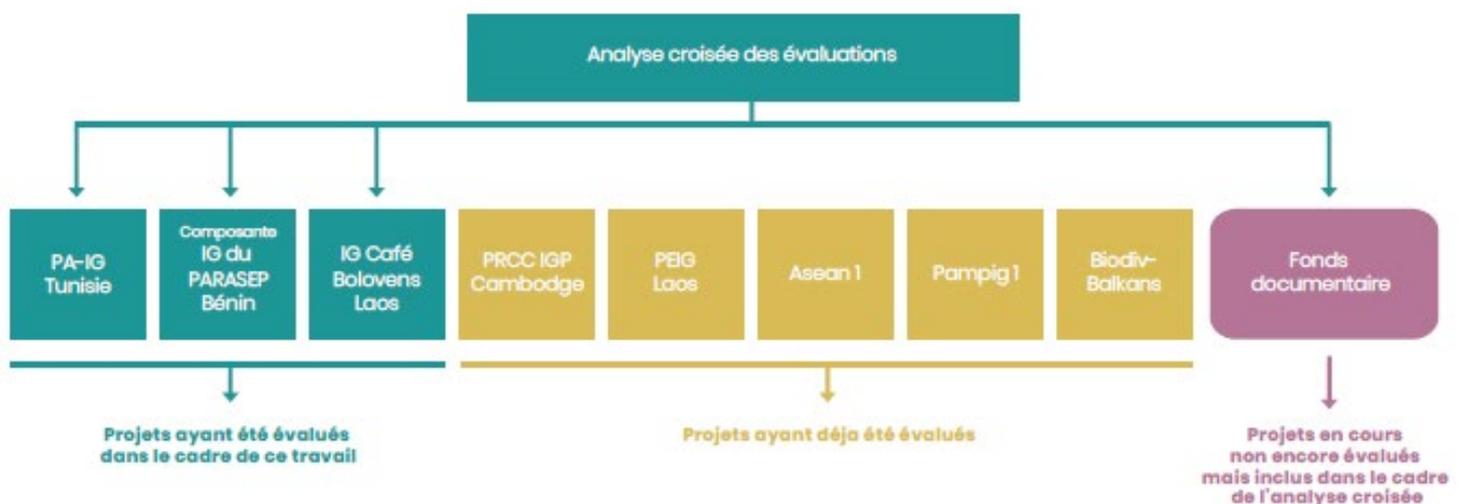
L'étude vise donc à évaluer trois projets mis en œuvre dans des contextes institutionnels très différents mais aussi à dresser un bilan des autres projets IG évalués et en cours sur la base des documents projets. Chacun des trois projets de la grappe fait également l'objet d'un rapport spécifique qui alimentent le présent rapport transversal.

Des recommandations stratégiques et opérationnelles claires et précises sont présentées afin d'orienter et faciliter la mise en œuvre des interventions du groupe AFD sur les signes de qualités.

2.2 - Périmètre de l'évaluation

Cette évaluation porte à la fois sur une grappe de 3 projets non encore évalués, sur l'examen des 5 évaluations déjà disponibles et d'un fonds documentaire sur les autres interventions de l'AFD en matière d'IG.

Graphique 2 : Périmètre de l'analyse croisée



La grappe des 3 projets à évaluer comprend :

- La sous-composante IG du projet RECOSEL au Laos (CLA1080) qui, dans la continuité du projet CLA1056, soutient l'IG Café des Bolovens;

- Le projet « PRCC Appui au secteur agricole » (PA-IG, CTN1139) qui a soutenu l'enregistrement de 3 IG tunisiennes (les grenades de Gabès, l'huile d'olive de Téboursouk et les dattes Deglet Nour de Nefzaoua) ;
- La sous-composante IG du projet PARASEP (Projet d'Appui au renforcement des acteurs du secteur privé, programme européen délégué, complété par un PRCC) qui a soutenu les acteurs de la filière ananas en vue de l'enregistrement de la première IG béninoise, à savoir l'IGP « Ananas Pain de Sucre du Plateau d'Allada Bénin ».

Les cinq projets déjà évalués sont le PRCC IGP Cambodge (CKH3001), le PRCC IGP Laos/PEIG (CLA3003), le PRCC PAMPIG1 (CZZ6700), le PRCC ASEAN 1 (CZZ1523) ainsi que le FFEM Biodivbalkans (CZZ1635).

2.3 - Méthodologie transverse

Le rapport transversal est élaboré sur la base des trois rapports de la grappe et de la bibliographie complémentaire des autres projets soumis à cette évaluation transverse, et en particulier les évaluations finales des cinq projets. Les analyses se basent sur les données disponibles lors des évaluations finales. Les 5 projets déjà évalués n'ont pas fait l'objet d'études d'impacts, ni de missions spécifiques.

Douze questions évaluatives ont été formulées sur la base des critères d'évaluation classiques ainsi que du référentiel d'analyse développement durable utilisé dans le cadre de l'instruction des projets de l'AFD depuis 2015¹². Les sous-questions, indicateurs et méthodes de collecte de données et sources identifiées sont présentés dans la matrice d'évaluation (Annexe n°2). Pour ce qui est des questions 6 à 12, le cadre de référence des six dimensions opérationnelles de la grille d'analyse développement durable a été mobilisé.

Les projets sont analysés au regard des cadres stratégiques en cours au moment de leur identification et instruction qui sont parfois éloignés des références actuelles en la matière (notamment sur le genre, le climat, ...).

A partir des évaluations des différents projets selon les questions évaluatives transversales, des recommandations sont émises. Elles sont présentées pour chacun des trois projets de la grappe et pour les différentes dimensions. Les recommandations spécifiques aux projets sont présentées en Annexe. Enfin, les recommandations générales présentées dans la dernière partie du document ont fait l'objet d'une séance de restitution et de discussion participative le 30 Septembre 2022.

3 - PRESENTATION DES PROJETS

3.1 - RECOSEL (CLA1080)

Premier produit agricole d'exportation du Laos, le café, dont la production est très concentrée sur le Plateau des Bolovens (95% de la production nationale), a une importance économique majeure pour le Laos. Cependant, sa valorisation par les prix

¹² Mécanisme d'évaluation qualitative ex-ante des impacts des projets sur le développement durable <https://www.afd.fr/fr/ressources/grilles-analyse-developpement-durable>

sur les marchés d'exportation est encore extrêmement faible. La filière du café des Bolovens a reçu plusieurs financements successifs de l'AFD dans le cadre du PRCC depuis plus d'une vingtaine d'années. Si les interventions de l'AFD ont tout d'abord porté sur des aspects techniques d'amélioration de la production et de transformation, elles ont dans un second temps intégré une dimension d'appui à la structuration institutionnelle de la filière, y compris au travers de la mise en place de l'IG pour le café des Bolovens, visée plus particulièrement par quatre projets successifs.

Le *Projet de renforcement et d'expansion de la filière café au Laos* (CLA 1080 - RECOSEL) a démarré fin 2017 et a pris fin en décembre 2021 (il devait initialement se terminer en juin 2021). Le montant total du projet se monte à 1,8 millions € dont 1,5 millions € de subventions par l'AFD.

Le projet a été conduit sous la responsabilité du Département de l'Agriculture du Ministère de l'Agriculture et des Forêts (DoA/MAF), qui en assure la maîtrise d'ouvrage à partir de juillet 2018. Le Lao Consulting Group a été recruté en septembre 2017 pour fournir l'assistance technique dans la mise en œuvre du projet.

Dans la continuité des précédentes interventions de l'AFD et dans le cadre de la stratégie nationale du café à l'horizon 2025, le projet RECoSeL poursuivait deux objectifs principaux :

- Poursuivre la structuration de la filière café ; et
- Accompagner la progression de la filière café vers une production de qualité reconnue sur les marchés régionaux et internationaux.

Le projet vise de nombreux objectifs spécifiques au travers de trois composantes : (i) le renforcement du cadre de gouvernance de la filière, notamment via un appui au Comité national du café Laos (CNCL) et à la mise en œuvre de la Stratégie nationale du café à l'horizon 2025 ; (ii) l'appui à l'émergence d'une filière café de qualité dans le Nord du pays ; et (iii) le soutien à la gouvernance de la Coopérative des producteurs de café (CPC) et à sa capacité à consolider ses marchés nationaux et internationaux.

L'enregistrement de l'IG café des Bolovens constitue l'une des activités structurantes de la filière à travers l'appui à la mise en œuvre de la Stratégie nationale du café (sous-composante de la composante 1). Le budget de la sous-composante IG de la Composante 1 était de 25 872 USD.

3.2 - PA-IG (CTN1139)

Les premières réflexions de l'AFD dans le domaine du soutien aux IG en Tunisie ont été menées au milieu des années 2000 aux côtés de la Banque Mondiale dans le cadre des initiatives de renforcement des capacités commerciales des pays en développement par le PRCC. Une étude de faisabilité a été réalisée en 2010 pour la mise en place d'une structure institutionnelle en charge des signes de qualité et plus particulièrement à l'appui à l'enregistrement d'IG, à savoir selon la loi tunisienne les Appellations d'Origine Contrôlées (AOC) et les Indications de Provenance (IP) (loi n° 99-57)¹³. Les produits pilotes initialement identifiés pour être enregistrés en tant qu'AOC et être ensuite reconnus au niveau international étaient 3 produits phares de l'agriculture tunisienne

¹³ La loi n° 99-57 définit les deux notions d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) et d'Indication de Provenance (IP) qu'on retrouve sous le système tunisien des IG.

jouissant déjà d'une IP au niveau national : les Grenades de Gabès, l'Huile d'Olive de Monastir et les Dattes Deglet Nour de Tozeur. Sur la base d'un diagnostic de terrain et de décisions prises ultérieurement, seules les Grenades de Gabès ont été confirmées comme produit pilote. L'Huile d'Olive de Monastir a été remplacée par celle de Téboursouk et les Dattes Deglet Nour de Tozeur par celles de Kébili/Nefzaoua.¹⁴

Ces démarches préliminaires aboutissent à la formalisation d'un projet, le Projet Action – Indications Géographiques, instruit sur les fonds du PRCC. Le financement d'un million d'euros est octroyé le 22/12/2010, et la Convention de financement signée le 03/01/2012. De son côté, le Ministère de l'agriculture tunisien (MARHP) a contribué à hauteur de 200 000 euros. Les activités ont démarré à la suite d'un séminaire de lancement en avril 2013. D'une durée initiale prévue de 3 ans, le projet a finalement été prolongé jusqu'à fin 2018.¹⁵

Le projet PA-IG a été mis en œuvre par une Unité de Gestion de Projet (UGP), constituée d'une équipe de la Direction Générale de la Production Agricole (DGPA) du MARHP à temps partiel, appuyée par une équipe d'assistance technique confiée au Cirad au travers d'une collaboration préexistante (2009) avec l'IRESA (l'institut de recherche du MARHP). L'AFD valide cette assistance technique en raison de l'expérience du CIRAD en matière de développement d'IG et de l'historique de ses relations avec l'AFD dans le pays.

L'objectif stratégique principal du PA-IG était la « promotion des exportations agricoles tunisiennes par la mise en place d'un développement agricole privilégiant la diversité et la qualité des produits de terroirs tunisiens ». Les actions prévues dans le cadre du PA-IG ont visé les objectifs spécifiques suivants :

1. Obtention de la reconnaissance internationale (CE) de 2 à 3 produits inscrits sous forme d'IG (produits agricoles pour lesquels le pays disposait d'avantages compétitifs, en particulier en vue de l'exportation) ;
2. Renforcement des capacités de la Direction Générale de la Production Agricole (DGPA) du Ministère de l'Agriculture chargée de gérer les signes de qualité en Tunisie ;
3. Capitalisation sur les démarches d'accompagnement des produits pilotes retenus en matière de traçabilité et d'IG afin d'orienter les stratégies d'intervention sur d'autres filières d'exportation à l'échelle nationale.

3.3 - Composante IG du PARASEP

L'intervention de l'AFD en faveur de l'Indication Géographique Protégée (IGP) « Ananas pain de sucre du plateau d'Allada Bénin » a été mise en œuvre par l'interprofession de l'ananas (AIAB) dans le cadre de leur réponse à l'appel à projets « contribuant à la compétitivité des filières ananas, aviculture & karité » du Projet d'Appui au Renforcement des Acteurs du Secteur Privé (PARASEP) financé par l'AFD de 2014 à

¹⁴ Les TDR de la présente évaluation préconisaient l'évaluation des IG reconnues sur les 3 produits décrits dans l'étude de faisabilité préliminaire au PA-IG (Grenades de Gabès, Huile d'Olive de Monastir et Dattes Deglet Nour de Tozeur). Cependant, les informations du fonds documentaire AFD ainsi que les échanges avec le personnel AFD ont confirmé les trois filières qui ont réellement fait l'objet des activités du PA-IG : Grenades de Gabès, Dattes Deglet Nour de Kébili et de Tozeur, Huile d'Olive de Teboursouk.

¹⁵ Avenant n° 12525 du 22/07/2015 et Avenant n° 13696 14/06/2017.

2021. Ce grand projet d'appui au secteur privé béninois a eu la particularité d'être abondé à la fois par un programme européen délégué et par un fond complémentaire issu du PRCC. Le PARASEP visait le soutien aux filières productives béninoises stratégiques au bénéfice des petites entreprises (TPE ou PME), des chambres consulaires et des organisations du secteur privé. La maîtrise d'ouvrage du PARASEP a été déléguée par le Ministère de l'Economie et des Finances au Consortium LINPICO. La convention de subvention du « projet pour la mise en place d'une indication géographique ananas pain de sucre au Bénin » (n°14/CS/21_025/MPD/PARASEP) a été signée le 3 juillet 2019 entre le Ministère du Plan et du Développement du Bénin, maître d'ouvrage du PARASEP, et l'interprofession de l'ananas (l'AIAB) pour une durée de 19 mois et demi ; prolongée d'un mois en janvier 2021. La subvention accordée par le PARASEP à l'AIAB a été de 197 300 000 CFA (soit 300 926€), sur les fonds du PRCC.

Le « projet pour la mise en place d'une indication géographique ananas pain de sucre (IG APS) au Bénin » a donc été mis en œuvre par la jeune interprofession de la filière (AIAB) créée en 2017 dans le cadre du PARASEP. L'assistance technique a été confiée au cabinet de consultance ivoirien DT Consulting & Development Services et a mobilisé des experts régionaux. Ce projet visait principalement à « améliorer la compétitivité de l'ananas pain de sucre » produit sur le plateau d'Allada. Il a été conçu dans le contexte très particulier de la crise de l'éthéphon qui a entraîné une baisse brutale des exportations d'ananas du Bénin en 2018. Ce projet a été initialement construit sur 4 objectifs spécifiques: (OS1) Contribuer à la promotion commerciale et marketing de l'IG APS ainsi qu'à la durabilité de l'IG APS sur le marché national et international; (OS2) Contribuer à la structuration et au renforcement des capacités institutionnelles de l'AIAB du futur Groupement Représentatif de l'IG APS et celui de leurs membres ; (OS3) Contribuer au renforcement des capacités et à la sensibilisation des acteurs de l'APS et (OS4) Identifier et certifier IG l'ananas pain de sucre du Bénin. Ce projet a pris le relais d'un projet financé par la FAO de 2016 à 2019 et qui visait également à l'enregistrement officiel de cette IGP au niveau de l'OAPI. Il a été mené en parallèle avec le projet PAMPIG 2 de l'AFD. Un plan opérationnel conjoint entre la FAO, le PARASEP et le PAMPIG a alors été commandé par le ministère de l'agriculture. Cette situation a généré une révision du plan d'action du projet financé par le PARASEP, certaines activités clés ayant déjà été réalisées en amont dans le cadre du projet de la FAO¹⁶. Les acquis du projet FAO qui faisaient doublons avec le projet financé par l'appel à projet du PARASEP étaient notamment la rédaction du cahier des charges (OS4 / identifier l'IG) et la création d'un groupement IGP (OS2 / contribuer à la structuration du futur groupement). Le projet de l'AIAB s'est donc recentré sur l'accompagnement du groupement existant et sur la procédure d'enregistrement officiel à partir du cahier des charges de l'IGP déjà rédigé. Et un an après la clôture du PARASEP, le projet PAMPIG2 a octroyé une subvention d'un an au groupement IG, le GDIGA, pour le soutien post-enregistrement, avec notamment le financement du salaire d'un coordonnateur et la promotion de cette IGP.

¹⁶ « Amélioration de la Productivité, de la Compétitivité et Développement d'une Indication Géographique de l'Ananas Pain de Sucre du Bénin ». (TCP/BEN/3602)

3.4 - IGP Cambodge (CKH3001)

Dans le cadre de son accession à l'OMC en 2003, le Cambodge a préparé près de 14 lois pour se mettre en conformité. La loi sur la Protection des Indications Géographiques est l'une d'entre elles. Le processus a été engagé à partir de 2005, avec l'appui technique et financier de la France. Le ministère du commerce a réalisé une demande d'appui à l'AFD pour cette mise en conformité mentionnant notamment les IG, ce qui a retenu l'attention de l'AFD. Le projet a été conçu en deux phases, avec une première étape relative à l'élaboration d'un cadre législatif et la sélection des produits pilotes, puis une deuxième étape relative à la mise en place de deux IG pilotes sur le poivre de Kampot et le sucre de palme de Kompong Speu.

Le projet d'établissement d'Indications Géographiques au Cambodge a été mis en œuvre de 2007 à 2010, après une phase d'identification assez longue (requête du Ministère du Commerce en 2002, faisabilité en 2005). Il est doté d'un budget d'un million d'euros. Le projet est mis en œuvre par le bureau des IG du ministère du commerce, avec une assistance technique assurée par le Gret et le Cédac, puis le Cird.

L'objectif global¹⁷ du projet est l'amélioration de l'accès aux marchés et la valeur ajoutée générée par les produits traditionnels cambodgiens à travers la protection d'IG.

Quatre objectifs spécifiques sont définis et correspondent aux quatre composantes de mise en œuvre :

- C0 : Développement du cadre juridique permettant la protection des IG au Cambodge
- C1 : Développement des capacités du bureau des IG du MOC
- C2 : Mise en place et utilisation d'une ou plusieurs IG sur les produits traditionnels cambodgiens
- C3 : Promotion du concept d'IG et capitalisation

L'évaluation externe considère que l'efficacité et l'efficience du projet sont bonnes avec des résultats atteints pour des coûts maîtrisés. Le projet est tout à fait cohérent avec les orientations de la France et seulement partiellement pour les autorités cambodgiennes et les opérateurs économiques (plus adaptés pour les producteurs de poivre que les producteurs de sucre). L'impact économique est modéré alors que l'impact sur les institutions est positif. Enfin, la durabilité est modérée comme les institutions et les filières faisaient toujours face à certains défis à la fin du projet.

3.5 - IGP Laos/PEIG (CLA3003)

Au démarrage du projet, le gouvernement du Laos souhaite transformer le secteur agricole en se basant sur des technologies innovantes et des produits à haute valeur ajoutée pour les marchés mondiaux et nationaux. Pour répondre à ces orientations, l'AFD met en place un projet financé par le PRCC qui vise à renforcer l'avantage comparatif du Laos sur certains produits de niche : l'agriculture biologique, les produits ethniques... Lors de la conception du projet, il est prévu que le nouveau cadre juridique sur la protection intellectuelle, et notamment sur les IG, soit établi rapidement. Sur le

¹⁷ Les objectifs repris ici correspondent à ceux élaborés lors du démarrage du projet (rapport de clôture de la phase de démarrage). Ce cadre logique améliore celui de la FIP et fait disparaître la référence à l'adhésion du Cambodge à l'OMC ainsi que la notion de promotion des exportations.

modèle du projet IGP Cambodge, le PEIG vise un appui institutionnel pour établir et faire fonctionner le dispositif de reconnaissance et de contrôle des IG et d'appuyer des filières pilotes pour être enregistrées comme les premières IG du pays. Les deux produits pilotes ciblés sont le café des Bolovens et le riz petit poussin (Khao Kay Noy). Le café est alors le premier produit agricole d'exportation (64% des exportations agricoles en 2007). Il est principalement produit sur le plateau des Bolovens où l'AFD intervient auprès des petits producteurs au travers de différents projets successifs. Le riz petit poussin est une variété de riz gluant emblématique du Laos. Il détient une qualité et des caractéristiques reconnues comme dérivant de son origine, il se prête donc bien à la protection IG, bien qu'il repose sur une filière très peu structurée.

Doté d'un million d'euros, le projet a été mis en œuvre entre 2005 et 2009. La maîtrise d'ouvrage est confiée au ministère de l'agriculture et de la forêt bien que les activités relatives au cadre légal soient conduites par le ministère en charge du commerce. Une importante assistance technique est fournie par un consortium composé du Cirad, de l'Inao et du LCG.

L'objectif général du projet¹⁸ est d'identifier, reconnaître et promouvoir des produits Lao originaux et spécifiques, par le mécanisme des IG.

Deux objectifs spécifiques sont définis :

- Mettre en place un cadre institutionnel opérationnel pour les IG ;
- Identifier des produits potentiels et garantir la mise en marché réussie d'au minimum un produit pilote à l'export, ayant valeur d'exemple pour d'autres filières concernées.

L'évaluation externe relève une bonne pertinence du projet avec les stratégies nationales et la stratégie de développement rural de l'AFD. Elle questionne néanmoins sa pertinence avec les besoins des producteurs (particulièrement pour le riz petit poussin). L'efficacité du projet est non satisfaisante relativement au renforcement de capacité des acteurs, malgré de nombreux rapports techniques de haut niveau. L'efficacité est moyenne avec un démarrage lent et une part trop importante des fonds dédiés à l'expertise internationale (60%). Comme le projet n'a pas abouti à l'enregistrement des IG, il n'y a donc pas d'impact économique, aussi l'impact et la durabilité sont relativement faibles. La connaissance des IG semble néanmoins diffuser dans l'administration.

3.6 - PAMPIG1 (CZZ6700)

Le Projet d'appui à la mise en place des Indications Géographiques dans les Etats membres de l'OAPI (PAMPIG) est financé par l'AFD sur les fonds du PRCC. L'OAPI constitue l'office commun de propriété intellectuelle pour ses 17 Etats membres. Le projet fait suite aux besoins liés à la révision de l'Accord de Bangui (1999) pour rendre opérationnels les articles relatifs aux IG dans l'espace OAPI. Dès le début des années 2000, l'OAPI initie une coopération technique avec le Cirad et l'Inao. Après une phase d'identification des produits par l'Inao, une première liste de 8 produits pilotes est

¹⁸ Les objectifs repris sont ceux élaborés lors du démarrage du projet. Tout comme pour le Cambodge, la référence à l'adhésion à l'OMC a disparu, tout comme l'objectif de « rentrée de devises supplémentaires pour le pays »

validée par l'OAPI (2005). En 2006, l'AFD reçoit une requête de financement de la direction générale de l'OAPI.

Le projet est mis en œuvre entre 2008 (signature de la convention) et 2014, après deux avenants de durée, pour un montant de 1 million d'euros. La maîtrise d'ouvrage est confiée à l'OAPI avec une assistance technique du Cirad.

L'objectif général du projet est *d'appuyer les Etats membres de l'OAPI dans la conquête de marchés de niche grâce aux Indications Géographiques et ainsi contribuer au développement rural en améliorant et en sécurisant le revenu des producteurs concernés.*

Les deux objectifs spécifiques sont :

- Accompagner les pays producteurs dans un exercice d'identification et de reconnaissance de produits nationaux éligibles aux IG;
- Contribuer au renforcement des capacités de l'OAPI et des partenaires nationaux publics et privés en vue d'assurer la promotion et la protection des IG.

Pour atteindre ces objectifs, 4 volets d'activités sont mis en place autour de l'accompagnement des produits pilotes, de l'identification de nouveaux produits, de l'organisation de séminaires et d'autres actions régionales. Au total, 3 IG ont été reconnues (café Ziama Macenta en Guinée, poivre de Penja, et miel blanc d'Okou au Cameroun) et 9 Cellules nationales IG, ou comités nationaux IG (CNIG), ont été mis en place.

L'évaluation externe estime positive la pertinence du projet avec les politiques nationales de réduction de la pauvreté et les orientations du PRCC et de l'AFD. La pertinence interne du projet est également plutôt positive bien que le choix de l'IG miel soit critiqué. L'efficacité du projet est également bonne avec l'atteinte de nombreux résultats, tant au niveau institutionnel (renforcement des capacités de l'OAPI et création des CNIG), que pour la reconnaissance des 3 IG. L'évaluation note cependant qu'il reste à faire fonctionner ces structures et outils nouvellement créés (les CNIG et les associations IG). L'efficacité est relativement bonne avec des résultats concrets dans une durée relativement courte et un budget limité. L'évaluation est cependant plus critique sur la durabilité aussi bien institutionnelle (au niveau OAPI et CNIG) qu'opérationnelle où l'autonomie financière des organisations interprofessionnelles IG n'est pas assurée. Le projet a eu différents impacts positifs sur le sentiment de fierté d'appartenance des populations à leur terroir, sur les résultats économiques, sur la création d'un réseau d'experts. L'impact sur les exportations et la commercialisation sous IG semble néanmoins plus faible.

3.7 - ASEAN 1 (CZZ1523)

Dans la continuité des projets IG au Laos et au Cambodge présentés précédemment, l'AFD s'est engagée, au travers du PRCC, dans le financement d'un projet régional IG couvrant le Cambodge, le Laos, la Thaïlande et le Vietnam. Les deux premiers pays ont bénéficié d'appuis à la mise en place de leur cadre institutionnel de reconnaissance et contrôle des IG lors des projets précédents. La Thaïlande et le Vietnam disposent de cadre législatifs et réglementaires fonctionnels. En l'absence d'une organisation supranationale en charge des IG (comme avec l'OAPI sur le PAMPIG), c'est la FAO qui a été chargée de mettre en œuvre le projet.

Avec un budget d'1,5 million d'euros, la FAO a mis en œuvre le projet entre 2012 et 2017, après une phase de conception assez longue (faisabilité en 2009, longues négociations avec la FAO jusqu'à la signature de la convention en avril 2012 et un premier versement en février 2013). La formalisation d'accords entre la FAO et chacun des 4 pays d'intervention a également été relativement longue.

L'objectif général est *d'augmenter les revenus des petits producteurs à travers le développement de filières IG, l'accès au marché et une reconnaissance accrue des IG par les consommateurs.*

L'objectif spécifique mentionne *que les acteurs publics et privés des 4 pays ont acquis la capacité d'établir et de mettre en œuvre des programmes IG.*

Deux composantes devaient permettre d'atteindre ces résultats. Une composante régionale visait le renforcement des autorités nationales, l'échange d'informations et des actions de promotion conjointes. La composante nationale visait le renforcement des structures nationales IG et notamment les associations interprofessionnelles IG. Les filières appuyées dans le cadre du projet sont : le riz petit poussin (Laos), le café des Bolovens (Laos), le poivre de Kampot (Cambodge), le sucre de palme de Kampong Speu (Cambodge), les jus et fruits de Mak Mao de Sakon Nakhon (Thaïlande), le fil de soie de l'Isan (Thaïlande), le riz de Hai Hau (Vietnam), le Thé de Moc Chau (Vietnam) et la cannelle de Van Yen (Vietnam)

L'évaluation externe considère la pertinence comme moyennement satisfaisante au regard des besoins des filières où le choix de l'IG est extérieur et ne correspond pas nécessairement aux besoins intrinsèques des filières. La pertinence avec les objectifs des pays d'intervention est bien établie. L'adéquation des objectifs et des activités est bonne (cohérence interne), avec une bonne couverture de l'ensemble des champs des IG. Le montage institutionnel est néanmoins particulièrement complexe. Après un démarrage ralenti (voir ci-dessus), les activités se sont déroulées avec une réelle efficacité et une maîtrise des coûts de coordination (51%). Cependant, le budget global de l'intervention n'était absolument pas en adéquation avec les objectifs du projet. L'efficacité est également bonne avec de nombreuses activités réalisées. Les appuis aux associations d'IG ont été relativement ponctuels malgré des besoins sur du long terme. La durabilité des actions semble limitée, notamment pour les IG au Laos, Thaïlande et Vietnam où les filières sont peu structurées. L'impact sur les institutions est réel sans pour autant présager de sa durabilité. L'impact en termes de notoriété de l'outil IG est également assez important dans la sous-région. A contrario, les effets induits par le projet sur les filières ne sont pas mesurables.

3.8 - Biodivbalkans (CZZ1635)

Le projet Biodivbalkans présente un certain nombre d'innovations et de spécificités dans le portefeuille d'interventions en faveur des IG étudié. La protection de la biodiversité et le développement rural des zones de montagne d'Albanie sont au cœur de l'intervention (depuis sa justification, jusqu'à sa mise en œuvre). Cette orientation environnementale est une réelle nouveauté dans le cadre d'un projet de promotion des IG. Par ailleurs, à la différence des autres projets IG, le projet Biodivbalkans n'est pas financé par le PRCC mais par le FFEM qui requiert la mobilisation de cofinancement par le bénéficiaire. Le montage institutionnel et la mobilisation des fonds s'en trouvent impactés.

Le projet est doté d'un montant total de 3,8 millions d'euros dont 1,2 millions sont apportés par le FFEM. Les autres financements sont apportés par le FIDA au travers de l'agence de mise en œuvre et bénéficiaire du projet, la Mountain Area Development Agency (MADA). L'IAMM met également en œuvre le projet « parallèlement » à l'agence MADA.

L'objectif général du projet est d'allier préservation de la biodiversité, systèmes de production et développement économique durables en développant la valorisation des produits locaux et du patrimoine dans le respect de l'environnement dans les montagnes balkaniques.

Cinq objectifs spécifiques sont identifiés :

- Inventorier les produits issus de la biodiversité dans les montagnes albanaises et étudier les filières de ces produits ;
- Améliorer les capacités institutionnelles et la législation concernant la valorisation des produits issus de la biodiversité en Albanie ;
- Développer la valeur ajoutée pour 3 produits issus des montagnes albanaises ;
- Intégrer la dimension agroécosystémique, la conservation de la biodiversité et la patrimonialisation dans les stratégies de développement des filières ;
- Constituer, à l'occasion du projet, un réseau régional de collaborations sur ces questions de l'utilisation des signes de qualité pour la promotion des produits issus de la montagne et supports de biodiversité.

Au total, 6 IG sur 4 filières ont été enregistrées : La viande de chevreaux du Has, Myrtilles de Kukes, Châtaignes et Miel de Châtaignier de Rec, Châtaignes de Tropoja, Myrtilles de Tropoja, pour un total de 61 membres.

L'évaluation finale relève que le projet n'était pas complètement aligné avec les orientations du FFEM ou du ministère albanais en charge de l'Agriculture, lors de son élaboration. La révision ultérieure des documents de stratégies rend, a posteriori, le projet tout à fait pertinent (rôle de précurseur, de projet pilote). L'efficacité globale du projet est bonne, malgré des coûts de coordination et de recherche trop élevés. Le budget global du projet est considéré comme suffisant, à l'exception des investissements dans les filières qui sont insuffisants¹⁹. L'efficacité est modérée avec des activités réalisées alors que les résultats attendus ne sont que partiellement atteints. Les impacts sont également très limités, notamment sur le dispositif institutionnel et les chaînes de valeurs appuyées. La durabilité du projet est également limitée, mis à part la loi sur les IG qui est cohérente avec le cadre européen. Les filières restent très faibles, sans système de contrôle interne, ni valorisation du signe de qualité.

4 - SYNTHÈSES DES ÉVALUATIONS DES 3 PROJETS

Les trois projets de la grappe font l'objet de rapports spécifiques détaillés. Les recommandations et les principales réponses aux questions évaluatives pour chacun des projets sont synthétisées ci-dessous. Des synthèses des évaluations selon les critères du CAD sont annexées à ce rapport ainsi que les recommandations générales issues de l'analyse de chacun des trois projets.

¹⁹ 250 000€ pour appuyer les 4 filières, y compris les voyages d'études

Les recommandations générales et les facteurs de succès de l'ensemble du périmètre sont repris dans les parties 5 et 6, ci-après.

4.1 - Projet RECOSEL (CLA1080) - Sous-composante IG pour le Café des Bolovens

4.1.1 - Mise en œuvre

Le projet RECOSEL (CLA1080) a été conduit sous la responsabilité du Département de l'Agriculture du Ministère de l'Agriculture et des Forêts (DoA/MAF) du Laos.

Le Lao Consulting Group a été recruté en septembre 2017 pour fournir l'assistance technique dans la mise en œuvre du projet. L'équipe a mobilisé 3 postes permanents pour chacune des trois composantes et un poste temporaire pour aider dans l'élaboration et l'orientation des plans d'activités au cours du projet. Pour assurer la bonne mise en œuvre du projet, le contrat d'assistance technique a été prolongé jusqu'en avril 2021. L'assistance technique a été poursuivie dans le cadre de contrats individuels jusqu'à décembre 2021.

4.1.2 - Synthèses des questions évaluatives

QUESTION EVALUATIVE	ECHELLE DE LIKERT (1 MEDIOCRE - 5 ELEVE)				
<p>Dans quelle mesure l'intervention était-elle adaptée aux besoins des acteurs de la filière du café des Bolovens ?</p>					
<p>Une poignée d'acteurs locaux soutiennent que l'IG est adaptée à leurs besoins en ce qu'elle permettrait d'augmenter et de promouvoir la qualité du café sur des marchés de niche dans un contexte de marché international très volatile. Cependant, pour la majorité des acteurs locaux, les motivations sont soit inexistantes, soit uniquement liées aux éventuels bénéfices économiques sans tenir compte de la dimension qualité. Certains acteurs soutiennent même que le café des Bolovens n'a pas de spécificité liée à son origine et donc que l'IG est inadéquate. D'autres craignent que l'IG conduise à des effets d'opportunisme et à la promotion d'un café très hétérogène qui porte préjudice aux acteurs produisant un café de meilleure qualité.</p>					
<p>Dans quelle mesure l'intervention était-elle pertinente avec la stratégie du Laos et notamment avec la Stratégie nationale du café à l'horizon 2025 ?</p>					
<p>L'intervention était tout à fait pertinente et cohérente avec la Stratégie nationale du café à l'horizon 2025 qui vise, entre autres, à créer « une filière caféière, orientée vers la qualité et le respect de l'environnement, offrant des revenus durables et décents aux petits producteurs, ainsi que des conditions commerciales viables pour les partenaires du secteur privé ». La Stratégie mentionne explicitement la certification IG comme un outil pour développer un café de qualité supérieure et des stratégies de marché de niche.</p>					
<p>Dans quelle mesure le projet CLA1080 a-t-il effectivement conduit à l'enregistrement de l'IG Café des Bolovens?</p>					
<p>L'association IG a été créée en juin 2020 et l'IG « Café des Bolovens » a été enregistrée en septembre 2020. Cependant, l'IG n'est pas encore utilisée ; l'association n'exerce</p>					

aucune activité ; les mécanismes de contrôle de la qualité n'ont pas été établis ; et aucun plan de marketing n'a été élaboré. L'IG "Café des Bolovens" reste, deux ans après son enregistrement, une IG purement "administrative".

Dans quelle mesure le projet a-t-il effectivement conduit à une amélioration ou valorisation de la qualité du café ?

--	--	--	--	--

Le composante IG du projet n'a pas conduit à une amélioration ou valorisation de la qualité du café. Plusieurs formations sur le contrôle de la qualité ont été organisées dans le cadre du projet. Cependant les systèmes de contrôle ne sont pas encore opérationnels. Par ailleurs, le cahier des charges n'inclut pas de standards de qualité, et il ne semble pas y avoir de vision commune de la qualité du café. Certains acteurs promeuvent les règles de production biologiques et des standards de qualité élevés quand d'autres souhaitent des règles de qualité peu exigeantes.

Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à une croissance soutenable et une économie résiliente, y compris la création d'emplois et l'amélioration des ressources domestiques via un meilleur accès aux marchés internationaux?

--	--	--	--	--

L'IG n'étant pas utilisée, elle n'a donc pas d'impact en termes de création d'emplois, d'opportunités de marché, de revenus ou de prix. Il n'existe actuellement pas de marché pour le produit café des Bolovens labellisé IG. La question se pose de savoir comment développer ce marché en Europe, au Japon et aux Etats-Unis.

Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué au bien-être social et à la réduction des déséquilibres sociaux?

--	--	--	--	--

Si la création de l'association IG a permis de réunir une diversité d'acteurs au sein de l'association, elle n'est pas opérationnelle et le projet n'a pas permis de réduire les déséquilibres sociaux et économiques fortement présents dans la filière. Au sein de l'association IG²⁰, les exportateurs et les grands producteurs sont encore en position de pouvoir économique et d'influence décisionnelle.

Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'égalité femmes-hommes?

--	--	--	--	--

La composante IG du projet ne visait pas spécialement une action en termes de genre, mais l'équipe technique a encouragé la participation des femmes aux formations (environ un quart des participants). Par ailleurs, une femme est membre du conseil d'administration de l'association IG (sur 3 membres au total).

Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué ou non à la gestion des milieux et la préservation des ressources naturelles?

--	--	--	--	--

Si les règles de production biologique n'ont pas pu être insérées dans le cahier des charges, celui-ci contient tout de même des règles éco-responsables telles que l'interdiction d'utilisation d'engrais chimique, de pesticide et d'herbicide ; la plantation d'arbres d'ombrage ; et l'utilisation du fumier pour la fertilisation.

²⁰ qui compte 34 membres dont 4 coopératives de café, 20 groupements de producteurs et 10 entreprises (transformateurs, torréfacteurs et exportateurs – lao et non lao)

Cependant, les questions du recyclage des eaux usées et de la gestion des déchets ne sont pas abordées. La question se pose de modifier le cahier des charges pour y inclure les règles de production biologique. Ceci étant, l'IG n'est pas utilisée, ses effets sur le plan environnemental sont donc encore inexistantes. Par ailleurs, le secteur du café (labellisé IG ou non) est vulnérable au changement climatique (sécheresse; insectes; gel) et des activités de R&D seraient nécessaires pour trouver des solutions d'adaptation.

Dans quelle mesure l'AFD se distingue/a été complémentaire des interventions des autres bailleurs ?

--	--	--	--	--	--

La composante IG du projet a conduit à la mise en œuvre réussie d'activités conjointes avec le projet BAD/FAO. L'AFD a une valeur ajoutée évidente du fait de son investissement de long terme sur cette filière dont elle connaît bien les acteurs et les enjeux. Cependant, l'AFD semble souffrir d'une faible visibilité auprès de certaines autorités gouvernementales et des bénéficiaires du projet.

Dans quelle mesure les effets du projet sont-ils pérennes?

--	--	--	--	--

La composante IG du projet n'a pas abouti à un renforcement des capacités ni à un transfert durable des connaissances jusqu'à présent. Parmi les autorités étatiques, le département de la propriété intellectuelle (au niveau national) affiche une excellente compréhension du concept IG et de très bonnes capacités de gestion et d'organisation. A contrario, le bureau provincial de l'industrie et du commerce, le département de l'agriculture et la Chambre de commerce et d'industrie, ont des capacités et une compréhension du concept IG nettement plus limitées. S'agissant des bénéficiaires, seules les capacités des participants aux activités du projet, soit un groupe limité d'acteurs, semblent avoir été renforcées. La question du transfert de connaissances aux autres acteurs de la filière se pose, dans un contexte marqué par un manque général de connaissances et de compréhension du concept IG à tous les niveaux. Quant à l'association IG, elle ne conduit aucune activité, n'a pas de personnel à plein temps dédié et ne dispose pas d'un budget propre.

4.1.3 - Recommandations

Dans la perspective d'une éventuelle suite au projet RECOSEL ou d'un projet complémentaire financé par un autre bailleur, il serait utile de considérer les recommandations suivantes :

Les différents types de qualité de café existants au Laos pourraient être analysés afin de mieux définir les besoins des parties prenantes et repenser la stratégie IG. En effet, de nombreux changements sont intervenus dans le secteur du café des Bolovens au cours des 10 dernières années ;

Il serait souhaitable de réaliser une étude des opportunités et risques de combiner différents outils de valorisation des produits (agriculture biologique, commerce équitable, ...).

Des appuis techniques à la mise en place de systèmes de contrôle interne/externe pourraient être mis en œuvre avec l'objectif central de rendre ces systèmes effectifs.

Il semblerait indispensable de conduire une étude de marché pour déterminer les marchés potentiels pour l'IG Café des Bolovens et élaborer une stratégie marketing et un plan de promotion/communication (y compris en prenant en compte les foires et concours de café divers existants au niveau national, régional et international).

Il pourrait être pertinent de renforcer l'association IG en priorité, notamment via des activités de formation à la gestion, coordination, leadership et promotion pour un poste d'animateur/coordonateur dédié. Des appuis légers mais continus pourraient être mis en place à l'association d'IG.

Etant donné l'importance de sensibiliser et de promouvoir le concept d'IG auprès de tous types d'acteurs, y compris les producteurs, transformateurs, exportateurs, consommateurs et autorités publiques, une méthodologie et des outils de sensibilisation pourraient être établis.

Pour améliorer la qualité du café et trouver des solutions d'adaptation aux effets du changement climatique, des activités de R&D pourraient être mises en place, par exemple en associant le Centre de recherche agricole situé sur le Plateau des Bolovens.

4.2 - PA-IG (CTN1139)

4.2.1 - Mise en œuvre

La maîtrise d'ouvrage du projet PA-IG, en Tunisie, a été réalisée par la Direction Générale de la Production Agricole (DGPA) du Ministère de l'Agriculture tunisien (MARHP). L'assistance Technique a été confiée au CIRAD, mobilisée dans le cadre d'une convention scientifique avec l'IRESA, l'institut de recherche du MARHP. Le suivi du projet a été confié par le siège AFD à l'agence AFD de Tunis, en raison du financement relativement petit et des compétences de l'agence.

Depuis 2013-2014, dans le but de réduire les coûts de gestion de l'AFD, et compte tenu des capacités limitées de la maîtrise d'ouvrage, le CIRAD a été en charge de l'exécution financière et du suivi financier du projet (refinancement semestriel a posteriori). L'expert international du CIRAD remettait les rapports semestriels à la DGPA, qui les communiquait à l'AFD.

Les activités du PA-IG, visant à l'objectif général de promouvoir les exportations tunisiennes de produits de qualité, se sont articulées autour de deux volets : un volet institutionnel et un volet opérationnel, dotés chacun d'un financement de 600 000 euros.

- C1 - volet institutionnel : le PA-IG a contribué à mettre à jour la réglementation tunisienne sur les signes de qualité liés à l'origine et à renforcer les capacités des institutions nationales (notamment la Direction Générale de la Production Agricole, DGPA) et locales dans la gestion de la démarche IG, en termes de réflexion et de méthodologie.
- C2 - volet opérationnel : trois produits représentatifs de l'agriculture tunisienne et avec des démarches d'enregistrement en tant qu'IG en cours à des stades d'avancement différents ont été appuyés : la grenade de Gabès, les dattes de

Kébili (enregistrées sous le nom de Deglet Nour de Nefzaoua) et l'huile d'olive de Téboursouk.

Les activités du projet PA-IG, à la suite de deux avenants de prolongations, ont duré 6 ans (2013-2018) pour un montant de 1,2 M€ (dont 200K€ de contribution du gouvernement). La reconnaissance de l'huile d'olive de Téboursouk comme AOC a été obtenue en 2018, et celles des dattes de Nefzaoua et des grenades de Gabès ont été obtenues après la fin du projet (2021) sur la base des activités déjà abouties par le PA-IG, préparant la voie à leur reconnaissance internationale. Une fois le projet achevé, le MARHP n'a pas formulé de demande de renouvellement du projet pour une deuxième phase afin d'assurer un accompagnement post-enregistrement des 3 IG.

4.2.2 - Synthèses des questions évaluatives

QUESTION EVALUATIVE	ECHELLE DE LIKERT (1 MEDIOCRE - 5 ELEVE)				
Dans quelle mesure l'intervention était-elle adaptée aux besoins des bénéficiaires ?					
Le choix des 3 produits pilotes était pertinent, portant sur leur potentiel d'export et la motivation des acteurs. Ce choix était cohérent avec l'objectif général du projet et avec les stratégies nationales. Les objectifs correspondaient bien aux besoins des différents bénéficiaires.					
Dans quelle mesure le projet a-t-il effectivement conduit à l'enregistrement et/ou au renforcement des IG?					
Le PA-IG a permis d'aboutir à l'enregistrement des 3 AOC pilotes au niveau national (Huile d'olive de Teboursouk 16/011/18, Grenades de Gabes 19/04/21, Deglet Nour de Nefzaoua 18/05/21). 2 autres AOC ont été enregistrées grâce à l'appui technique du PA-IG et 4 dossiers de caractérisation de produits sont en cours. Au niveau international, l'Huile d'Olive de Teboursouk est enregistrée auprès de l'OMPI (2020) et les deux autres dossiers sont en cours. Nous constatons un renforcement de la solidité et de la pertinence de la démarche IG, malgré un déficit de traçabilité et de contrôle.					
Dans quelle mesure le projet a-t-il fait évoluer l'environnement institutionnel de manière durable?					
Le PA-IG a fait évoluer l'environnement institutionnel. Le portage institutionnel réalisé par le MARHP a servi à la durabilité de la démarche, malgré une gestion transférée au CIRAD. Le contexte politique tunisien a causé un retard dans l'adoption du nouveau texte d'harmonisation de la loi 99-57 ainsi qu'à la signature de l'accord de Genève, sans pour autant limiter la pérennité des institutions.					
Dans quelle mesure le projet a-t-il effectivement conduit à une amélioration, maintien ou valorisation de la qualité des produits ?					
Le PA-IG a eu un rôle tangible dans la valorisation de la qualité des produits (conscience et fierté des producteurs, élaboration solide de CdC et identification et réalisation de formations bonnes pratiques). Cependant, les plans de contrôle définis par le PA-IG sont difficiles à mettre en œuvre et la meilleure identification de la qualité n'a pas encore été valorisée sur les marchés.					

Dans quelle mesure le projet PA-IG a-t-il eu des effets (ciblés et/ou non anticipés) en matière de croissance soutenable et économie résiliente ?					
Les effets en termes d'augmentation de revenus des producteurs pour les 3 produits ne sont pas très significatifs. Les quantités produites certifiées et commercialisées sont presque nulles. Pour les quelques expériences pilotes qu'il y a eu, le différentiel de prix entre le conventionnel et l'AOC n'était pas significatif.					
Dans quelle mesure le projet a-t-il eu des effets en matière de bien-être social et de réduction des déséquilibres sociaux ?					
Le projet a permis de réunir une diversité d'acteurs au sein des 3 filières concernées. Cependant, les gains de valeur-ajoutée ont été (presque) nuls et leur distribution au long de la chaîne n'est pas en mesure d'influencer les relations de pouvoir. Des risques de concentration des bénéfices de l'IG sont identifiés. Que ce soit pour l'accès aux formations et aux voyages d'étude, ou bien pour la distribution de matériel, le processus du PA-IG semble avoir été transparent.					
Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'égalité femmes-hommes?					
La dimension genre n'a pas été introduite dans les composantes du PA-IG. Une présence féminine croissante avec la détention de rôles clés est notée. Néanmoins, ceci est observé en dehors des instances décisionnelles locales.					
Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à la gestion des milieux et la préservation des ressources naturelles?					
Pour les 3 produits pilotes, la prise en compte de la dimension environnementale aurait pu être plus importante, à condition de privilégier des pratiques non axées sur la productivité. Les cahiers des charges se sont focalisés sur une seule variété (dattes Deglet Nour et grenades Gabsi) et n'ont pas pris en compte l'importance de restaurer le système oasien, plus respectueux des ressources hydriques.					
Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué ou non à la transition vers une trajectoire bas carbone et à la résilience des filières au changement climatique ?					
Les filières n'ont pas intégré la volonté de limiter des émissions de carbone ni les enjeux de vulnérabilité au changement climatique (bien que l'irrégularité des précipitations et le stress hydrique impactent directement les filières). Il existe néanmoins un intérêt à renforcer un marché local et national et une volonté de la part des instituts de recherche d'impulser des améliorations par la suite.					
Dans quelle mesure l'AFD se distingue/a été complémentaire des interventions des autres bailleurs ?					
Malgré la faible coordination avec le projet PAMPAT (SECO/ONUUDI), les 2 projets ont été complémentaires (PAMPAT a privilégié la communication grand public et marketing de l'IG pilote). Dans le post PA-IG, le PAMPAT 2 construit sur les acquis du PA-IG pour la Grenade de Gabès (structuration des producteurs, définition du CdC). D'autres bailleurs interviennent sur les 3 filières (GIZ, FAO, USAID) et l'IPI suisse sur le renforcement de l'INNORPI.					
Dans quelle mesure les bénéficiaires poursuivent-ils et développent-ils leurs activités après la fin du projet ?					

Le PA-IG a conduit à la création et au renforcement des organisations collectives des producteurs des 3 produits. Les 7 groupements de producteurs créés fonctionnent pour la plupart et se renforcent progressivement. Ils sont notamment en mesure de déclencher de nouveaux projets pour poursuivre l'activité sur l'AOC.

4.2.3 - Recommandations

En considérant qu'il n'y a pas de suite envisagée à ce projet, **spécifique aux IG en Tunisie**, par l'AFD, les recommandations sont :

- Prévoir une participation de l'AFD à la stratégie nationale tunisienne pour les produits de terroir, pour ne pas perdre la spécificité et l'expérience AFD en la matière.
- Accompagner une meilleure capitalisation et communication sur les acquis du projet PA-IG.

Au niveau des institutions tunisiennes, notamment la DGPA, il semble important de :

- Revoir globalement l'objectif principal d'export pour les IG ;
- Mieux capitaliser sur les acquis du projet ;
- Renforcer les capacités de l'INNORPI ainsi que des groupements des producteurs ;
- Renforcer les mesures pour assurer le système de contrôle.

Enfin, cette évaluation permet de faire ressortir certains besoins ressentis aux niveaux des producteurs, qui pourraient faire l'objet de nouvelles interventions dans le domaine des renforcements des IG :

- Nécessité d'incitation et accompagnement pour garantir la traçabilité et la mise en place du contrôle interne ;
- Besoin d'appui à l'export (démarches administratives et frais de douane) ;
- Besoin d'appui pour une campagne média nationale et internationale.

Les principales leçons du PA-IG et **les possibles facteurs de succès des interventions sur les IG** :

- L'implication des producteurs depuis la phase initiale de la démarche, justifiant leur motivation, est très importante. Cela demande une intervention réfléchie, longue, patiente et qui ne consomme pas beaucoup de fonds (formations, accompagnement de proximité, ...).
- L'association de la recherche à la démarche des IG peut en renforcer la pertinence et la légitimité, et garantir un lien entre innovation et pratique de terrain, sur la moyenne et longue durée. Les efforts politiques et scientifiques (plutôt top-down) qui caractérisent le PA-IG ont néanmoins atterri autour de la création de collectif (habituellement plutôt issu de démarche bottom-up).
- Le choix de travailler sur une filière localisée, fonctionnelle et avec un début d'organisation peut faciliter sa structuration collective, élément clé de la réussite de la démarche IG. Cela est suggéré par le développement plus rapide de l'AOC Huile d'olive de Teboursouk qui n'était qu'au stade de structuration au début du PA-IG.

4.3 - Composante IG du PARASEP

4.3.1 - Mise en œuvre

Le projet pour la mise en place de l'IG ananas pain de sucre a été mis en œuvre par l'interprofession ananas. Financé par un appel à projet du Parasep (300 926€), le projet a beaucoup évolué suite à la coordination des différentes interventions. Ainsi, à la suite de la révision des objectifs spécifiques du projet puis du plan d'action au printemps 2020, ainsi qu'aux mesures sanitaires liées au covid, la durée d'exécution du nouveau plan d'action a été réduite à 9 mois (au lieu de 19 mois), notamment du fait du contexte covid. Les activités menées à partir de juillet 2020 ont été recentrées sur l'accompagnement du groupement IGP existant, sur la procédure d'enregistrement officiel à partir du cahier des charges de l'IGP déjà rédigé via le projet FAO, sur la création d'un cluster IGP regroupant producteurs et exportateurs, et sur la mise à disposition d'un centre de conditionnement à l'export pour la gestion de la qualité de l'ananas IGP.

4.3.2 - Synthèses des questions évaluatives

QUESTION EVALUATIVE	ECHELLE DE LIKERT (1 MEDIOCRE - 5 ELEVE)				
Dans quelle mesure l'intervention était-elle adaptée aux besoins des acteurs de la filière de l'ananas pain de sucre ?					
Le projet a été écrit par les acteurs de la filière eux-mêmes, à travers l'interprofession. La stratégie d'enregistrement de l'IGP poursuivie par les acteurs, dans la continuité du projet de la FAO, n'a toutefois pas encore permis de répondre au besoin des exportateurs, à savoir améliorer la compétitivité de leur produit sur le marché européen, ni aux producteurs, à savoir augmenter le prix de vente aux exportateurs. Les transformateurs et les commerçants locaux n'ont pas bénéficié du projet.					
Dans quelle mesure l'intervention était-elle pertinente avec la stratégie du Bénin?					
L'objectif d'amélioration de la compétitivité est cohérent avec le Programme National de Développement de la Filière Ananas et l'enregistrement de l'IGP est cohérent avec les engagements du Bénin en la matière.					
Dans quelle mesure le projet a-t-il effectivement conduit à l'enregistrement de l'IGP ?					
L'IG a été enregistrée grâce au soutien conjoint du projet de la FAO et du PARASEP. Le PARASEP a permis de soutenir les acteurs dans les dernières étapes du processus d'enregistrement auprès de l'OAPI.					
Dans quelle mesure le projet a-t-il effectivement conduit à une amélioration ou valorisation de la qualité de l'ananas pain de sucre ?					
Le projet a peu contribué à l'amélioration ou valorisation de l'ananas pain de sucre pour l'export mais a fourni des outils utiles dans cette voie (centre de conditionnement pour l'export, manuel de procédures, ...) qui pourront être mobilisés dans le futur. Ni le centre de conditionnement ni le système interne de contrôle de la qualité ne sont néanmoins opérationnels à la fin du projet.					
Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à une croissance soutenable et économie					

résiliente, y compris la création d'emplois et l'amélioration des ressources domestiques via un meilleur accès aux marchés internationaux?					
L'IGP n'étant pas encore fonctionnelle (logo non disponible, système de contrôle défaillant), elle n'a donc pas encore d'impact en termes d'opportunités de marché, de revenus ou de prix. Il n'existe actuellement pas de marché pour le produit labellisé IGP et il n'est pas connu des importateurs européens. La question se pose de savoir comment développer ce marché en Europe, principal marché visé, mais aussi sur le marché national et sous-régional. L'exclusion des produits transformés de l'IGP pose question car le marché des jus est croissant.					
Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué au bien-être social et à la réduction des déséquilibres sociaux?					
Ce projet a permis le renforcement de l'interprofession et du groupement IGP via des formations et la mise en œuvre de ce projet mais l'interprofession n'est pas assez légitime (surtout la fédération représentant les producteurs) et le groupement IGP n'est pas assez inclusif (limité à 300 producteurs et excluant les transformateurs).					
Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'égalité femmes-hommes?					
Ce projet n'a pas porté d'attention particulière aux enjeux d'égalité femmes-hommes, qui ne pose pas de problème particulier dans cette filière où les femmes sont assez bien représentées au niveau de l'interprofession.					
Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué ou non à la gestion des milieux et la préservation des ressources naturelles?					
Le projet n'a pas visé la préservation de la biodiversité ni la gestion des milieux et des ressources naturelles. La culture d'ananas conventionnelle consignée dans le cahier des charges, qui avait été rédigé en amont, dans le cadre du projet FAO, est très intensive en intrants chimiques et décevante en termes de préservation des sols. Ce cahier des charges n'a pas été retravaillé avant soumission à l'OAPI, ce qui constitue une lacune.					
Dans quelle mesure l'AFD se distingue/a été complémentaire des interventions des autres agences de mise en œuvre (FAO, ENABEL...)?					
A la demande du ministère de l'agriculture béninois, un plan de coordination entre les trois projets (FAO/TCP, PARASEP et PAMPIG2) a été rédigé. Il a finalement permis d'éviter les doublons et d'organiser la complémentarité entre les projets qui se sont succédés. Le projet s'est également adapté pour créer un "cluster IGP", pour s'articuler avec le programme DEFIA de l'ENABEL.					
Dans quelle mesure les effets du projet sont-ils pérennes?					
Le projet a permis de renforcer les compétences des acteurs en termes de gestion d'une IGP mais ils sont restés dans l'attente d'un nouveau projet financé par la coopération internationale sans financer les activités résiduelles du projet. Cependant, la validation début 2022 d'un Plan stratégique et opérationnel de promotion et développement de l'ananas IG pain de sucre du plateau d'Allada-Bénin					

2022-2026 par le ministère de l'agriculture est positive en termes de pérennité, même si les financements pour le mettre en œuvre ne sont pas encore acquis.

4.3.3 - *Recommandations*

Spécifiquement sur le projet IG Ananas du plateau d'Allada, il semble nécessaire d'engager des actions afin de contribuer à :

- Réviser le cahier des charges via le PAMPIG2, ou un autre outil de financement, afin d'inclure les enjeux environnementaux et d'intégrer les produits transformés. Le jus paraît en effet constituer « la porte de sortie principale » pour l'IGP et permettrait d'inclure les transformatrices locales ;
- Articuler avec d'autres cahiers des charges, et notamment le label « agriculture biologique ». Une étude de marché incluant les combinaisons entre les différents labels pourrait être intéressante ;
- Inclure la confédération nationale des coopératives de producteurs d'ananas dans la dynamique IGP, afin de fédérer tous les acteurs de la production et d'apaiser les tensions ;
- Financer une campagne nationale et internationale de promotion de l'ananas IGP et plus globalement du concept d'IGP ; en partenariat avec la CCI, l'APIEX, l'ENABEL et le COLEACP ;
- Promouvoir l'ananas IGP lors du prochain Salon International de l'Agriculture et des Ressources Animales (SARA) d'Abidjan (nov-décembre 2023) et du prochain salon de l'agriculture de Paris 2023 ; en commun avec d'autres IGP soutenues par l'AFD ;
- Développer la dynamique entrepreneuriale de la production d'engrais mixtes et biologiques locaux spécifiques pour l'ananas issus de la valorisation des trèches (ou souches) d'ananas. Cette production permet de limiter la dépendance de la filière aux engrais minéraux importés, dont le prix est en forte croissance ; tout en valorisant les déchets organiques de la filière et en facilitant la conversion à l'agriculture biologique.

5 - ANALYSE STRATEGIQUE TRANSVERSE

Comme mentionné précédemment, douze questions évaluatives ont été formulées pour l'analyse stratégique transverse. Les sous-questions, indicateurs et méthodes de collecte de données et sources identifiées sont présentés dans la matrice évaluation (Annexe n°2). Elles sont renseignées à partir des enseignements des évaluations des trois projets de la grappe, des cinq projets déjà évalués, d'entretiens complémentaires et du fonds documentaire.

Certaines des questions sont relativement bien documentées dans les évaluations finales des projets. L'analyse peut alors être relativement bien approfondie. D'autres questions sont relatives à des cadres conceptuels plus récents (changement climatique, genre, biodiversité) et sont peu ou pas renseignés dans les évaluations finales, les dispositifs de suivi-évaluation ou même dans les documents de projets. Une analyse rétrospective est parfois possible mais elle se heurte rapidement à un manque de données impossible à combler.

5.1 - Cohérence interne des interventions

Question d'évaluation 1 – Les différentes interventions de l'AFD en faveur des IG sont-elles cohérentes entre elles ?

Afin de déterminer si les différentes interventions de l'AFD en faveur des IG sont cohérentes entre elles, différentes sous-questions sont abordées. Il s'agit notamment de savoir si les objectifs des différentes interventions ont évolué, le cas échéant dans quelle direction, et s'ils sont cohérents entre eux. L'analyse porte également sur la pertinence et la cohérence des différentes interventions sur les montants mobilisés, des modes opératoires, des axes d'intervention et de la prise en compte des deux phases d'appui aux IG.

5.1.1 - Evolutions des objectifs

Dans l'ensemble, les différents projets analysés présentent des objectifs généraux assez cohérents. Ils font régulièrement référence à l'amélioration de l'accès aux marchés notamment à l'export (projets RECoSeL²¹, PA-IG, PARASEP, IG Cambodge, Asean 1, PEIG, PAMPIG). L'augmentation des revenus des producteurs est également mentionnée régulièrement (PRCC Café des Bolovens²², PAMPIG 1 et Asean 1). Les objectifs généraux ne font jamais référence aux appuis institutionnels ou au renforcement des législations (à la différence des objectifs spécifiques). Seul le projet BiodivBalkans présente un objectif général différent, où il s'agit d'allier protection de l'environnement et développement économique.

Une analyse plus fine montre cependant certaines évolutions (y compris au cours de la mise en œuvre des projets). Les premiers projets font référence à l'accession à l'OMC lors de l'instruction des projets (PEIG – Laos, IG Cambodge) mais ils évoluent rapidement lors du démarrage vers la promotion des exportations, voir l'amélioration de l'accès aux marchés (sans mentionner l'export), pour l'IG Cambodge. On ne note pas d'évolution temporelle significative dans les objectifs des projets, qui se concentreraient sur les marchés nationaux, délaissant l'export, ou intégrant des

²¹ CLA1080

²² CLA1056

éléments connexes de développement rural. Par exemple, des projets récents comme le PAIG – Tunisie (2012-2018) ou le PARASEP mentionnent explicitement les marchés exports dans leur objectif général.

Les objectifs spécifiques sont plus hétérogènes et plus adaptés aux spécificités des différents projets (pays, dispositif institutionnel, ...). Tous les projets mentionnent l'appui à des filières IG de manière plus ou moins explicite. Pour certains projets, c'est le cœur de l'activité (Recosel, Parasep) alors que pour d'autres projets, il s'agit de filières pilotes avec des appuis et des objectifs plus limités (BiodivBalkans, Pampig 1, Asean 1). Ces derniers projets disposent également d'une composante institutionnelle importante. En effet, le deuxième objectif largement partagé est le renforcement institutionnel et législatif des pays (et régions) sur les IG. Dans les premiers projets IG, cette dimension est au cœur des interventions (IG Cambodge, PEIG Laos) avec l'établissement des lois sur les IG. Progressivement, ces appuis se concentrent sur le renforcement des structures existantes (Pampig, PAIG – Tunisie, Asean, BiodivBalkans), voir disparaissent des projets (Recosel, Parasep) comme les cadres normatifs sont établis.

5.1.2 - Les montants mobilisés

Essentiellement financés par le PRCC, les projets IG ont des montants compris entre 1M€ et 1,5 M€, depuis 2005. Deux projets disposent de financements différents : le Parasep finance un appui spécifique et de courte durée (2 ans) à l'interprofession de la filière ananas AIAB²³ de 300 000€, tandis que BiodivBalkans est co-financé par le Fida (2.6M€) et le FFEM (1.2M€). Il s'agit ainsi toujours de montants limités pour des durées de mise en œuvre relativement longues (entre 4 et 6 ans) notamment liées à des prolongations dues à des démarrages relativement complexes pour des questions institutionnelles.

Cette apparente homogénéité des financements cache cependant d'importantes disparités. Les projets régionaux doivent couvrir plusieurs pays et le niveau régional avec des enveloppes similaires. Certains projets couvrent un grand nombre d'IG : 9 produits pour Asean, 7 produits pour BiodivBalkans, 4 produits (dans 3 pays) pour Pampig²⁴. Enfin, dans le cadre d'un appui à la filière café, le projet RECoSeL ne concerne qu'une seule IG au Laos. En outre, le budget dédié à l'accompagnement de cet IG est particulièrement limité.

Au final, les montants disponibles pour financer les filières IG sont relativement faibles : 26 K€ pour Recosel, environ 200K€ par filière pour PAIG²⁵, environ 80K€ sur Asean²⁶, et environ 90K€ sur Pampig ²⁷. Les projets qui financent le mieux les filières IG sont

²³ Sachant que le programme Parasaep est doté de 10M€ financés sur une délégation de gestion de l'UE et d'un PRCC d'1 M€

²⁴ Finalement 3 produits dans 2 pays puisque le pilote ivoirien (toiles de korogho) n'a pas été mis en œuvre pour des raisons de sécurité.

²⁵ 600K€ pour le volet opérationnel pour 3 IG

²⁶ 1.5M€ de budget total, dont 50% de coordination, pour 9 IG. Cela correspond à une budget moyen disponible maximum de 80K€ par IG, sachant que toutes les activités transversales ne sont pas comptabilisées.

²⁷ 267K€ sont disponibles pour appuyer les 3 IG pilotes.

finalement ceux qui se focalisent sur un nombre limité de pays et de produits (IG Cambodge, PEIG Laos, Parasep ...). Au-delà de ces montants moyens approximatifs, ces limites budgétaires sont régulièrement relevées par les évaluations externes qui sont considérés comme « clairement insuffisant » pour Asean1, ou insuffisant pour l'appui aux filières malgré un projet BiodivBalkans, dans l'ensemble, bien financé.

La durée des interventions

Les projets évalués sont mis en œuvre sur une durée moyenne estimée à 6 ans (à partir de la date d'octroi jusqu'à la clôture). La durée opérationnelle, phase pendant laquelle il y a des activités sur le terrain, est nettement plus faible (et difficile à estimer). Enfin, au sein de la phase opérationnelle, la durée des appuis réels aux filières est également raccourcie²⁸ ou discontinuée (IG Parasep, Asean 1, PAMPIG).

Par ailleurs, le fonctionnement en projets successifs pour assurer une continuité des interventions montrent ses limites : (i) chaque « nouveau » projet doit nécessairement inclure une phase de démarrage (conventionnement, recrutements, procédures...) et une phase de clôture (rapports, audits, ...). Ces étapes réduisent la durée opérationnelle et empêchent la continuité de l'intervention. (ii) La durée d'instruction génère également des gaps dans les interventions (voir le frise 1.2 - Les interventions du groupe AFD en faveur des IG.)

Enfin, les montants d'assistance technique sont parfois considérés comme excessifs par les évaluateurs. Le PEIG Laos mobilise 60% de son budget pour les experts internationaux (et seulement 5% aux appuis aux organisations et institutions Laos partenaires). Sur Asean 1, 51% du budget est mobilisé par l'assistance technique et la coordination. Cette mobilisation importante d'expertise technique internationale est à mettre en relation avec le haut niveau de technicité nécessaire à la mise en place d'IG (élaboration d'un cadre législatif reconnu internationalement, caractérisation des IG, ...) et les faibles montants des projets.

5.1.3 - Les modes opératoires

Les modes opératoires sont relativement homogènes, avec une maîtrise d'ouvrage institutionnelle (le Ministère en charge de l'agriculture généralement), et une assistance technique. Les deux projets dérogeant à ce montage sont Asean1 où la maîtrise d'ouvrage est confiée à la FAO en l'absence d'organisation régionale, et le projet IG Ananas au Bénin, qui est en réalité une subvention à l'interprofession sur appel à projets du Parasep géré par le Ministère du plan. L'assistance technique mobilise presque exclusivement des organisations françaises (Cirad²⁹, IAMM, Gret, Inao) et des structures locales (Cédac, CIRDA, LCG). Les modalités d'assistance technique sont cependant assez différentes en fonction des projets. Parfois, la maîtrise d'œuvre nationale n'est que peu impliquée dans la mise en œuvre du projet et l'AT prend un rôle plus important (Recosel, IG Cambodge) alors que d'autres projets peuvent compter sur des institutions plus fortes (DGPA en Tunisie, MADA en Albanie, OAPI en

²⁸ Le cas extrême est celui du Bénin, où le projet CBJ1203 est mis en œuvre entre 2014- et 2021, mais où l'appui à la filière est finalement réduit à une intervention de 9 mois.

²⁹ Qui assure l'AT dans 4 des 9 projets suivis : Café des Bolovens, PAIG Tunisie, PEIG Laos, Pampig 1

Afrique de l'Ouest et du Centre). Au-delà des enjeux institutionnels au démarrage des projets, l'impact de la maîtrise d'ouvrage sur la mise en œuvre du projet est directement lié à ses capacités internes.

5.1.4 - Les dispositifs de suivi-évaluation

Les évaluations externes des projets pointent quasi-unaniment le manque (voir l'absence) de dispositif de suivi-évaluation (SE)³⁰. Cela peut s'expliquer (i) par des financements modestes, ne permettant pas de financer un réel dispositif de SE, (ii) certains projets plus anciens où l'attention au SE était plus limitée. Cette situation rend complexe les évaluations finales. Les tendances, effets et, a fortiori, impacts sont difficilement mesurables. Cela impacte également l'évaluation transverse car de nombreuses données n'étant pas disponibles, il est parfois impossible d'avoir une lecture rétrospective sur les projets (aucune donnée n'est collectée par les dispositifs de SE sur le genre, le climat, la biodiversité, ...).

Enfin, l'absence de données de suivi sur les filières IG (prix bord champs, prix export, volumes commercialisés sous IG, volumes exportés, nombre de producteurs.trices...) est particulièrement dommageable pour justifier l'intérêt de l'outil IG au service du revenu des exploitations familiales et de la lutte contre la pauvreté. Les appuis aux filières IG sont souvent présentés comme des pilotes. Cependant, l'absence de données sur ces filières ne permet pas d'en tirer des enseignements et donc de transformer ces expériences en réels pilotes.

5.1.5 - La pertinence des axes d'intervention

La pertinence³¹ des projets vis-à-vis des objectifs du PRCC et de l'AFD est unanimement reconnue lors des évaluations finales. Les cadres logiques sont bien alignés avec les objectifs d'aide au commerce de la France. De même, les projets sont pratiquement systématiquement alignés avec les orientations nationales ou régionales pour l'OAPI. Des stratégies de promotion des exportations, d'accès aux marchés de niche, voir des stratégies IG sont disponibles dans les pays garantissant la pertinence de l'intervention.

Les évaluations sont nettement plus critiques sur la pertinence vis-à-vis de l'adéquation entre l'outil IG et les besoins des filières appuyées. Les critiques portent principalement sur deux aspects.

- L'usage d'un signe de qualité (IGP, Bio, Équitable, marque collective ...) ne devrait pas être prédéterminé dès le montage du projet. Il devrait s'appuyer sur des décisions éclairées des opérateurs des filières en fonction des caractéristiques des différents signes (typicité, marchés potentiels, risques de fraude, coûts, complexité, ...).
- La structuration des filières était parfois largement embryonnaire, loin d'être capable de créer et gérer une association IG. Or, « l'existence d'une organisation

³⁰ BiodivBalkans, Pampig, PEIG Laos, Asean 1, IG Cambodge, Parasep,

³¹ Dans la méthodologie de la note de cadrage, on entendait la pertinence des axes d'intervention au sens de la pertinence de la stratégie duale : (i) appui institutionnel, (ii) appui aux filières pilotes. Cette analyse est finalement assez proche de celle des objectifs spécifiques précédente. Nous avons donc élargi cette analyse à la pertinence de l'intervention.

de producteurs légitime et en mesure de porter le projet » constitue l'une des 5 conditions nécessaires de succès d'une IG relevées par Balineau et Faure (2018). La focalisation des projets sur la mise en place de l'IG détournait alors l'attention des acteurs des filières et des opérateurs des projets, et donc des besoins réels de la filière.

Extraits des évaluations externes finales sur l'adéquation avec les besoins des filières

IG Cambodge : « *Le thème de l'IG est validé sans validation* ». « *Cela a néanmoins empêché de tester une série d'autres signes de qualité (marques, AOP, certification biologique, label de commerce équitable, labels environnementaux...), tous jugés tout aussi pertinents pour la diversification agricole et d'exportation du Gouvernement Royal du Cambodge* ». ³²

PEIG Laos portant sur le Riz petit poussin et le café des Bolovens Laos: « *Les besoins réels des bénéficiaires finaux (acteurs de la chaîne d'approvisionnement) ne semblent pas avoir été pris en compte* ³³ ». « *la compatibilité avec les besoins des producteurs (en particulier pour le Khao Kai Noy) est questionnable, étant donnée la nouveauté du concept des IG et les besoins qui semblent plus importants sur d'autres aspects du renforcement de la filière* ».

Sur le Pampig, plusieurs produits sont concernés :

« *Pour le poivre de Penja, les enjeux autour de la protection du nom « poivre de Penja » existaient puisque plusieurs marques étaient déposées en France sur cette dénomination. Localement, les acteurs avaient constaté des fraudes de certains distributeurs [...]* »

Pour le café, « *L'acheteur à l'export n'est pour le moment pas spécialement intéressé par l'IG, mais plutôt par la qualité que l'IG permet d'atteindre par le respect du cahier des charges.* ».

Sur le Miel blanc d'Oku. *Dès l'étude de faisabilité du projet PAMPIG, l'instruction du projet repère certaines contraintes (coopérative "moribonde" faute de fonds [...]) mais les difficultés pour les surmonter ont été sous estimées.*

Asean 1 : « *Le montage d'un projet ayant d'emblée une entrée IG induit une démarche qui ne part pas des besoins des filières en termes de développement stratégique, mais du besoin de faire fonctionner et de justifier l'existence du cadre légal et administratif.* »

³² The GI Theme is validated without validation" "This has nevertheless prevented testing a range of other quality signs (trade marks, PDO, organic certification, fair-trade label, environmental labels...), all deemed equally relevant to the agricultural and export diversification of the RGC

³³ The actual needs of the final beneficiaries (supply chain actors) seem not to have been considered.

5.1.6 - Les phases d'enregistrement

La majorité des projets analysés sont focalisés sur les phases de pré-enregistrement (IG Cambodge, PEIG Laos, Pampig 1, BiodivBalkans, Ananas Bénin, PA-IG Tunisie). Cette orientation est principalement liée aux périodes de mise en œuvre des projets étudiés qui sont alors relativement innovants. Les projets suivants financés par l'AFD (en cours d'exécution) n'appuient plus exclusivement des nouvelles filières pré-enregistrement, mais également des filières post-enregistrement. Il s'agit notamment des projets Asean 2, Pampig 2, Recosel, ...

La focalisation sur la phase de pré-enregistrement est consubstantiel du caractère innovant des projets évalués.

L'articulation entre les phases de projets est cependant difficile à mettre en œuvre. Les projets successifs étant discontinus, il y a des ruptures parfois importantes dans les appuis nécessitant le renouvellement des équipes d'appuis, de nouvelles modalités d'intervention, ... Les appuis sont parfois morcelés, incomplets, ne permettant pas un accompagnement continu et prévisible des associations d'IG (lien entre les phases du Pampig, articulation entre les projets IG Cambodge, Asean 1, Asean 2 sur le poivre et le sucre...). Cette succession d'appuis relativement ponctuels (Asean/Pampig) pose question. En effet, ces appuis ne semblent pas être issus d'une stratégie précise spécifique à chaque filière, mais liés aux modalités de financement spécifique à chacun des projets. L'efficacité (et surtout l'efficience) globale de cette succession d'appuis ne semble pas évidente.

Le cas du café des Bolovens doit néanmoins être mis en avant, comme il fait l'objet de projets spécifiques financés par l'AFD depuis 1998, avec une succession de 6 projets intervenant sur la filière³⁴. Si le choix d'appuyer l'IG reste questionné, les résultats et impacts sur la filière sont réels et tangibles.

5.1.7 - Conclusion et recommandations

L'outil PRCC a permis la mise en place une série de projets avec une bonne cohérence interne ainsi qu'avec les objectifs de l'AFD et ceux des gouvernements. Les stratégies d'intervention ont évolué avec la diffusion des dispositifs IG : depuis l'appui à l'élaboration des cadres législatifs, jusqu'au renforcement des filières post-enregistrement actuellement. Ils souffrent cependant de moyens limités pour renforcer les filières IG ainsi que de dispositifs SE insuffisants. Enfin, la pertinence de l'outil IG comme moyen d'augmenter les revenus des exploitations familiales des filières ciblées est questionnée.

Dans les projets analysés, comme les cadres institutionnels sont en place, il semble prioritaire de se focaliser sur les appuis aux filières qui devraient avoir plus d'impact sur l'augmentation des revenus des exploitations familiales. Les montages de projets avec

³⁴ PDRB Programme de Développement Rural du Plateau des Bolovens 1998-2002 ; PCADR : Programme de Capitalisation en Appui à la politique de Développement Rural, 2005-2009, PRCC IGP Laos (PEIG) 2005-2009, PRCC Café des Bolovens (2010-2015) –CLA1056, Asean 1 (CZZ1523) 2014-2017 ; Recosel 2017-2021,

des maîtrises d'ouvrage nationales³⁵ devraient être revus afin de financer les actions au plus proche des acteurs (selon le modèle de la Facilité IG).

De même, le choix des signes de qualité à promouvoir sur les filières ne devrait pas être réalisé lors de l'identification des projets, mais au cours des projets, par les acteurs eux-mêmes, en fonction de leurs besoins, des opportunités de marchés, de leurs capacités, de leur stratégie...

Les montants disponibles et la durée des appuis aux filières devraient être augmentés : le renforcement des organisations professionnelles prend beaucoup de temps et nécessite un accompagnement de proximité qui ne doit pas être minimisé. A ce titre, les appuis successifs sur la filière café des Bolovens semblent porter leurs fruits sur les dimensions hors IG et notamment dans la structuration de la filière et la mise en place de la CPC qui approvisionne l'entreprise française Malongo en café certifié bio et équitable.

Enfin, pour tirer des enseignements de ces appuis et promouvoir les signes de qualités comme outils de réduction de la pauvreté, des inégalités, d'adaptation aux changements climatiques ou de réduction des émissions (...), il est nécessaire de disposer de données fiables et donc de système de suivi-évaluation performant.

5.2 - Cohérence avec les politiques françaises

Question d'évaluation 2 – Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG sont-elles cohérentes avec les politiques françaises ?

Afin de déterminer si les interventions de l'AFD en faveur des IG sont cohérentes avec les politiques françaises, cinq sous-questions ont été développées pour comprendre notamment si l'intérêt de la France à soutenir les IG a évolué et dans quelle mesure les interventions de l'AFD en la matière sont cohérentes avec les politiques du MEAE, de la DG Trésor et du Ministère de l'agriculture.

5.2.1 - Dans quelle mesure l'intérêt de la France à soutenir les IG a-t-il évolué?

L'intérêt de la France à soutenir les IG est fondamentalement lié à sa volonté (et celle de l'UE) de promouvoir le système *sui generis* par contraste au système des marques dans le cadre du différend juridique et politique au sein de l'OMC (voir Section 1.1.2). Pour contourner le blocage des négociations internationales au sein de l'OMC, et compte tenu de la portée encore limitée de l'Arrangement de Lisbonne et de l'Acte de Genève³⁶, la principale stratégie au niveau français et européen a été de promouvoir la protection *sui generis* des IG par le biais d'accords bilatéraux³⁷. Des appuis techniques et financiers ont été réalisés pour promouvoir les DPI, y compris les IG, afin de créer des alliances avec les pays tiers pour défendre l'approche de protection *sui generis*. Les projets de coopération en faveur des IG mis en œuvre par la France lui permettent non

³⁵ Et a fortiori, dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à un autre bailleur.

³⁶ qui ne compte encore que 13 membres en juin 2022

³⁷ La liste d'accords bilatéraux se trouve ici : https://policy.trade.ec.europa.eu/eu-trade-relationships-country-and-region/negotiations-and-agreements_fr

seulement de promouvoir le système *sui generis* et d'y rallier les pays où elle intervient, mais aussi de défendre ses intérêts économiques via la mise en œuvre dans les pays de coopération de législations favorables à la protection des IG, y compris pour les IG françaises.³⁸ Il est d'ailleurs remarquable que la première IG reconnue par l'OAPI ait été le Champagne, enregistrée en 2006,³⁹ bien avant l'enregistrement des deux premières IG africaines en 2013 pour le Poivre de Penja et le Miel blanc d'Oku⁴⁰ dans le cadre du Projet PAMPIG financé par l'AFD. En diffusant des outils pour mettre en place des IG selon l'approche *sui generis*, les projets de coopération en faveur des IG mis en œuvre par la France représentent également une opportunité de valoriser le savoir-faire et l'expertise française en la matière.

L'intérêt de la France à soutenir les IG ainsi que les modalités d'appui ont évolué ces dernières années pour prendre en compte des nouvelles considérations ou renforcer des priorités déjà existantes :

- L'introduction de composantes IG dans des projets plus larges d'appui aux secteurs productifs ;
- Une attention plus grande portée au soutien post-enregistrement et au choix des produits ;
- La flexibilité sur le choix des produits à soutenir et le renforcement des capacités nationales en matière de choix de ces produits ;
- Un nouveau mode de gestion plus flexible permettant de financer des petits projets au moyen d'appels à projets ;
- Une plus grande prise en compte des enjeux de genre ;
- L'introduction d'une dimension de protection de la biodiversité ;
- Un soutien à des IG pour les marchés locaux ;
- Un recentrage géographique sur l'Afrique.

5.2.2 - Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG sont-elles cohérentes avec les politiques du MEAE ?

Les interventions de l'AFD en faveur des IG sont parfaitement cohérentes avec les politiques du MEAE. Pour le MEAE, les IG sont à la fois un instrument permettant de créer de la valeur et d'offrir un accès à de nouveaux marchés, et un outil de protection permettant de lutter contre les usurpations des IG françaises et d'améliorer leur visibilité. Au niveau international, le MEAE promeut l'Acte de Genève, sur la base des instructions transmises par le Ministère de l'Agriculture que le MEAE communique à la Représentation permanente de la France à Genève. L'objectif visé est une plus large reconnaissance des IG françaises. Les projets de coopération en faveur des IG mis en œuvre par la France sont considérés comme « un acte d'influence » visant à faire

³⁸ Certaines IG Française sont victimes de problèmes d'usurpation (notamment pour les vins et spiritueux comme le Champagne ou le Cognac). Ces considérations en termes d'« intérêt protection » et de cas d'usurpation avérés ne semblent toutefois pas avoir été décisives pour l'octroi des projets évalués.

³⁹ Michel Gonomy, «Aspects institutionnels concernant l'administration des indications géographiques-Cas de l'OAPI », Colloque Mondial sur les Indications Géographiques, OMPI/HIPO, 20-22 octobre 2015, p. 3. Disponible ici : < https://www.wipo.int/edocs/mdocs/geoind/fr/wipo_geo_bud_15/wipo_geo_bud_15_5-annex1.pdf >.

⁴⁰ OAPI, Bulletin Officiel de la Propriété Intellectuelle, Publication no. 01 IG/2015 du 10 novembre 2015, disponible ici : <http://oapi.int/bopi/IG/BOPI_01IG2015.pdf>.

reconnaître le système *sui generis* porté par la France, en opposition claire avec l'approche américaine basée sur le système des marques. Au niveau bilatéral, les IG font l'objet d'une partie importante de la négociation française dans le cadre des accords de libre-échange négociés par l'UE avec les pays concernés, lesquels contiennent en annexe une liste des IG françaises à reconnaître dans les pays concernés. En tant que membre du Comité de sélection de la Facilité IG, le MEAE participe également à la sélection des projets en s'appuyant en amont sur les avis et recommandations des conseillers en propriété intellectuelle et conseillers aux affaires agricoles des services économiques des ambassades.

5.2.3 - Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG sont-elles cohérentes avec les politiques de la DG Trésor ?

Les interventions de l'AFD en faveur des IG sont totalement cohérentes avec les politiques de la DG Trésor. Comme indiqué en introduction de ce rapport, la DG Trésor et le MEAE cofinancent le PRCC⁴¹, afin de financer des interventions de l'AFD en faveur des IG notamment. Nos interlocuteurs à la DG Trésor ont ainsi confirmé que les démarches qualité (dont les IG) restaient prioritaires dans les modes d'intervention des PRCC comme moyen de différenciation sur le marché, de valorisation économique et de protection des produits ciblés. L'objectif prioritaire de la DG Trésor en matière d'IG est de promouvoir le système *sui generis* auprès de leurs partenaires et des bénéficiaires des projets IG, au travers d'activités de promotion et de sensibilisation mais aussi en s'appuyant sur l'expertise technique des services économiques des ambassades qui peuvent mener des analyses juridiques comparatives sur leur zone d'intervention, aider à l'élaboration de cadres législatifs favorables aux IG et identifier les cas d'utilisation frauduleuse des IG françaises. Un autre objectif également très important est de traiter des questions de développement durable liées au commerce via les règles incluses dans les cahiers des charges des produits IG.

En tant que membre du Comité de sélection de la Facilité IG, la DG Trésor participe à la sélection des projets en s'appuyant en amont sur les avis et recommandations des conseillers en propriété intellectuelle et conseillers aux affaires agricoles des services économiques des ambassades. Ces-derniers, dont les détachements en ambassade sont financés par la DG Trésor, ont une connaissance approfondie des enjeux locaux. Cela permet de « fluidifier » les relations avec les institutions locales impliquées dans les processus IG (par exemple, Ministères de l'agriculture et Offices nationaux de propriété intellectuelle). Comme l'ont expliqué nos interlocuteurs, l'objectif de la DG Trésor à travers les projets financés dans le cadre de la Facilité IG est de « pousser le système *sui generis* dans les pays africains avec également des objectifs de développement durable qui peuvent être pris en compte ».

Il est à noter que, si certains conseillers des services économiques des ambassades sont associés très régulièrement aux projets IG de l'AFD en tant que partenaire technique et financier pour la préparation des dossiers sur leur zone d'intervention, d'autres ont regretté un certain manque de communication et de connaissances des interventions AFD en faveur des IG. Par ailleurs, il est intéressant de relever que, pour la DG Trésor, il

⁴¹ PRCC est un programme d'aide projet financé sur les crédits du programme 110 du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance et sur les crédits du programme 209 du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères versés à l'Agence française de développement.

est nécessaire de renforcer les capacités des porteurs de projet pour assurer la pérennité des projets. Ce point est également souligné par certains conseillers agricoles qui regrettent que l'aspect gouvernance territoriale soit négligé au début des projets IG dont les objectifs s'articulent d'abord sur l'enregistrement du produit sous IG *per se* avant d'aborder la question de l'aspect organisationnel et structuration d'un groupe de producteurs. Le besoin a également été souligné d'améliorer, de manière générale pour tous les projets relevant de l'aide au commerce, la coopération inter-bailleurs – par exemple via des initiatives menées sous la conduite d'un Etat-membre ou des réunions par pays au niveau des différentes ambassades.

5.2.4 - Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG sont-elles cohérentes avec les politiques du Ministère de l'agriculture ?

Bien que nos interlocuteurs au Ministère de l'agriculture nous aient indiqué avoir une très mauvaise connaissance de l'AFD et un manque de visibilité sur ses interventions en faveur des IG, ces dernières restent néanmoins parfaitement cohérentes avec les politiques du Ministère de l'agriculture et les objectifs visés sont similaires. En effet, la politique du Ministère de l'agriculture en matière d'IG vise à influencer les Etats tiers et générer de l'intérêt au niveau international pour les IG *sui generis* et le système de Lisbonne, à valoriser le concept de terroirs sous-tendant la protection des produits IG et « la façon de faire à la française », tout en promouvant les produits français sur des marchés étrangers.

Le Ministère de l'agriculture a un budget dédié, modeste mais permanent, nommé le « budget d'action internationale » (appellation plus neutre que la précédente désignation « budget d'influence ») qu'il peut mobiliser pour soutenir des actions spécifiques et très variées en fonction des besoins et des demandes relayées notamment par les conseillers agricoles⁴². Les conseillers agricoles sont ainsi chargés de (i) conduire des activités de veille sur les politiques agricoles des pays de leur zone et comprendre les enjeux et besoins locaux – ce qui implique aussi des activités de promotion du Système de Lisbonne ; (ii) faciliter l'accès au marché local des produits français – dans ce cadre, les conseillers agricoles sont également vigilants sur les questions d'usurpation des IG françaises ; (iii) coordonner des activités de coopération.

Sur le plan organisationnel, en-sus du Bureau de la Qualité en charge des questions de cahiers des charges au niveau national et de la réglementation communautaire au niveau européen, trois bureaux distincts au sein du Service Europe et International du Ministère de l'agriculture œuvrent sur la question des IG à l'international :

- (i) le Bureau de la Mondialisation et Sécurité Alimentaire (Sous-direction Internationale) ;
- (ii) le Bureau Exportations et Partenariats Internationaux (Sous-direction Internationale) ;
- (iii) le Bureau des Négociations Commerciales (Sous-direction Europe).

De manière générale, il y a un lien très fort entre les activités de protection des IG et les activités de coopération visant à promouvoir le système de protection *sui generis*.

⁴² La France est d'ailleurs le seul pays au monde avec les Pays-Bas à avoir un réseau de conseillers agricoles aussi développé (35 au total).

Il faut souligner ici le rôle central de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), établissement placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et spécifiquement dédié à la reconnaissance, au contrôle et à la défense des IG, dont l'expertise est reconnue internationalement. Bien que l'INAO n'ait pas de division dédiée spécifiquement à la coopération internationale et qu'il souffre d'une surcharge de travail en la matière, ses actions de coopération reposent sur un réseau d'experts coordonné par le service juridique et international de l'établissement. L'INAO intervient en première ligne sur la protection des IG françaises à l'international⁴³. Il intervient⁴⁴ également comme expert technique et/ou juridique en réponse aux demandes institutionnelles d'expertise émises par le Ministère de l'agriculture ou par les conseillers agricoles au sein des ambassades, sur trois sujets principaux : (a) l'élaboration de cahiers des charges ; (b) la délimitation des zones IG ; (c) la dimension juridique de reconnaissance, d'enregistrement et de suivi des IG. Enfin, l'INAO contribue à l'élaboration des listes d'IG à protéger dans le cadre des négociations d'accords de libre-échange en jouant le rôle d'intermédiaire avec les opérateurs économiques.

L'une des faiblesses confessées par nos interlocuteurs est la dimension durabilité environnementale des IG et le manque d'indicateurs de performance pour mesurer les impacts environnementaux, sujet sur lequel le ministère de l'agriculture souhaite travailler davantage. Le manque d'activités sur la gouvernance et la structuration des groupes de producteurs, sur les aspects de contrôle et certification, ainsi que sur le suivi post-expertise, a également été souligné. Le Ministère de l'agriculture regrette enfin de ne pas participer au Comité de sélection de la Facilité IG.

S'agissant du manque de visibilité sur les activités de l'AFD, il est utile de noter que, jusqu'à présent, le Ministère de l'agriculture ne reçoit que des informations parcellaires et aléatoires en fonction des échanges tenus avec les conseillers agricoles des ambassades qui sont davantage en contact avec l'AFD. Pour pallier ce manque d'informations et structurer davantage les échanges sur les IG au sein des différentes institutions françaises parties prenantes, un projet de réunion impliquant les différentes parties prenantes institutionnelles, dont l'AFD, devrait bientôt être relancé avec pour objectif le partage d'informations sur les interventions en faveur des IG. Enfin, il faut souligner que l'ensemble des acteurs interrogés dans le cadre de cette évaluation ont salué cette initiative de l'AFD et l'opportunité offerte de communiquer davantage sur les activités IG avec en particulier la participation du ministère au groupe de références de l'étude.

5.2.5 - Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG ont contribué au développement des entreprises françaises sur les filières appuyées ?

Si la protection et la promotion des intérêts économiques des entreprises françaises font l'objet d'actions de vigilance et de communication de la part de la DG Trésor et du Ministère de l'agriculture, il est difficile d'évaluer dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG ont contribué au développement des entreprises françaises sur les filières appuyées, faute de données et d'informations

⁴³ Par exemple par la mise en demeure des opérateurs concernés dans les pays cibles en cas d'usurpation

⁴⁴ En lien très étroit avec la Commission européenne et les délégations de l'UE

suffisantes sur des cas identifiés positifs ou négatifs. A titre d'exemple, au Laos, les différentes interventions de l'AFD en faveur de l'IG Café des Bolovens ne semblent pas avoir d'impact sur l'entreprise française Malongo, distributeur exclusif en Europe du café labellisé commerce équitable et certifié organique de la coopérative locale CPC, l'entreprise Malongo n'étant pas intéressée par l'utilisation du label IG. Sur l'IG Poivre de Penja, un des plus gros acteurs de la filière, est la société des Plantations du Haut Penja (PHP) qui est une filiale de la Compagnie Fruitière. L'enregistrement de l'IG Poivre de Penja devrait naturellement profiter à cette structure.

5.3 - Cohérence et pertinence avec les politiques et priorités des pays d'interventions

Question d'évaluation 3 – Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG sont-elles cohérentes et pertinentes avec les politiques et priorités des pays d'intervention ?

5.3.1 - La cohérence et la pertinence avec les politiques dans les différents projets

L'analyse de cette question évaluative est réalisée au travers de la perception par les différentes évaluations externes (finalisées ou en cours de finalisation pour la grappe de 3 projets).

Sur le projet Recosel (CLA1080), et plus généralement sur la filière café, le projet est relativement cohérent avec les orientations du gouvernement notamment du fait que le café compte parmi les trois premières filières d'exportation de produits agricoles.

La stratégie de développement de la filière café a été adoptée en 2014 dans le cadre du projet précédent (PRCC *Project to strengthen the commercial capacities of the Lao coffee sector*, CLA1056). L'objectif de la stratégie est de favoriser la production d'un café de qualité orienté vers le marché, en maintenant la place des petits producteurs dans le processus de production et en leur assurant une meilleure part de la valeur ajoutée de la filière. La stratégie mentionne explicitement l'enregistrement d'IG comme moyen de développer un café premium et de mettre en place des stratégies de promotion sur des marchés de niche.

Par ailleurs, la stratégie de développement agricole du MAF (2010-2020) mentionne l'IG comme une option intéressante pour commercialiser un café de spécialité et améliorer la qualité. De même, la stratégie de développement de l'agriculture à l'horizon 2025 et la vision à l'horizon 2030 du MAF (2015) mentionnait l'enregistrement de l'IG café des Bolovens. Enfin, la feuille de route pour l'exportation du café (Coffee export roadmap), qui a été adoptée en Juillet 2021, soutient les objectifs de la stratégie de développement du secteur du café au Laos d'ici 2025.

Sur le projet PA-IG en Tunisie, le choix des 3 produits a été réalisé lors d'une étude de faisabilité qui a priorisé les dattes et l'huile d'olive. Il s'agit des deux premiers produits agricoles tunisiens exportés, ainsi que les grenades car la Tunisie est l'un des principaux pays producteurs. D'autres critères ont ensuite été utilisés au démarrage du projet pour spécifier les zones d'intervention. Les objectifs du PA-IG sont ainsi cohérents avec la politique nationale en matière d'exportation qui incite à la promotion de la qualité des produits et vise à accroître les exportations. Le PA-IG se trouve également au cœur des politiques nationales de développement régional, via des incitations aux investissements dans le secteur privé.

La priorisation du label IG par rapport aux autres labels pose néanmoins un peu plus question. En effet, 4 autres dispositifs qualité principaux sont développés en plus des IG, essentiellement destinés à l'export vers des marchés rémunérateurs : le Biologique, le Label Tunisie, le Fair Trade et le Global Gap. La certification Bio est bien établie, dispose de marchés et de dispositifs de certifications structurés. Les retombées économiques pour les producteurs ne semblent cependant pas systématiques. Le label Tunisie est une nouvelle démarche encore mal connue. Enfin, sur les dattes les labels Fairtrade et GlobalGap sont assez largement utilisés respectivement sur des marchés de niche et les marchés de la GMS. Ces dispositifs sont connus et relativement anciens.

S'agissant du projet Ananas au Bénin (Parasep), sur le plan politique, la filière ananas fait l'objet d'un des cinq projets agricoles phares inscrits au Programme d'Action du Gouvernement (PAG) pour le quinquennat 2016-2021. La filière ananas est en effet considérée comme génératrice de valeur ajoutée par le gouvernement qui a décidé d'investir et de contribuer à son développement. Depuis 2016, divers programmes se mettent en place pour soutenir les acteurs de la chaîne de valeur, en particulier le Programme National de Développement de la Filière Ananas (PNDFa) qui vise l'amélioration durable de la production, la productivité et la compétitivité de l'ananas. Dans ce contexte, les objectifs du projet sont totalement alignés sur ceux du PAG et du PNDFa puisqu'ils prévoient une augmentation des rendements et des volumes d'exportations. On a pu également observer la validation début 2022 d'un Plan stratégique et opérationnel de promotion et développement de l'ananas IG pain de sucre du plateau d'Allada-Bénin 2022-2026 porté par le ministère de l'agriculture et l'AIAB, qui confirme l'intérêt pour le succès de l'IGP.

Le **projet IG Cambodge** est mis en place juste après l'accession du Cambodge à l'OMC entraînant de profondes modifications du cadre législatif et justifiant la demande d'assistance technique du Cambodge à la France. Le plan de développement socio-économique 2001-2005 indique que le développement agricole passera par l'appui à une dizaine de produits agricoles spécifiques. La stratégie du Ministère chargé de l'agriculture indique qu'il faut renforcer les liens des exploitations familiales aux marchés au-travers du renforcement de capacités des groupes de producteurs, des intermédiaires et des agriculteurs. Le plan national de développement stratégique (2006-2010) indique que l'amélioration de la productivité et la diversification du secteur agricole nécessite de développer parallèlement le secteur du riz et d'autres cultures de rente avec une forte valeur ajoutée potentielle (pour les marchés de niche). L'évaluation externe indique également que différents acteurs considèrent le projet aligné avec les priorités du gouvernement. Pourtant l'évaluateur se montre plus réservé dans son interprétation de l'intérêt réel du gouvernement (manque d'implication des décideurs, absence de financements complémentaires au projet). Il critique également le choix de l'AFD de ne se focaliser que sur les IG alors que la requête du Cambodge était plus large et couvrait de nombreux champs de l'aide au commerce. Le choix de se focaliser sur l'IG n'aurait pas été validé et n'aurait pas permis de tester d'autres signes de qualité⁴⁵.

⁴⁵Extrait de l'évaluation finale du projet : « The project was proposed to the RGC on the base of a request by MoC, for which GI as a trade facilitation tool was perhaps not on the top of the country's needs for its

Le projet PEIG Laos s'inscrit, comme pour le Cambodge, dans un contexte suivant l'accession du pays bénéficiaire à l'OMC. Les enjeux d'intégration au système commercial international sont donc prépondérants et notamment la reconnaissance et la protection des IG. Le projet vise également l'augmentation des entrées de devises conformément aux orientations du gouvernement. Par ailleurs, le Ministère en charge de l'agriculture a une stratégie claire de promotion des produits de qualité plutôt que de produits de masse. Le Master Plan du Ministère de l'agriculture (2011-2015) mentionne ainsi le développement des IG. Comme mentionné précédemment, le café fait l'objet d'une stratégie spécifique de promotion des exportations. L'évaluation questionne cependant la réelle volonté du gouvernement pour le développement des IG du fait des importants délais pour valider la loi sur les IG et de l'absence de lignes de financement sur le budget national pour le développement des IG.

Le projet Asean 1 semble également bien en ligne avec les orientations politiques des 4 pays ciblés.

Le Cambodge a adopté sa loi sur les IG en 2014, complété par les procédures d'enregistrement en 2016. Au Laos, la loi a été promulguée en 2011, sans pouvoir être mise en œuvre avant un décret d'application de 2016 et une révision en 2017. Au Vietnam, la loi sur la propriété intellectuelle date de 2005 et en Thaïlande la loi protégeant les IG est adoptée en 2003. Ces lois sont largement issues des projets d'assistance technique, en particulier de l'AFD.

Le projet régional Pampig est mis en œuvre par l'OAPI dont l'un des mandats est l'enregistrement des IG. Les orientations données par le DG de l'OAPI en faveur des IG sont en ce sens très claires. Au niveau national, le projet s'inscrit dans les stratégies de lutte contre la pauvreté. De plus, le projet visait l'appui aux structures nationales pour mettre en œuvre la réglementation sur les IG et en particulier la création des comités nationaux dans 9 pays membres.

Le projet BiodivBalkans est relativement différent des autres projets par ses objectifs et son niveau d'innovation. Aussi, l'évaluation indique que le projet n'était pas totalement cohérent avec les orientations des ministères albanais chargés de l'agriculture et de l'environnement lors de son démarrage. Ces orientations allaient davantage vers le développement, l'emploi et la protection des ressources plutôt que vers l'usage durable des ressources naturelles. Le ciblage géographique (Région Nord-Ouest de l'Albanie) du projet correspondait néanmoins précisément aux priorités régionales du gouvernement. Enfin, la nouvelle stratégie intersectorielle pour le développement agricole et rural, élaboré pendant le projet, a intégré les orientations du projet et notamment un focus sur l'usage durable des ressources naturelles. Si au départ, le projet n'était pas très cohérent avec la stratégie du pays, il l'est devenu à la fin de sa mise en œuvre.

WTO commitments. However, given the high significance of this theme for France (and the 'old world' group of countries) in the Doha round negotiations, the project preparation was overly focused on the GI as unique strategy for trade development. »

[...] The intervention purpose remains globally relevant to RGC needs & policies aims, but overly focused on the GI as unique strategy for trade development. It appears much as a 'pre-formatted' project: the funding is set very early in 2003 during the identification phase; the GI theme is selected without validation.

5.3.2 - Conclusion et recommandations

Les évaluations des différents projets montrent bien leur cohérence avec les orientations et stratégies des gouvernements. En étant ancré dans les administrations avec une maîtrise d'ouvrage nationale, dans la majorité des cas, les projets sont clairement intégrés dans la mise en œuvre des politiques nationales (voir régionales pour l'OAPI). Cette cohérence est d'autant plus forte quand les projets ont participé à l'élaboration des cadres législatifs (IG Cambodge, PEIG Laos, ...), assurant ainsi la cohérence des projets ultérieurs.

Cependant, les cadres normatifs et stratégies nationales sur les signes de qualité mentionnent régulièrement les IG parmi d'autres signes de qualité. Les évaluations relèvent parfois que le choix, a priori, de l'IG comme signe de qualité à promouvoir devrait être mieux argumenté.

5.4 - Cohérence et spécificités de l'AFD et des autres bailleurs

Question évaluative n°4 : Les différentes interventions du groupe AFD en faveur des IG sont-elles cohérentes avec les stratégies des autres bailleurs et agences de mise en œuvre (EUIPO, FAO, OMPI, ONUDI, IPI Suisse...)

Question d'évaluation n°5: Quelles sont les spécificités de l'AFD sur ces interventions vis-à-vis des autres bailleurs et agences de mise en œuvre ?

Ces deux questions évaluatives s'intéressent à la cohérence externe des interventions de l'AFD vis-à-vis des interventions des autres bailleurs et agences de mise en œuvre actives pour l'appui aux IG. Du fait de leur proximité thématique et pour plus de lisibilité du rapport, ces deux questions sont traitées simultanément.

Pour répondre à ces deux questions nous avons donc étudié cette cohérence externe en termes d'objectifs, de financements, d'activités et enfin en termes de modalités de montage et de suivi des projets sur la base d'entretiens menés avec les équipes de l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (Suisse) et de OriGIn⁴⁶.

5.4.1 - Cohérence en termes d'objectifs

Les objectifs poursuivis dépendent à la fois des priorités bailleurs, qui sont multiples pour certaines agences de mise en œuvre comme la FAO, l'ONUDI et l'OMPI, du mandat et du cadre stratégique de ces agences.

5.4.1.1 - LA POURSUITE DES ODD COMME GUIDE COMMUN POUR L'ACTION

Dans un contexte de demande croissante de soutien technique et financier des pays en développement pour l'enregistrement d'IG, les agences de mise en œuvre interrogées partagent l'objectif de développement durable associé aux IG par l'AFD. Tandis que l'AFD met l'accent sur le développement rural, l'ONUDI, du fait de son mandat, parle plus spécifiquement de « développement industriel durable et inclusif » tandis que les interventions de la FAO visent le développement de « systèmes alimentaires durables » et que les interventions de l'OMPI restent centrées sur la promotion des outils de la propriété intellectuelle. Toutefois au sein de l'OMPI, l'outil IG est à présent perçu comme un véritable « outil de développement rural », avec une demande de coopération très forte dans le domaine de leurs Etats-membres et un soutien assumé du nouveau DG.

La FAO et l'ONUDI ont partagé le même cheminement institutionnel que l'AFD vers la durabilité et la poursuite des ODD, c'est-à-dire un soutien au développement d'IG initialement centré sur l'augmentation des revenus qui a évolué vers la contribution aux objectifs du développement durable (notamment protection de la biodiversité, égalité femmes/hommes, ...). La FAO a ajouté un élément spécifique avec la prise en compte de l'enjeu de la nutrition. Le lien entre IG et durabilité reste toutefois difficile à ancrer au sein de la FAO du fait de la position critique de certains pays membres anti-IG/anti-durabilité.

5.4.1.2 - LA PROMOTION DES IG *SUI GENERIS* COMME ARRIERE-PLAN STRATEGIQUE COMMUN

Relativement à l'objectif de promotion du système *sui generis*, il concerne principalement l'EUIPO,⁴⁷ l'IPI Suisse ainsi que le service de Lisbonne de l'OMPI.

⁴⁶ Equipe du projet AfriPI de l'EUIPO, équipe « liens avec les marchés et chaînes de valeur » de la FAO/programme « Appui au développement des indications géographiques pour des systèmes alimentaires durables⁴⁶ », directrice du Service d'enregistrement de Lisbonne de l'OMPI, conseiller IG et chargé de projets de coopération de l'IPI, directeur de l'association OriGIn

⁴⁷ qui met en œuvre la politique de coopération internationale de l'Union Européenne en matière de Propriété Intellectuelle <https://internationalipcooperation.eu/en>

Cette cohérence pour la promotion des IG *sui generis* vient de la position assumée des bailleurs concernés : l'UE⁴⁸ et le gouvernement suisse⁴⁹. Il s'agit pour ces acteurs de rallier des PED à la cause des IG *sui generis* en termes de négociations internationales. Cette stratégie est cohérente avec l'alliance d'une large majorité des membres de l'OMC qui incluent l'UE mais aussi le groupe Afrique et le groupe Asie-Pacifique (ou « GI-friends »). Ceux-ci ont soumis en 2008 à l'OMC une proposition connue sous le nom W52⁵⁰ pour amender l'Accord sur les ADPIC afin de renforcer la protection des IG. L'activisme de ces bailleurs en matière de coopération internationale sur les IG est donc le pendant logique d'un engagement stratégique et politique en faveur des IG qui, depuis le blocage des négociations à l'OMC, a été transféré sur la révision de l'acte de Lisbonne puis l'adoption de l'Acte de Genève.

A contrario, des organisations internationales comme l'OMPI ou la FAO ne sont pas en mesure de soutenir explicitement les IG et le système *sui generis* en particulier.

L'OMPI soutient les IG dans le cadre de ses activités de coopération « avec les États membres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les entreprises du monde entier pour les aider à tirer parti des avantages du système de la propriété intellectuelle dans l'intérêt de la société ». Dans ce contexte, l'IG est également envisagée par l'OMPI comme un « véhicule » pour d'autres droits (design pour le packaging, marque pour le logo de l'IG...). Compte-tenu de la sensibilité de certains Etats Membres vis-à-vis du système *sui generis*, ces projets de coopération de l'OMPI ne sont généralement pas des « projets IG purs » mais englobent également la promotion de marques collectives et autres outils de la propriété intellectuelle.

Un fort investissement de la Chine est également noté avec la mobilisation des fonds chinois de l'OMPI. En effet, le service de l'enregistrement de Lisbonne n'a pas de budget propre pour le soutien aux IG mais gère plusieurs projets d'appui à l'enregistrement d'IG via différents fonds de l'OMPI (fonds des Etats membres – dont le fond chinois notamment, fonds du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), fonds spécial covid...).

Au sein de la FAO, l'hostilité de certains Etats membres limite également les ambitions des interventions en faveur des IG ; et d'autres outils de propriété intellectuelle complémentaires/concurrents comme les marques collectives sont également promus. Les interventions de la FAO en faveur des IG sont de fait surtout financées par la France, à travers le MAA, par la mise à disposition de la FAO depuis 2007 d'un salarié pour la coordination du programme d'Appui au développement des indications géographiques pour des systèmes alimentaires durables⁵¹ de la FAO. Pour les autres

⁴⁸ avec la DG Agri et la DG INTPA

⁴⁹ avec le Secrétariat d'Etat à l'économie de la Confédération suisse, SECO, et la Direction du développement et de la coopération Suisse, DDC

⁵⁰ https://www.wto.org/english/tratop_e/trips_e/ta_docs_e/5_1_tncw52_e.pdf

⁵¹ « Le projet GCP/INT/022/FRA intitulé «Appui au renforcement des politiques de qualité spécifique des aliments» a débuté le 1er février 2007. Il entrait dans le cadre du programme de coopération entre le Gouvernement français, notamment le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), et

projets de coopération technique - TCP⁵² - mis en œuvre par la FAO, les donateurs sont notamment la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Dans ces cas-là, les IG ne sont qu'une composante dans des projets plus généraux d'investissement (avec par exemple la composante IG Ananas Pain de Sucre du Plateau d'Allada au Bénin ou encore la composante IG pour l'Attiéké en Côte d'Ivoire qui était une composante d'un projet TCP avec financement multi-donneurs sur la promotion des femmes).

5.4.2 - Cohérence en termes d'activités

En termes d'activités, l'OMPI, l'IPI Suisse et l'EUIPO agissent sur les deux volets (juridique/filière), à l'image de l'AFD, tandis que les activités de la FAO et de l'ONUDI se limitent à des projets pilotes (avec une porte d'entrée par les organisations de producteurs) et à de la sensibilisation auprès des autorités locales. A l'exception de l'IPI Suisse, ces projets relèvent surtout de l'assistance technique et de formations et permettent peu de financer le volet infrastructures des projets pilotes.

Ce n'est que récemment que l'OMPI et l'EUIPO ont intégré des activités de soutien aux projets pilotes. Leurs activités se limitaient à des appuis juridiques⁵³. Tous les acteurs interrogés partagent le constat de l'AFD d'un besoin crucial de soutien post-enregistrement et développent ce type d'activités.

Les activités de coopération de l'OMPI se matérialisent à travers l'assistance technique aux gouvernements et aux utilisateurs du système de la propriété intellectuelle d'une part, et la formation d'autre part. A présent, les projets de l'OMPI soutiennent toujours l'évolution des cadres juridiques mais aussi l'enregistrement de produits pilotes : cahier des charges, structuration des producteurs et systèmes de contrôle ainsi qu'un appui post-enregistrement : commercialisation, branding, packaging. Les premiers appuis, sous forme d'assistance technique, ont été apportés au processus d'enregistrement du Cabrito de Tete (Mozambique) et du vin de Fogo (Cap Vert). Depuis 2018, via le fonds chinois de l'OMPI, un appui est apporté au Pomelo de Koh Trung et au Sel de Kampot (Cambodge) ainsi qu'au riz de Kovié au Togo et au Madd de Casamance (Sénégal). Un nouveau projet proposé par le Brésil va démarrer (Brésil, Algérie, Ouganda et Pakistan) pour un soutien post-enregistrement à des IG et marques collectives.

l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). D'une durée initiale de deux ans, il a été reconduit à quatre reprises (en 2009, 2011, 2013 et 2017) compte tenu des avancées réalisées et des nouveaux besoins identifiés » (source : Rapport d'évaluation de ce programme, 2021). Il a succédé au programme d'Appui au renforcement des politiques de qualité spécifique des aliments" (financement du MAA d'environ 100 000€ par an sur 10 ans, soit 1 million au total)

⁵² « Le Programme de coopération technique de la FAO vise à aider les pays à améliorer la sécurité alimentaire et à atténuer la pauvreté de manière durable. Les projets du PCT aident à résoudre des problèmes techniques dans les domaines de la production végétale, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture, de la foresterie, de la nutrition, de la sécurité alimentaire, du développement rural et d'autres domaines identifiés par le pays concerné ». Source : <https://www.fao.org/europe/programmes-and-projects/tcp/en/>

⁵³ uniquement « legislative advice » pour l'OMPI jusqu'en 2018, séminaires/webinaires de sensibilisation et formations pour l'EUIPO jusqu'au lancement du projet AfriPI en 2021

Le programme d'« Appui au développement des indications géographiques pour des systèmes alimentaires durables » de la FAO financé par la France (MAA/AFD) a permis l'identification et la formulation d'assistance technique ainsi que l'organisation d'activités ponctuelles de renforcement des capacités dans certains pays. Les programmes de coopération technique - TCP⁵⁴ de la FAO ont généralement pris le relais. Il s'agit alors pour le volet IG de ces TCP d'accompagner la création de groupements IG ainsi que la rédaction des cahiers des charges, et d'accompagner la mise en œuvre de solutions techniques : par exemple la production de rejets d'ananas de qualité (TCP ananas pain du sucre du Plateau d'Allada-Bénin). La FAO a également été très active pour la création et la mise à disposition de connaissances et d'outils et le financement de programmes de recherche sur les IG. La FAO a activement soutenu l'Union africaine (UA) pour la formulation et la mise en œuvre de la Stratégie continentale pour le développement des IG et a assuré le secrétariat du comité technique consultatif de mise en œuvre de cette stratégie.

A l'image de la FAO, l'ONUDI fournit une assistance technique pour des projets financés par la Suisse notamment, avec le Projet d'accès aux marchés des produits Agroalimentaires et de Terroir (PAMPAT) en Tunisie ; mais elle ne dispose pas de programme permanent comme celui de la FAO.

Pour ce qui est des formations, toutes ces agences organisent des ateliers de sensibilisation et financent des bourses pour participer aux formations spécifiques sur les IG (InterGI notamment).

5.4.3 - Cohérence en termes de financements

Les acteurs interrogés soulignent la nécessité de mettre en œuvre des cofinancements pour la réussite des IG pilotes. Par exemple, pour l'équipe de l'EUIPO « AfriPI ne couvre qu'une petite partie des besoins ». Le budget du volet IG de ce projet multi-pays, est pourtant de 5 millions d'euros, mais il couvre l'appui à de nombreux pays à différents niveaux ; et se limite à de l'assistance technique.

Globalement les montants alloués par l'AFD aux projets IG sont plus importants que ceux des autres agences, à l'exception notable de l'IPI Suisse. Par exemple, l'équipe « liens avec les marchés et chaînes de valeur » de la FAO apporte peu de fonds sur les IG⁵⁵.

L'OMPI se définit de son côté comme un « petit acteur » récent dans le domaine de l'appui aux IG avec des budgets modestes pour des projets de 3-4 ans (sans communiquer de montant). L'IPI Suisse de son côté offre des financements assez conséquent (1,5 millions d'euros pour une durée initiale de projet de 4 ans, reconductible) et cohérents avec les budgets des projets similaires de l'AFD.

⁵⁴ Les projets TCP « aident à résoudre des problèmes techniques dans les domaines de la production végétale, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture, de la foresterie, de la nutrition, de la sécurité alimentaire, du développement rural et d'autres domaines identifiés par le pays concerné » Source : <https://www.fao.org/europe/programmes-and-projects/tcp/en/>

⁵⁵ Sauf pour les TCP qui sont conçus et financés à la demande des ministères de l'agriculture des pays aidés qui doivent les prioriser pour qu'ils soient financés

5.4.4 - Cohérence en termes de montage, mise en œuvre et suivi de projets

Globalement, la demande des pays « du Sud » est exponentielle en termes d'appuis pour l'enregistrement d'IG.

La France, comme la Suisse et l'UE, identifie et priorise les projets potentiels via les services économiques des ambassades et les agences locales de l'AFD. L'UE et la Suisse confient le montage et la mise en œuvre de leurs projets à leur propre agence de PI, tandis que l'AFD travaille peu avec l'INAO et l'INPI, et confie les projets à des consortiums intégrant généralement le Cirad et des ONG et bureaux d'études comme le Gret, l'Iram... Avec la Facilité IG, l'AFD a renforcé sa coordination avec ses tutelles du fait de leur position d'arbitrage entre les projets au sein du comité de sélection de la Facilité (COSEL). Cette nouvelle configuration a également permis de renforcer les liens sur du contenu technique avec les services économiques des ambassades (conseillers PI et conseillers aux affaires agricoles) et avec le Cirad.

La plupart des projets de soutien aux IG de l'OMPI sont gérés par le service de l'enregistrement de Lisbonne tandis que d'autres sont gérés par les bureaux régionaux. Les projets IG de la FAO sont gérés en interne par l'équipe « liens avec les marchés et chaînes de valeur » de la division de la nutrition et des systèmes alimentaires (ESN) de la FAO et notamment par la coordinatrice du programme « Appui au développement des indications géographiques pour des systèmes alimentaires durables », avec le recours à de l'expertise externe nationale et internationale.

En ce qui concerne le montage de ses projets, l'EU IPO travaille en étroite relation avec la DG Agri, la DG INTPA ainsi qu'avec les délégations de l'UE dans les différents pays. Les projets de soutien aux IG de l'UE sont conçus à des échelles régionales et nationales et englobent divers outils de propriété intellectuelle. L'EU IPO gère actuellement différents projets qui intègrent des volets de promotion des IG : Arise+ IPR (pays de l'ASEAN), AfriPI (Union Africaine), CarlPI (Caraïbes), EUGIPP (Georgie), IPC EUI (Inde). Cet office s'appuie pour cela sur ses propres équipes renforcées par (i) des consultants coordinateurs recrutés sur toute la durée des projets, et (ii) des experts temporaires recrutés en fonction des sous-projets mis en œuvre.

Depuis une vingtaine d'années, un « pool » d'experts internationaux et régionaux s'est peu à peu formé et est régulièrement sollicité par les différents bailleurs pour l'assistance technique identifiée. Il s'agit d'experts travaillant au Cirad, dans des ONG/bureau d'études (Gret, Iram, Redd...) et d'experts indépendants internationaux ou nationaux. A ce propos l'OMPI a exprimé sa volonté de former plus d'experts locaux en les associant à des experts internationaux.

En ce qui concerne le choix de maîtrise d'œuvre, elle reste compliquée du fait de la spécificité des projets IG et des modalités de partenariats des bailleurs. En effet, les projets ne se limitent pas à l'appui aux filières et aux dynamiques collectives, mais nécessite l'activation de rouages administratifs souvent complexes et la mobilisation de connaissances juridiques expertes. La maîtrise d'œuvre par les offices nationaux de PI en Asie ou les offices régionaux africains (cas de l'OAPI) ont montré leurs limites, notamment en termes de lenteur administrative et de processus « top-down ». La Facilité IG permet à présent d'appuyer les acteurs des filières de façon plus rapide et

plus flexible, tout en les responsabilisant et en les formant à la méthodologie de projets.

L'IPI Suisse dispose pour sa part d'un service conséquent dédié au montage et à la gestion de ces projets de coopération internationale en faveur des IG. L'IPI Suisse se distingue ainsi par un travail de suivi-évaluation et capitalisation très important ; avec notamment un travail de récolte des données de référence au démarrage des projets. L'accent mis sur le travail de suivi-évaluation est lié au critère principal de succès de la coopération internationale de l'IPI en matière d'IG, qui est de montrer l'intérêt des IG d'avoir des effets concrets et réels.

5.4.5 - Plus-value de l'AFD : des mécanismes de financements flexibles et une aide directe aux producteurs à travers la Facilité IG

A la différence de l'AFD, l'OMPI et l'EIPO ne peuvent pas intervenir pour financer des infrastructures. C'est sur ce volet précis que la plus-value de l'AFD a été systématiquement relevée lors des entretiens. Par exemple pour l'appui au Madd de Casamance au Sénégal, la facilité IG est très complémentaire du projet OMPI/FAO en venant financer le centre de conditionnement. Si le programme IG de la FAO permet d'appuyer la formulation du projet et de payer un coordinateur, il faut ensuite que d'autres prennent le relais, notamment pour le financement d'infrastructures pour la gestion collective de la qualité des produits enregistrés (agrégage, tri, conditionnement...). La situation est similaire pour l'OMPI et l'EIPO. Les projets de l'IPI Suisse sont de leur côté autonomes et intégrés.

Le mécanisme de la Facilité IG qui permet un financement direct aux partenaires locaux est salué par les différents partenaires ; et leur permet de s'impliquer en tant que « sponsor », ce qui est cohérent avec leurs activités (notamment pour l'OMPI et la FAO).

5.4.6 - Complémentarité et enjeux de coordination

Les différents acteurs ont souligné leur besoin de partenaires pour le soutien aux IG. Le partenariat avec l'AFD est globalement très apprécié. Au Cambodge et au Laos, l'OMPI considère par exemple que les projets de l'AFD ont permis de créer une « culture IG » qui a facilité leur travail pour le Pomelo Koh Trung et le Sel de Kampot.

Nos entretiens ont par ailleurs confirmé un réel besoin de coordination entre les différents bailleurs dans le choix des pays et des produits à soutenir. Une certaine coordination plus ou moins formelle s'est mise en place aux niveaux locaux notamment pour éviter le chevauchement de projets mais les contacts sont irréguliers et les instances formelles font défaut. Un des obstacles à la coordination concerne par ailleurs la « compétition institutionnelle »⁵⁶. Un besoin de plus de transparence sur les projets financés est également relevé pour éviter les abus potentiels de certains bénéficiaires.

Institutionnellement, la seule instance de coordination a été le comité technique consultatif pour la stratégie africaine pour le développement des IG. Ce comité est en

⁵⁶ D'après le rapport du programme qualité de la FAO, « la mise en œuvre de collaborations efficaces au service des projets a parfois été limitée (partage déséquilibré d'informations, retards de contributions entraînant des délais de lancement d'activités, superposition de projets dans les pays sans prise en compte d'approches ou d'avancées réalisées, co-financements non obtenus, etc.) ». Rapport terminal ESN: GCP/INT/022/FRA, FAO, 2021.

sommeil depuis deux ans du fait de l'inactivité dans le domaine de l'Union Africaine, qui préside actuellement ce comité (le secrétariat est assuré par l'EUIPO dans le cadre du projet AfriPI). Ce comité réunissait régulièrement des représentants de l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO), de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), de l'Union européenne et de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), avec la FAO et l'AFD comme membres observateurs. Un « GI-hub⁵⁷ » pour les IG africaines a été créé mais l'EUIPO déplore que les partenaires ne l'actualisent pas.

Il n'existe pas d'autres comités de ce type pour les autres continents. Une amorce de réflexion dans le cadre du groupe de travail de Lisbonne est en cours pour établir une structure institutionnelle plus permanente pour faciliter les échanges entre les pays, mettre en commun les activités de promotion et coopération, sur le modèle du comité consultatif pour la stratégie africaine. L'association OriGIn, qui représente les acteurs des filières IG au niveau mondial, pourrait par exemple assurer le secrétariat d'un tel comité.

Les données récoltées à travers les entretiens montrent une totale cohérence en termes d'objectifs, des complémentarités en termes de financements/activités et des spécificités en termes de montage et suivi entre les interventions de l'AFD et des autres bailleurs. Les entretiens montrent également la plus-value de l'AFD pour le développement des IG, notamment en termes de moyens et de flexibilité de l'outil de financement PRCC. Enfin, la coordination inter-bailleurs doit néanmoins être améliorée ce qui fera l'objet de recommandations.

5.5 - Contribution à la croissance soutenable et économie résiliente

Question d'évaluation 6. Les interventions de l'AFD en faveur des IG contribuent-elles à la croissance soutenable et à une économie résiliente?

5.5.1 - Valeur ajoutée, augmentation des revenus des producteurs et emplois

L'augmentation de la valeur ajoutée et des revenus des producteurs est systématiquement recherchée dans les projets. Ce sont parfois des objectifs explicites des projets (PRCC Café Bolovens-CLA1056, IG Cambodge, Asean 1 et PAMPIG 1), parfois ce sont des objectifs implicites, au-travers d'objectifs connexes : améliorer la compétitivité, promouvoir l'exportation.

Aucun des projets appuyés n'a documenté ou mesuré l'effet du projet sur l'augmentation de la valeur ajoutée ou des revenus après l'enregistrement de l'IG qui était le premier objectif recherché. Les dispositifs de suivi évaluation sont trop légers et ne permettent pas d'établir ces évolutions. Les analyses rétrospectives sont donc partielles et les reconstitutions à dire d'acteurs. Notons néanmoins que la Facilité IG finance une thèse sur l'impact économique des IG qui devrait apporter des réponses robustes à ces questions.

A la fin des projets, les quantités commercialisées avec le label IG (ou au-travers des associations appuyées par le projet) sont généralement limitées :

⁵⁷ <https://africa-gi.com/en>. Ce hub fait suite à ce qui existait au niveau d'OriGIn (forum ACP-UE : <http://dgroups.org/cta/gi>)

- Recosel, pas de vente sous IG Café des Bolovens ;
- PAIG, pas de vente sous IG sauf des expériences pilotes ;
- PARASEP Ananas Bénin, pas de vente sous IG ;
- PEIG Laos, pas de vente sous IG Café, ni riz petit poussin
- Sur Asean 1, pas de vente sous IG Café, Riz petit poussin, Soie de Lamphun, Jus de baie Sakon Nakhon Mak Mao et Fil de soie de Thai Issan (Thaïlande) ; Cannelle de Van Yen et Thé Shan Tuyet Moc Chau (Vietnam).
- Sur le Pampig, les quantités exportées sont très faibles sur le Café Ziama-Macenta, inexistantes sur le miel blanc d'Oku et concentrées sur quelques acteurs sur le poivre de Penja.
- Sur BiodivBalkans, les IG sont peu effectives et la commercialisation rarement réalisée sous label IG.

Dans ce contexte, les impacts sur les revenus des producteurs du fait des projets IG sont nécessairement limités.

Sur le poivre de Penja et le miel blanc d'Oku, le département de la recherche de l'AFD a essayé d'estimer a posteriori les effets de l'IG sur les prix bords champs et sur la marge des producteurs. (Balineau et Faure, 2018). Le poivre a bénéficié d'une importante dynamique lors de la mise en place de l'IG (également portée par la croissance du prix mondial du poivre). Des prix minimums aux producteurs ont été établis par le groupement représentatif de l'IG Poivre de Penja (IGPP). Les prix ont augmenté pendant quelques années (de 4000FCFA/kg en 2011 à 8500FCFA/kg en 2014). Il semblerait que la conjoncture ait changé à partir de 2016, avec des prix minimums qui ne seraient plus respectés⁵⁸. Sur le miel, le prix aux producteurs seraient passés de 650 FCFA à 900 CFA par litre (Balineau et Faure, 2018) selon les acteurs. Le prix au détail aurait parallèlement bien plus augmenté (de 5000 FCFA à 13 000 FCFA) suscitant des suspicions sur la répartition de la valeur ajoutée de l'IG, qui bénéficierait plus aux intermédiaires.

Deux produits semblent se démarquer plus nettement : le poivre de Kampot et le sucre de Kampong Speu. En effet, pour ces deux filières, de réelles quantités sont commercialisées sous IG (sans qu'il soit possible d'en avoir un suivi précis). Pour le sucre, l'évaluation du projet indique que l'IG n'apporte pas de valeur supplémentaire ou de revenus additionnel au Bio. Cependant, des plantations non éligibles au bio (en association avec du riz), sont éligibles à l'IG. Un réel impact de l'IG devrait ainsi exister pour les producteurs de ces parcelles. Sur le poivre également les quantités produites et exportées ont significativement augmenté. Les prix bord champs également semblent avoir augmenté (y compris par rapport à la croissance du prix mondial), avec un réel effet de l'IG sur le prix (+25% sur le prix au détail, +15% sur le prix aux producteurs).⁵⁹ La reconnaissance du poivre de Kampot à l'international semble avoir sécurisé les marchés et dynamisé la filière.

Il faut également noter que parfois l'appui à la filière a permis l'amélioration de la qualité du produit. Aussi, il peut y avoir une amélioration du prix de vente (et donc du

⁵⁸ *Structuration et gouvernance de l'IGPP, Mission du pool d'assistance technique chargé du renforcement de la structuration du groupement IGPP, Décembre 2018, Gret, Cirad, Ecocert, Adecia.*

⁵⁹ *Annexe 1 de de l'évaluation finale du projet IG Cambodge, p105*

revenu aux producteurs) non pas du fait de la certification (qui n'est pas forcément utilisée ou acquise), mais du fait de l'augmentation de la qualité intrinsèque du produit. Cette dynamique semble avoir été observée sur le miel d'Oku par exemple.

De la même manière que pour la création de valeur ajoutée et les revenus des producteurs, l'impact des projets IG sur l'emploi inclusif (tel que mentionné dans la matrice d'évaluation) est très difficile à estimer. Les associations d'IG sont généralement peu fonctionnelles à la fin des projets ; pour ces filières la création d'emplois est probablement marginale. Cependant, certaines filières emploient de nombreuses personnes (les filières poivres au Cameroun et au Cambodge par exemple) mais il est impossible de mesurer s'il y a une augmentation de l'emploi au cours du projet et encore moins d'identifier si ces emplois sont « inclusifs ». A noter que cette problématique de la mesure des effets des projets sur l'emploi ne se limite pas aux projets IG, mais s'étend à la grande majorité des projets de développement.

Il faut par ailleurs noter que la création d'emplois est rarement indiquée dans les objectifs des projets (FIP du projet PEIG, Laos en 2004; projet de l'interprofession de l'ananas, PARASEP 2019).

5.5.2 - Amélioration du produit IG

Différentes questions sont réunies dans ce paragraphe afin de faciliter et alléger la présentation. Il s'agit d'identifier dans quelle mesure les projets ont permis (i) une amélioration de la qualité des produits, (ii) l'accès à de nouveaux marchés, (iii) la mise en place d'un système de traçabilité, (iv) la lutte contre les usurpations, ou (v) favoriser le développement économique du territoire.

Comme mentionné préalablement, les IG étant peu fonctionnelles à la date des évaluations, les impacts sur ces différentes dimensions sont probablement marginaux. A nouveau, l'absence de système de suivi-évaluation ne permet pas non plus d'objectiver ces informations. Nous relevons ci-dessous les cas où des impacts sont identifiés.

L'amélioration de la qualité des produits est souvent implicitement recherchée dans les projets. Si ce n'est pas un objectif du projet dans le cadre logique, cela reste un objectif intermédiaire en vue de la certification ou de l'exportation. Les projets ont pu avoir une contribution à l'amélioration de la qualité au travers :

- d'une prise de conscience d'une qualité à valoriser (PAIG Tunisie, Chevreau de BiodivBalkans),
- de formations ou la mise à disposition d'infrastructures, comme le centre d'agrégation via PAMPIG2 (Poivre de Penja), de la réhabilitation d'un centre de conditionnement pour l'exportation (Ananas d'Allada). Notons tout de même que ces centres n'étant pas ou peu fonctionnels, ils témoignent surtout de la volonté d'améliorer la qualité du produit plutôt que d'une amélioration effective. La qualité de la Myrtille de BiodivBalkans est également améliorée de fait de nouvelles techniques de cueillette.

- de la mise à disposition des cahiers des charges, sans qu'il soit possible de déterminer s'ils sont appliqués ou pas⁶⁰ (Asean 1, PEIG-Laos)

La situation est plus contrastée sur l'accès au marché. Les IG étant peu utilisées, elles ont rarement (mais parfois) permis d'atteindre de nouveaux marchés. Les différentes situations rencontrées sont les suivantes :

- **L'IG n'a pas (encore) permis de conquérir de nouveaux marchés.** Il s'agit par exemple du café Ziama (Pampig 1), de l'ananas pain de sucre du Bénin, du Riz petit poussin (PEIG Laos), des produits d'Asean 1 (hors Cambodge), ou du café des Bolovens. Sur cette dernière filière, le principal exportateur et détenteur du marché exclusif vers l'Europe considère que le café des Bolovens n'a pas de typicité et que l'IG n'apporte pas de plus-value au café qui est déjà bio et équitable.
- **Quelques initiatives locales sont initiées avec des retombées limitées.** Dans le PEIG Tunisie, des points de vente locaux sont mis en place ainsi que des foires nationales. Les quelques expériences d'export pour l'huile de Tebourouk sont ponctuelles et limitées. Dans le projet BiodivBalkan, les myrtilles sembleraient acquérir de nouveaux marchés sans qu'il soit possible de l'imputer directement au projet. Enfin, le miel d'Oku (Pampig 1) développerait une reconnaissance nationale en créant un lien avec le secteur touristique.
- **Des positions sur des marchés existants ont été confortées voire renforcées.** Cette situation est rencontrée pour : le poivre de Penja (Pampig1), où les exportateurs peuvent améliorer le branding de leur produit ; le sucre de Kompong Speu où le principal acteur utilise le logo IG sur ses produits ou encore sur le poivre de Kampot qui s'est fortement développé. Il faut noter que dans les deux premiers cas, les opérateurs et exportateurs étaient déjà en place avant le projet et ils bénéficient donc de l'IG pour renforcer leur positionnement (effet d'aubaine).

Les systèmes de contrôle et de traçabilités sont systématiquement prévus sur les projets. Des formations sont menées, des systèmes de contrôles sont établis. Cependant, à l'exception du sucre de Kompong Speu et du poivre de Kampot, ils ne sont jamais mis en œuvre. Sur ces deux filières où les systèmes existent, ils restent toutefois perfectibles et ils doivent être renforcés.

Sur l'usurpation, il ne semble pas que ce soit une crainte trop répandue. L'outil IG est pourtant fondamentalement un outil de protection. Les seuls cas d'usurpation qui aient été identifiés comme problématiques sont sur les poivres de Penja et Kampot. Sur le poivre de Penja, la difficulté est clairement identifiée mais aucune action spécifique n'a pu être menée à date des évaluations. Sur le poivre de Kampot, l'association KPPA a réalisée quelques actions de lutte contre la fraude, mais indépendamment des projets (IG Cambodge, ou Asean 1). Enfin, différents projets ont mené des formations sur la thématique sans réelles retombées (PEIG Laos).

Les impacts sur l'attractivité économique des territoires sont encore plus difficiles à analyser que les points précédents plus en lien direct avec la commercialisation des

⁶⁰ La réalisation et la mise à disposition d'un cahier des charges peut avoir des effets sur la qualité même si le logo IG n'est pas utilisé pour commercialiser.

produits IG. Les cas identifiés parmi les projets évalués sont l'huile de Teboursouk (avec le développement de festivals), le parcours touristique de l'oasis maritime de Gabès (Grenade) et le miel d'Oku où le passage par le siège de l'interprofession serait devenu une étape touristique.

5.5.3 - Conclusion et recommandations

La question de l'accès au marché des produits IG est la question centrale des appuis à ces filières. C'est tiré par le marché que pourra se créer la valeur ajoutée, que les revenus des producteurs et l'emploi pourront augmenter. Les systèmes de traçabilité, la lutte contre les usurpations ou les liens avec le développement des territoires pourront être financés et mis en œuvre si les filières sont dynamiques et accèdent à de nouveaux marchés. Cette question cruciale, condition nécessaire pour le succès d'une IG, semble ne pas avoir été suffisamment prise en compte dans la sélection des produits pilotes et dans la mise en œuvre des projets. Le signe de qualité ne pourra se développer que si le marché reconnaît et rémunère l'IG. Mais l'accès au marché ne se limite pas à la reconnaissance de l'IG par les acheteurs. Il est également nécessaire d'avoir des acteurs et organisations structurées capables d'assurer la qualité (indépendamment même de l'IG), de respecter les contrats, ...

En se focalisant sur l'IG (élaboration du cahier des charges, description de la typicité, enregistrement, mise en place de la traçabilité, lutte contre la fraude, lien avec le territoire) en espérant des impacts économiques sur les revenus et l'emploi, les projets se sont détournés des étapes préalables indispensables à savoir, (i) la mise en place de groupements forts qui accèdent aux marchés (avec une commercialisation groupée, au-travers de structures privées, ...), (ii) l'analyse du marché et des signes de qualités qui y sont reconnus.

5.6 - Contribution au bien-être social et à la réduction des déséquilibres sociaux

Question d'évaluation 7. Les interventions de l'AFD en faveur des IG contribuent-elles au bien-être social et à la réduction des déséquilibres sociaux?

La matrice d'évaluation transverse identifie 5 sous-questions analytiques permettant d'analyser la contribution des projets de l'AFD sur le bien-être social. Elles sont regroupées ci-dessous autour de l'analyse de l'évolution de l'équité au sein de la filière (répartition de la valeur ajoutée, effet d'éviction), de la structuration des filières et de l'échange des savoir-faire traditionnels et l'échange des connaissances.

5.6.1 - Équité

La réduction des inégalités et l'accès sécurisé aux ressources (facteurs de production, marchés) sont très rarement des objectifs explicites des projets. Par ailleurs, l'absence de système de suivi-évaluation et les faibles quantités de produits certifiés IG commercialisés rendent l'analyse a posteriori difficile. Certaines évaluations externes se sont néanmoins penchées sur la question. Aucune des évaluations ne mentionne d'effets de réduction des inégalités ou de meilleure inclusion des acteurs (notamment les plus fragiles).

A contrario, des risques avérés ou potentiels sont relevés par les évaluateurs :

Sur le projet **IG Ananas, au Bénin**, l'évaluation mentionne des tensions entre les acteurs lors de la mise en place de l'IG et notamment entre les différentes fédérations

de producteurs, les exportateurs, les transformateurs. Ces tensions se traduisent, in fine, par l'exclusion des transformateurs de l'appellation IG Ananas pain de sucre du plateau d'Allada. Ainsi, seuls les ananas frais peuvent être certifiés malgré des marchés réels pour l'ananas transformé (notamment les jus).

Sur l'**IG Poivre de Kampot**, les évaluations (IG Cambodge, Asean 1) mentionnent des risques de concentration des revenus par certains acteurs. Il ne semblerait pas qu'il y ait d'éviction foncière des petits producteurs présents au démarrage de l'IG, cependant des acteurs privés investissent dans des plantations de poivre. Deux effets d'évictions sont alors identifiés : (i) le prix du foncier augmente le rendant inaccessible aux plus pauvres, (ii) les investisseurs « accaparent » les marchés, ce qui conduit à des difficultés de commercialisation pour les plus petits producteurs (qui deviennent sous-traitants des gros).

Sur le **projet PEIG Laos**, l'évaluation estime également possible des effets d'évictions avec la forte concentration du secteur du café au Laos (70% des exportations sont réalisées par une unique entreprise) et une situation de cartel des exportateurs réunis au sein de la Lao Coffee Association. L'évaluateur mentionne également l'arrivée d'investisseurs étrangers (vietnamiens et sud-coréens). Sur le secteur du riz petit poussin, la commercialisation est plus faible suscitant moins de convoitise. Notons tout de même qu'un acteur (un leader villageois) semble concentrer la majorité des actions sur la filière et commercialiser le riz des producteurs.

Sur le **poivre de Penja** (Pampig), deux difficultés spécifiques sont identifiées pour la production de poivre par des petits producteurs : (i) la filière est dominée par quelques grands acteurs et la pression foncière ne favorise pas les petits producteurs, (ii) la production de poivre demande un capital de départ significatif qui pose un problème de financement aux petits producteurs que l'IG ne résout pas.

L'évaluation du projet **BiodivBalkans** identifie également de vrais risques pour la captation de la ressource par les intermédiaires qui sont parfois en situation de monopole. Sur les myrtilles de Kukes, les gains de marge seraient captés par les exportateurs.

5.6.2 - Structuration de filières

La structuration des filières est largement analysée par les évaluations finales. C'est un point de préoccupation et d'attention majeur des évaluateurs.

Le renforcement des filières est très majoritairement un objectif implicite des projets. Le renforcement des filières serait un résultat intermédiaire vers la durabilité des IG enregistrées. Certains projets se sont néanmoins spécifiquement et explicitement concentrés sur les activités d'enregistrement laissant le renforcement de filières à d'autres projets. L'évaluation finale du Pampig indique ainsi : « *L'intervention du PAMPIG se limite au surcoût de l'IG (organisation et conseil à l'organisation interprofessionnelle IG, appuis pour la délimitation de la zone de l'IG, appui pour la définition du plan de contrôle). Cette façon de faire permet de soutenir la création d'IG avec un budget relativement réduit. La conséquence est que les filières soutenues ont besoin de plus d'appuis que ce que peut fournir le PAMPIG.* » La démarche de partage des activités entre appuis filières et enregistrement a également pu être observée dans

le cas de la composante IG Ananas du Parasep (FAO faisant le cahier des charges de l'IG).

Si la démarche de renforcement des filières est presque systématique, l'évaluation du projet Aséan 1 en critique le séquençage et la priorisation. En effet, en promouvant, a priori, le label « IG », les projets s'orientent non pas en fonction des besoins des filières mais en fonction des capacités des filières à être labellisées. Les stratégies de structuration et d'organisation collectives devraient être pensées indépendamment (et préalablement) de la mise en place d'une IG. Un certain nombre d'actions sont souvent prioritaires à la certification IG. Le renforcement des filières est une base sur laquelle il faut construire des stratégies de différenciation de produits dont potentiellement les IG.

Les effets de ces renforcements de filières sont également assez contrastés. Ils font parfois l'objet de critiques acerbes, comme sur le PEIG Laos, où la structuration des producteurs de riz petit poussin, dans les quatre villages pilotes, reste à un stade embryonnaire à la fin du projet. De même, sur le miel blanc d'Oku, l'évaluation conclue à la nécessité d'« accompagner une réorganisation et restructuration de l'organisation interprofessionnelle Kiwha [...] » témoignant d'une situation qui ne s'est guère améliorée au cours du projet.

Les effets sur la structuration sont parfois plus importants avec des réussites, au moins partielles, sur la filière café des Bolovens, qui, hors IG, a vu la structuration de la CPC, la création d'un cadre de concertation national, avec le CNCL, l'adoption d'une stratégie nationale sur le café, ... Le PAIG Tunisie a également atteint des résultats encourageants avec une bonne structuration du maillon producteurs (coopérative, SMSA, GIE), même si les autres maillons sont restés en retrait (collecteurs de dattes, exportateurs de grenades). La structuration de la filière poivre de Kampot, durant le projet a également permis la création de la Kampot Pepper Promotion Association (KPPA) qui fonctionne toujours malgré les craintes émises lors des évaluations successives (notamment sur la gouvernance et sur la concentration des pouvoirs d'un acteur cumulant les fonctions de présidents de l'association et de la coopérative de producteurs).

5.6.3 - Savoir-faire traditionnel et échanges de connaissances

L'échange de connaissances et de bonnes pratiques au sein des filières est rarement mentionné et explicitement recherché dans les objectifs des projets. Néanmoins, ils mettent fréquemment en place des visites d'échanges pour sensibiliser sur l'intérêt des IG et les enjeux d'une association d'IG. Les projets régionaux (incluant la composante régionale du projet BiodivBalkans) mettent également en œuvre des plateformes d'échanges entre pairs qui fonctionnent sur la durée du projet. Certaines activités d'échanges ont été fructueuses et méritent d'être capitalisées : le Festival du café Laos, ou encore les échanges d'expériences avec d'autres IG en Tunisie.

Étonnamment, la préservation des savoir-faire traditionnels issus des terroirs est assez peu mise en avant dans les projets. Ils sont mentionnés dans (i) les Grenades de Gabès, en Tunisie, relativement aux savoir-faire liés à l'agriculture oasisienne, (ii) sur le riz petit poussin du Laos, où les producteurs auraient pris conscience de la valeur de cet héritage culturel lié à cette culture de riz. Notons également que le projet Pampig vise explicitement la promotion de l'exportation de produits « traditionnels africains », sans que cela se soit traduit dans le maintien d'un savoir-faire spécifique. Le projet le plus

emblématique sur le maintien et la diffusion des savoir-faire traditionnels est probablement le projet BiodivBalkans, qui vise des activités de cueillettes (myrtilles), et surtout la filière « chèvres du Has » avec un très fort ancrage culturel lié au pastoralisme.

Pourtant, les appuis aux filières IG créent ou renforcent les sentiments de fierté liée à la reconnaissance des savoir-faire traditionnels des producteurs.

5.6.4 - Conclusions

Du fait de filières IG relativement peu fonctionnelles lors des évaluations finales des projets, les analyses sur leur contribution au bien-être social et à la réduction des déséquilibres sociaux ne sont pas aisées.

Sur les enjeux de répartition de la valeur et d'évictions d'acteurs, la problématique est assez classique sur les appuis filières qui augmentent la valeur ajoutée. Sans être spécifique aux filières IG, la question mérite une attention particulière. En augmentant la valeur des produits et donc du foncier, différents types d'éviction peuvent se mettre en place au détriment des plus petits acteurs (et notamment les femmes). L'éviction peut être liée à l'accès au foncier qui devient beaucoup trop cher, à l'accès à la trésorerie⁶¹ (cas du poivre de Penja). L'éviction peut également se faire par le marché⁶² ou par les instances de gouvernance (poivre de Kampot). Même le cahier des charges de l'IG peut marginaliser certains acteurs (voir par exemple les transformatrices d'ananas du plateau d'Allada au Bénin). Des phénomènes d'exclusion pourraient même s'observer au sein des ménages, où l'augmentation des revenus du ménage bénéficierait prioritairement au chef de famille au détriment des femmes⁶³. Dans les projets IG visant spécifiquement et particulièrement la création de valeur ajoutée dans les filières (avec potentiellement des gains élevés), il est crucial que cette question soit rigoureusement suivie dans les projets IG où la commercialisation se met en place.

La question de la structuration des filières est centrale dans les appuis des projets IG (voir notamment la partie 5.1.5 - La pertinence des axes d'intervention). La structuration des filières doit être au centre des appuis des projets PRCC. Le respect du séquençage des appuis aux filières est fondamental. La focalisation sur l'IG (ou tout autre signe de qualité) ne doit pas masquer les appuis prioritaires des filières. Les stratégies de structuration et d'organisation collectives doivent être prioritaires au développement de l'IG. Enfin, le choix du signe de qualité à développer pour commercialiser le produit devrait être un choix éclairé des groupements en fonction de leur stratégie, de leur capacité et du produit (typicité, marchés potentiels, risques de fraude, coûts, complexité, ...). En aucun cas, le choix du signe de qualité devrait être un choix externe a priori (indépendamment de toute l'expertise disponible pour justifier ce choix).

⁶¹ *L'absence d'IMF permettant le crédit seuls les gros acteurs pouvant investir peuvent développer leur plantation*

⁶² *seuls les plus gros accèdent aux marchés rémunérateurs et les plus petits sont sous-traitants et ne bénéficie pas toujours des augmentations de prix*

⁶³ *Cette situation n'est pas documentée sur les IG rencontrées mais elle est assez courante et documentée sur d'autres filières. Voir notamment les filières laitières (par exemple, la filière lait et produits laitiers dans al région de saint Louis, C. Coroniaux, Cirad, 2003, <https://www.agroalimentaire.sn/wp-content/uploads/2003/04/Fili%C3%A8re-lait-et-produits-laitiers-StLouis.pdf>)*

5.7 - Contribution à l'amélioration de l'égalité femmes-hommes

Question d'évaluation 8. les interventions de l'AFD en faveur des IG contributives à l'égalité femmes-hommes?

La réponse ex-post à cette question évaluative est particulièrement complexe à partir des évaluations finales de projets finalisés depuis plusieurs années et qui n'avaient pas ce critère d'analyse. En effet, la systématisation des analyses sur le genre dans les projets est relativement récente. Aussi, aucune des évaluations sur les 5 projets déjà évalués ne portent de regard spécifique sur le genre, l'évolution de la répartition des revenus au sein des ménages, la répartition des charges de travail, ... Les mots « femmes », « genre » sont absents de 3 des 5 évaluations déjà réalisées.

Dans les trois projets de la grappe, la lutte contre les inégalités de genre ne sont mentionnées dans les objectifs que pour le projet Recosel⁶⁴. Il est en effet indiqué dans les effets attendus qu'une dimension genre doit être introduite de manière transversale, notamment pour (i) faire participer les femmes aux formations, (ii) faciliter leur implication dans les processus de décisions, voir (iii) l'organisation de groupes de femmes. Un plan d'action genre a été établi en Juillet 2021, alors que le projet devait se finir en Décembre 2021.

Les effets des projets sur les différentes dimensions genre identifiées dans la matrice d'analyse transversale sont difficiles à analyser comme les dispositifs de SE sont limités (et ne désagrègent pas les quelques indicateurs). Les effets sont les suivants :

- Les projets ne semblent pas avoir eu d'effets sur le contrôle des ressources et des revenus par les femmes;
- Sur l'intégration des femmes dans les processus de décisions, il semblerait que le projet Recosel ait encouragé la contribution des femmes à la prise de décision dans les groupes de producteurs. De même, en Tunisie, deux groupements féminins de productrices de dattes ont été créés ainsi que quelques activités de transformation artisanale de Grenades par des femmes. On note également la présence de femmes dans la DGPA, ainsi que des formatrices et ingénieurs-conseils.
- La participation des femmes aux formations semble avoir été bonne dans le projet Recosel et IG Ananas au Bénin (sans forcément que ce soit un objectif directement recherché).

La prise en compte du genre évolue donc avec le temps. Les projets les plus anciens ne mentionnaient pas les femmes, alors que ceux évalués actuellement commencent à prendre en compte les inégalités liées au genre. La situation continue de s'améliorer, le projet Asean 2 a ainsi réalisé un « Gender Assessment » à son démarrage sur les quatre filières pilotes du projet (riz petit poussin au Laos, Riz de Shwe Bo Paw au Myanmar, sucre de Kampong speu et Sel de mer de Kampot et Kep). Sur la base d'un diagnostic approfondi de la place des femmes au sein des ménages et dans les filières, le rapport propose ainsi un plan d'intégration de la dimension genre dans le projet. Le

⁶⁴ Le projet PARASEP dans sa totalité, au-delà de la composante IG, vise également « l'amélioration des revenus et des conditions de travail, notamment des femmes »

guide présente les 13 points qui doivent faciliter la participation des femmes à tous les niveaux du projet (depuis l'heure des réunions, jusqu'à la candidature aux élections des associations d'IG, ou aux postes de management du projet ...).

Compte tenu du manque d'information sur les effets des IG sur les inégalités de genre, il est difficile de conclure sur le rôle des projets dans les inégalités femmes-hommes. La prise en compte du genre doit nécessairement s'améliorer par rapport aux projets évalués. La situation semble, de fait, aller dans cette direction. Les évaluations des inégalités femmes-hommes doivent être (et sont déjà) systématisées lors des faisabilités de projets, les indicateurs des cadres logiques doivent être désagrégés par genre. Des plans d'actions genre doivent être élaborés et suivis dans la mise en œuvre des projets. La question spécifique de l'évolution de la répartition des revenus au sein des ménages doit être particulièrement scrutée dans les projets IG qui visent à l'augmentation de la valeur ajoutée sur les filières.

Il faut enfin noter que la place des femmes est clairement indiquée parmi les critères à analyser pour le choix des produits éligibles à une démarche IG dans le guide de l'OAPI⁶⁵ ainsi que dans les critères de financements des projets de la Facilité IG. En effet, toutes les filières n'auront pas le même effet sur les inégalités de genre et le choix de la filière oriente déjà les effets des projets sur les inégalités femmes-hommes.

5.8 - Contribution à la préservation de la biodiversité, et à la gestion des milieux et des ressources naturelles

Question d'évaluation 9. Les interventions de l'AFD en faveur des IG contributives à la préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources naturelles?

La prise en compte de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles est assez hétérogène dans les différents projets. Elle est également très peu suivie. Les informations reprises ci-dessous sont rarement issues d'analyses spécifiques sur la biodiversité dans les rapports d'évaluations ou les documents de projets. Les analyses proviennent ainsi d'une lecture transversale des documents de projets avec une grille de lecture biodiversité.

Le projet BiodivBalkans a mis cette dimension au cœur de son intervention (notamment comme il est financé par le FFEM). Le choix des IG s'est ainsi fait notamment sur des critères de biodiversité. Cependant, comme les IG ne sont pas fonctionnelles, l'impact sur la biodiversité est assez théorique. L'évaluation relève qu'il pourrait même être négatif s'il y a promotion commerciale de l'IG sans respect du cahier des charges et donc sans système de contrôle. Cela pourrait en effet créer une pression accrue sur la ressource (myrtilles sauvages).

D'autres projets contribuent à la promotion de la biodiversité sans que ce soit un objectif explicite du projet. Il s'agit en particulier des projets qui appuient des IG dont le système de production est lié à la préservation de la biodiversité et du milieu

⁶⁵ Pédelahore P., Gonomy M., Sautier D., Cerdan C., Thouillot F. et Fournier S. 2021. *Sélection des produits éligibles à une démarche d'Indication Géographique : l'expérience du PAMPIG 2, CIRAD-OAPI, 68 pp.* DOI : <https://doi.org/10.18167/agritrop/00576>

environnant. Les IG café vont promouvoir des modèles techniques qui permettent de protéger les ressources naturelles. C'est particulièrement important pour le café Ziama Macenta de Guinée, où le cahier des charges de l'IG met en exergue ce système agroforestier. De même, le café des Bolovens doit permettre la préservation du robusta de montagne unique au monde (et même la préservation du plateau des Bolovens et sa biodiversité, notamment contre l'implantation de mines ou de concessions foncières⁶⁶). Le cahier des charges et le plan de contrôle du café des Bolovens sont précis dans l'introduction de pratiques durables: interdiction des intrants chimiques, obligation d'arbres d'ombrage pour l'arabica et fertilisation organique recommandées. La production de miel est également fortement liée à la préservation de l'écosystème et la limitation des feux de brousses. A Oku, sur le miel blanc, les acteurs insistent sur l'articulation entre production de miel et biodiversité : « si les producteurs y ont un intérêt, ils seront des acteurs majeurs de la préservation de la biodiversité [...] » (extrait de Balineau et Faure, 2018). Notons également le cas de l'huile de Teboursouk dont le cahier des charges autorise les variétés autochtones de la région (notamment la Chetoui - de 85 % à 94%-, la Jerbouï - de 5% à 10% - et les autres variétés autochtones (de 1 à 5%). Les variétés minoritaires ou voire rares, comme la Sayali, doivent être obligatoirement présentes sur l'exploitation. Cette règle détermine une tendance à les maintenir, même si moins productives. De même, le cahier des charges du sucre de Kampong Speu recommande l'usage de foyers améliorés pour éviter la déforestation.

Dans le plus grand nombre d'IG analysés, le cahier des charges ne mentionne pas la nécessité de la certification bio mais impose ou conseille des pratiques respectueuses de l'environnement (Café des Bolovens, Poivre de Kampot, Huile de Teboursouk, Dattes Deglet Nour de Nefzaoua, Grenade de Gabès, ...). Enfin, certaines IG peuvent avoir des effets controversés sur la préservation des ressources naturelles et la biodiversité. A Penja, l'extension des surfaces cultivées en poivre se fait au détriment des autres productions (perte de diversité des cultures) et pose des difficultés sur la ressource en eau (nécessaire au rouissage du poivre)⁶⁷. De même, la production d'ananas sur le plateau d'Allada pose des questions en termes d'itinéraires techniques. En effet, la culture conventionnelle d'Ananas est particulièrement consommatrice d'intrants chimiques et le cahier des charges ne réduit pas ces usages. La pratique de l'essouchage, qui n'est pas traitée dans le cahier des charges, constitue une menace pour la structure des sols, déjà peu fertiles dans la zone. Deux des expériences pilotes du PA-IG en Tunisie ont promu une unique variété à cultiver plutôt qu'un ensemble de variétés ou encore un écosystème. Le cahier des charges des Grenades de Gabès consigne les seuls clones de la variété « Gabsi », aux détriments d'autres variétés autochtones⁶⁸, et autorise la monoculture, hors oasis, sans combinaison avec les palmiers, selon un système intensif. Le projet n'a pas contribué à corriger cette lacune,

⁶⁶ Selon le vice-ministre de l'agriculture, cité dans l'évaluation du PEIG – Laos, p48

⁶⁷ Balineau et Faure, 2018

⁶⁸ Selon le CdC, les Grenades de Gabès AOC "sont exclusivement de variétés « Gabsi Khadhouri » et « Gabsi Wardi ». D'autres variétés peuvent être cependant présentes dans le verger, mais celles-ci ne peuvent pas obtenir l'appellation".

malgré la volonté déclarée, et confirmée par plusieurs bénéficiaires, de valoriser une agriculture oasienne sur étage à Gabès (ie. association avec des palmeraies et des cultures fourragères ou maraichères). L'AOC de Nefzaoua est également centrée sur une seule variété de dattes, la variété d'export Deglet Nour, qui est particulièrement consommatrice d'eau et moins résistante aux maladies que les variétés locales, de plus en plus rares dans les exploitations locales. Une diversification aurait également pu allonger la période de récolte (de 2 mois – octobre/novembre, à 6 mois – août/janvier). Enfin, le palmier dattier, espèce reine des écosystèmes oasiens traditionnels, est souvent cultivé en palmeraies (monoculture intensive) ce qui a des effets pervers sur les ressources (consommation très abondante d'eau, progressive salinisation des sols)

En conclusion, l'impact sur la préservation des ressources naturelles et la biodiversité est intrinsèquement lié au choix de l'IG. Les cahiers des charges viennent consolider ou protéger (et marginalement améliorer) les pratiques existantes. Aussi, afin d'avoir un impact positif sur la biodiversité et les ressources naturelles, le choix des filières à appuyer est fondamental. Le guide de sélection des produits éligibles à une IG de la FAO⁶⁹ ou celui de l'OAPI, ainsi que le manuel de procédure de la facilité IG mentionnent la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité parmi les critères de sélection des filières. Notons cependant que ce critère a été fortement limité dans le guide de l'OAPI. La prise en compte de ces critères environnementaux dans la sélection des IG à appuyer devrait probablement être renforcée.

Critères de notation environnementaux, Extrait du manuel de procédures de la Facilité IG

Impacts environnementaux :

Pour toute activité de production induite par le projet, les risques environnementaux sont ils précisés (surexploitation, contamination, déforestation, exploitation d'espèces menacées)?

Pour toute activité agricole, le degré de durabilité environnementale des pratiques agricoles est il précisé ?

5.9 - Contribution à la transition vers une trajectoire bas carbone, et à la résilience au changement climatique

Question d'évaluation 10. les interventions de l'AFD en faveur des IG contribuent-elles à une transition vers une trajectoire bas carbone ?

Question d'évaluation 11. les objectifs des interventions de l'AFD en faveur des IG contribuent-elles à la résilience au changement climatique ?

Cette partie se concentre sur les liens entre les projets IG évalués et le changement climatique, aussi bien au niveau de la résilience (adaptation) que de la transition vers une trajectoire bas carbone (atténuation). Comme pour le genre, cette dimension est trop peu documentée dans les évaluations finales ou les documents de projets. Les projets n'ont pas mis en place d'actions spécifiques pour aller vers une trajectoire bas carbone ou pour l'amélioration de la résilience au changement climatique.

⁶⁹ Barjolle D. et Vandecandelaere E. 2012 : Identifier les produits de qualité liée à l'origine et leurs potentiels pour le développement durable. Une méthodologie pour des inventaires participatifs. FAO. 60 pp <https://www.fao.org/3/au686f/au686f.pdf>

La promotion de systèmes agroforestiers (café, miel), ou le développement de l'usage des foyers améliorés (Sucre) peuvent, a posteriori, être considérés comme des stratégies bas-carbone, ou d'adaptation au changement climatique. Ils n'ont cependant pas été conçus dans cette perspective (ni présentés sous cet angle dans les documents).

Les projets n'ont jamais mis en place de stratégie pour faire face au changement climatique. Les filières IG des projets sont pourtant directement menacées par le changement climatique. C'est le cas des filières tunisiennes où l'irrégularité des précipitations impacte la production d'huile d'olive (quantité), la qualité des grenades de Gabès ou les dattes⁷⁰. Sur le café des Bolovens, les acteurs indiquent également être impactés par le changement climatique au-travers de sécheresses, d'une augmentation de ravageurs et même de gel.

Si les filières et les projets visent largement des filières d'export (café, ananas, poivre, huile, dattes, grenades), certains projets et produits se réorientent néanmoins vers les marchés régionaux (miel blanc d'Oku, Riz petit poussin, ...), dans certains cas, par "dépit". Notons également que l'impact climatique des exportations n'est pas le même entre des exportations de produits à haute valeur ajoutée (café, poivre), secs, transportés par bateau et des produits dont la valeur au kilo est plus faible et qui se transportent par avion (Ananas).

Ces orientations exports des projets peuvent être en contradiction avec les orientations et les engagements des pays (Tunisie par exemple). Ils peuvent également être en contradiction avec les orientations de la France et de l'Europe sur les émissions importées. En effet, on pourrait considérer que favoriser les importations de produits fortement émetteurs n'est pas aligné avec la stratégie nationale bas carbone, ni avec l'objectif du GIEC de réduire les émissions mondiales d'ici à 2025 et avec l'objectif de l'Accord de Paris qui vise à limiter un réchauffement à 2°C.

Une analyse de type bilan carbone du projet et de la filière devrait être réalisée au démarrage des projets afin d'éclairer les choix des décideurs sur la pertinence ou non d'appuyer ces filières. Il faut noter à ce titre que l'impact climatique (atténuation, adaptation) n'est pas un critère de sélection des IG (voir le guide élaboré par l'OAPI ou celui de la FAO). Cela peut se justifier dans le sens où l'IG n'est pas, intrinsèquement un outil dont la vocation est de lutter ou s'adapter au changement climatique. Si ce critère n'est pas forcément pertinent pour l'enregistrement des IG, il doit néanmoins l'être pour l'obtention des financements de l'AFD. Ainsi, la Facilité IG prend bien en compte les impacts environnementaux et sur la gestion des ressources naturelles, dans la grille de notation des projets (voir ci-dessus). L'adaptation et l'atténuation du changement climatique sont indiquées dans les critères de notations, au-travers de l'analyse de la durabilité environnementale et de la vulnérabilité aux changements climatiques. La pondération de la note pourrait néanmoins être revue à la hausse (5% de la note technique pour tous les impacts environnementaux et sociaux). Enfin, il pourrait être pertinent d'ajouter un critère sur la trajectoire bas-carbone du projet qui

⁷⁰ Une réflexion est initiée pour pallier ces manquements, notamment avec l'intégration de systèmes innovants de irrigations des dattes.

permettrait par exemple d'exclure les filières les plus émettrices de CO2 (en particuliers, les filières visant les exportations par avion).

5.10 - Pérennité des effets des projets et cadres de gouvernance

Question d'évaluation 12. les interventions de l'AFD en faveur des IG contribuent-elles à la pérennité des effets du projet et cadre de gouvernance ?

La matrice d'évaluation transverse oriente l'analyse vers deux questions intermédiaires autour (i) de la question de la pérennité institutionnelle des appuis et (ii) du renforcement des capacités des acteurs.

5.10.1 - La pérennité institutionnelle

Comme mentionné précédemment, les projets ont régulièrement associé des objectifs institutionnels avec le renforcement de filières pilotes. Si les cadres juridiques prennent souvent plus de temps que la durée d'un premier projet pour être adoptés (IG Cambodge, PEIG Laos, PA-IG Tunisie), ils finissent par être adoptés avec l'ensemble des normes associées. De même, l'OAPI, qui a porté les projets Pampig 1 et 2, a démontré son implication dans la promotion des IG. Dans ce cadre, les Cellules Nationales IG de 8 pays ont été mis en place. L'établissement des lois et des normes sur les IG sont des garanties de pérennité institutionnelle des projets.

Les évaluations sont néanmoins plus critiques sur les institutions en charge d'appliquer ces normes. Sur le projet BiodivBalkans, MADA, l'agence assurant la maîtrise d'ouvrage a été dissoute à la fin du projet. Les 8 CNIG mises en place par l'OAPI sont certes dotées de textes, mais elles sont loin d'être fonctionnelles. En Tunisie, des difficultés de coordination sont également identifiées entre les différents ministères ou encore un manque de personnel dédié. Les évaluations (IG Cambodge et PEIG Laos) relèvent également une faible mobilisation budgétaire des gouvernements après la clôture de projet. L'absence de financements additionnels pour appuyer les institutions en charge de l'enregistrement et la protection des IG est interprétée comme (i) une appropriation trop faible et (ii) un risque sur la pérennité institutionnelle. Enfin, les systèmes de contrôle ne sont pas mis en place dans les différents pays et sur les différentes IG (ou reste largement à améliorer dans le cas du Cambodge, ou de l'Innorpi Tunisienne⁷¹). Cette absence de contrôle sur le respect du cahier des charges des IG fait peser un risque important sur la garantie du produit et in-fine sur la pérennité des dispositifs institutionnels IG.

5.10.2 - Le renforcement de capacité des acteurs

Cet axe d'intervention est transversal à la quasi-totalité des projets IG. Des formations sont organisées au niveau national, certains cadres des ministères et des acteurs participent aux formations InterGI organisées par le Cirad-Redd. Des voyages d'études en Europe (France, Suisse) ou séminaires d'échanges régionaux sont organisés (Pampig, PA-IG Tunisie, Aséan 1). Sur le Pampig, l'évaluation externe mentionne ainsi la création d'un vivier d'une centaine d'experts africains. Les évaluations constatent cependant que le niveau de connaissance du concept d'IG reste relativement faible, notamment du fait de la rotation du personnel. Ainsi, au Laos le niveau de compréhension du concept d'IG est disparate en fonction des niveaux institutionnels

⁷¹ Un projet de renforcement de l'Innorpi devrait démarrer prochainement avec l'IPI Suisse

(bon au niveau national, nettement moins au niveau provincial) et des institutions (le département de la propriété intellectuelle étant nettement plus sensibilisé que le département de l'Agriculture).

Les associations d'IG font face à des niveaux de structuration et de pérennité assez variables.

Les associations liées aux IG suivantes restent particulièrement fragiles à la fin du projet : le riz petit poussin, les deux myrtilles des Balkans (2 IG), la châtaigne de Tropoja, le miel d'Oku, l'ananas d'Allada. Dans une moindre mesure les associations du café Ziama Macenta, du café des Bolovens⁷², ou du poivre de Penja⁷³ font également face à des difficultés importantes pour assurer leur durabilité et leur financement.

Les associations liées aux châtaignes et miel de châtaigner du projet BiodivBalkans ont éventuellement des chances de se pérenniser du fait de la présence continue de bailleur pour les soutenir. 5 des 7 coopératives tunisiennes (6 SMSA et un GIE) créées pendant le projet sont relativement dynamiques (ie. elles gagnent des membres) et bénéficient d'un suivi continu des CRDA en charge du développement agricole régional.

Deux associations d'IG se distinguent à nouveau par leur durabilité effective et leur fonctionnement: les associations du Sucre de Kampong Speu et l'association de producteurs de poivre de Kampot. Cela ne va pas sans difficultés (intégrer les nouveaux investisseurs pour le poivre, financer du contrôle externe sur le sucre, assurer le respect des statuts relativement à la gouvernance des associations, ...), mais force est de constater qu'elles fonctionnent depuis plus de 10 ans (enregistrement de l'IG en 2010).

Les évaluations finales mentionnent fréquemment que les associations d'IG font ainsi face à d'immenses défis pour assurer leur durabilité. Deux grandes catégories de difficultés sont identifiées. Leur modèle économique devant assurer leur financement est rarement solide. Différentes solutions sont mises en place : collecte des redevances de l'IG, vente d'estampilles, fonction commerciale au-travers des centres d'agrégation, de tri, ... Cela reste un point noir et peu d'associations d'IG sont en mesure de salarier un coordonnateur ou un animateur. La deuxième difficulté fondamentale qui menace les IG est la mise en place et le respect du plan de contrôle (autocontrôle, contrôle interne et externe). De nombreuses IG sont dans l'incapacité d'assurer réellement la mise en œuvre des plans de contrôles pour assurer la conformité des pratiques avec le cahier des charges. Le risque réputationnel des IG est alors particulièrement élevé.

Cette diversité des situations sur la pérennité des associations d'IG est difficile à expliquer de manière systématique. Il n'y a pas un facteur unique permettant d'assurer la pérennité des organisations. Différentes raisons semblent néanmoins se dégager :

- les associations créées lors des projets sont particulièrement fragiles et demandent un appui continu dans le temps. Certes la pré-existence des organisations est souvent un critère de sélection des IG mais il est également

⁷² En faisant claire la différence entre la coopérative des producteurs de café des Bolovens qui, elle, est particulièrement structurée.

⁷³ Voir notamment les conclusions de la mission de structuration et de gouvernance de l'IGPP, réalisée dans le cadre du Pampig 2.

trop souvent abandonné lors de l'étape de sélection (voir notamment le projet BiodivBalkans). Cette assertion n'est cependant pas systématique, les SMSA tunisiennes ont été créées lors du projet et semblent se pérenniser alors que le miel blanc d'Oku était promu par une association Kiwha faible mais pré-existante qui fait face à d'importantes difficultés de gouvernance en fin de projet.

- L'existence de marchés réels semble également être un facteur de pérennité. Les groupements IG qui arrivent à commercialiser leur produit ont plus d'incitations à faire fonctionner l'IG et donc les groupements⁷⁴.
- Enfin, l'appui sur une longue période, sans discontinuité, de bailleurs, projets ou structures gouvernementales semblent faciliter la pérennisation des associations. Les filières poivre et sucre au Cambodge bénéficient d'appuis réguliers depuis plus de 10 ans. Les nouvelles coopératives tunisiennes sont accompagnées par les services de l'Etat ou encore le miel de Rec devrait pouvoir se maintenir du fait d'autres bailleurs et projets. A nouveau, cette explication ne peut pas être l'unique facteur : le Riz petit poussin est appuyé depuis de nombreuses années sans que sa pérennité soit garantie.

5.10.3 - Conclusion et recommandations

Si la pérennité institutionnelle semble relativement bien établie notamment au-travers des cadres normatifs, les institutions peuvent encore être renforcées. Les nombreuses formations, notamment internationales, sont utiles et efficaces, mais ne peuvent pas former tous les acteurs des pays (notamment du fait des mouvements de personnel). Les Etats et organisations régionales doivent pouvoir assurer la pérennité des appuis aux institutions mises en place par les projets en leur dédiant des financements et moyens humains.

Certaines associations d'IG font face à d'immenses défis pour assurer leur durabilité. La recherche de marchés et de débouchés devrait être une priorité pour assurer quelques moyens financiers et démontrer leur utilité aux membres. Ces structures devraient également bénéficier d'appui continu dans le long terme. Les appuis morcelés⁷⁵ ne permettent pas de renforcer réellement les organisations trop faibles. Ces appuis perlés sont pertinents pour les structures déjà solides qui sont déjà relativement autonomes. Les associations plus faibles ont besoin d'un accompagnement continu, dans la durée, sans substitution, avec des moyens de fonctionnement et d'investissements transitionnels.

6 - RECOMMANDATIONS

6.1 - Synthèse et conclusion

L'AFD a historiquement structuré ses interventions sur les IG autour de deux grands axes, (i) le renforcement institutionnel des Etats (Ministères chargés de l'Agriculture,

⁷⁴ D'aucun pourrait arguer que c'est le fonctionnement des groupements qui permet d'accéder aux marchés. L'existence de la demande des consommateurs ne dépend malheureusement pas du niveau de structuration des groupements.

⁷⁵ Une mission d'expertise tous les 6 mois par des experts différents

Département de la propriété intellectuelle) afin d'identifier, enregistrer et défendre des IG et (ii) la promotion d'IG pilotes.

Les évaluations de projets reconnaissent généralement la grande **pertinence** des objectifs institutionnels des projets. Ils sont alignés avec les engagements internationaux des Etats bénéficiaires, avec les lois sur la propriété intellectuelle, avec les stratégies nationales de promotions des exportations ou de lutte contre la pauvreté, Ces objectifs sont pertinents vis-à-vis des orientations du groupe AFD et en particulier du PRCC et, dans une moindre mesure, du FFEM. Ils sont également parfaitement alignés avec la stratégie d'influence de la France et ses alliés pour la promotion du système *Sui Generis*. Notons tout de même que les nouveaux engagements internationaux des Etats (Accord de Paris, stratégie nationale bas carbone, ...) visant la réduction des émissions de CO2 peuvent limiter la pertinence de ces outils de promotion des exportations.

Au-delà de leur pertinence, **l'efficacité** des projets sur le renforcement institutionnel est relativement bonne. Les lois finissent par être adoptées⁷⁶, les cellules nationales IG, les DPI sont mis en place. Des formations, de qualité unanimement reconnue, sont réalisées pour les acteurs de la propriété intellectuelle.

De même, la **pérennité** de l'intervention est satisfaisante. Les lois, stratégies, décrets d'application sont durables. Les institutions sont durablement mises en place (CNIG, DIP). Cependant, le développement effectif des filières IG et le portage politique parfois insuffisant limitent la durabilité de ces institutions. Ce faible investissement politique conduit à un manque de moyen des institutions établies et à un manque de formations des nouveaux personnels lors des rotations (normales) des équipes.

La **pertinence** de l'outil IG pour le développement des filières pilotes est plus questionnée. L'appui à l'établissement d'IG n'est pas nécessairement l'outil le plus pertinent pour les producteurs. En effet, la mise en place d'une IG ne correspond pas systématiquement aux priorités des bénéficiaires. Ces priorités ne sont pas toujours identifiées lors de la sélection des produits pilotes. Ainsi, les projets se concentrent parfois sur la mise en place des IG (caractérisation, identification, dispositifs de contrôle, enregistrement, ...), en se détournant des besoins prioritaires des groupements (structuration, gouvernance, amélioration de la qualité, ...). De même, la pertinence du choix, a priori, de l'IG comme signe de qualité, peut être questionnée. L'existence de marchés, avec un réel premium de prix, n'est pas toujours établie (à la différence du Bio ou du Commerce Equitable, où les premiums de prix sont généralement importants). Par ailleurs, la mise en place d'une IG demande un niveau important d'expertise (identification, qualification, ...), nécessitant une assistance technique significative alors que d'autres signes de qualité peuvent être plus simples à établir. Enfin, l'enregistrement d'une IG implique des liens avec l'administration qui ralentissent les processus de promotion et de développement commercial.

L'efficacité et l'impact des projets pilotes d'appuis aux filières IG sont relativement limités. Certes, les projets conduisent généralement à l'enregistrement officiel des IG (parfois après plusieurs phases), mais peu de projets ont conduit à la commercialisation

⁷⁶ Parfois ultérieurement au projet, du fait des temporalités différentes entre le temps des projets et le temps législatif

effective de produits IG. L'impact sur les revenus et leur répartition est donc limité. Des risques d'exclusion sont parfois identifiés quand les filières se développent. Les impacts sur la biodiversité et les ressources naturelles sont variables et dépendent intrinsèquement de la nature des filières appuyées (positifs sur les cultures agroforestières, négatifs sur les monocultures intensives en intrants).

Enfin, la **pérennité** des filières pilotes dépend de différents facteurs : (i) la pré-existence de la structuration des filières avant le démarrage du projet, (ii) l'existence de marchés rémunérateurs pour l'IG et (iii) des appuis continus dans le temps. Sur l'ensemble des filières et des associations d'IG analysées, seules quelques exemples emblématiques démontrent une réelle durabilité (Sucre de Kampong Speu, Poivre de Kampot, groupements de producteurs tunisiens, ...);

En conclusion, deux principaux objectifs sont recherchés dans les appuis aux filières IG pilotes. Il s'agit de démontrer que les IG permettent (i) de pénétrer de nouveaux marchés à l'export et (ii) d'augmenter les revenus des petits producteurs. Si la pénétration de nouveaux marchés exports est possible (mais néanmoins rare et complexe), l'impact global sur une augmentation équitable des revenus des petits producteurs est plus questionnable.

A partir des évaluations des différents projets selon les questions évaluatives transversales, des conclusions et analyses ont été réalisées. Pour chaque projet et question transversale des recommandations à différents niveaux d'intervention sont établies. Les recommandations générales à la mise en œuvre de projets IG sont structurées autour de trois axes : l'élaboration des projets, leur mise en œuvre et la stratégie d'intervention du groupe AFD.

6.2 - Elaboration des projets

Lors de l'élaboration des projets et au plus tard à leur démarrage, des actions spécifiques doivent être menées afin de prendre en compte les questions environnementales et sociales.

Comme préalablement expliqué le choix des filières IG appuyées est déterminant dans l'impact du projet sur la biodiversité et les ressources naturelles (apiculture dans un système agro-forestiers ou monoculture intensive d'ananas). Comme le choix des filières n'est plus réalisé en amont des projets dans la facilité IG, les critères d'analyse des projets de l'AFD sur climat et biodiversité ne peuvent pas s'appliquer. Ainsi, c'est bien lors de la sélection des filières, au cours du projet, qu'il faut être vigilant sur leur impact environnemental. Les critères de sélection des projets de la facilité IG prennent en compte ces dimensions. Une attention particulière devra être apportée lors de l'élaboration du manuel de procédures de la Facilité IG n°2 afin qu'il mentionne dans les critères de sélection des projets, comme pour la Facilité IG n°1, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité. Ces critères, ainsi que ceux relatifs aux impacts sociaux pourraient avoir un poids plus significatif dans la grille de notation lors de l'instruction des projets. En revanche le **manuel de sélection des IG de l'OAPI pourrait être amélioré afin de renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux – R1.**

Tout comme pour la biodiversité et les ressources naturelles, le choix des filières IG appuyées est déterminant pour l'impact du projet sur le climat et sur les mesures d'adaptation à mettre en place. Aussi, c'est bien lors de la sélection des filières qu'il faut mettre en place une analyse "climat" afin notamment de promouvoir des filières locales ou régionales sur les filières d'exports internationales. La Facilité IG n'intègre pas suffisamment le critère climat dans sa grille d'évaluation des projets (5% de la note technique). Au-delà de la pondération, le **critère climatique (de type bilan Carbone, trajectoire bas-carbone pour éviter les filières fortement émettrices, mal adaptation) devrait être renforcé lors de la sélection des projets de la facilité IG – R2**. En l'absence d'analyse fine, et pour maintenir la souplesse de l'instruction, des critères d'exclusion simples pourraient être mis en place (ne pas financer les filières d'exports par avion).

L'intégration du genre dans les projets s'est nettement améliorée depuis les premiers projets IG. La Facilité IG porte une attention particulière à cette question lors de la sélection des projets. La réalisation de Plans d'Actions Genre se développe également (Recosel, Asean 2). **Ces plans devraient être systématisés** en portant une attention particulière à la répartition des revenus générés par l'IG et la répartition de la charge de travail, au sein des ménages– **R3**.

6.3 - Mise en œuvre des projets

Les appuis aux filières sont souvent identifiés comme des appuis à des filières pilotes. Les budgets sont limités, l'intervention est priorisée sur un unique aspect des besoins des filières (enregistrement de l'IG, établissement d'un plan stratégique, ...). Pourtant, les projets ne mettent pas de dispositif de suivi-évaluation rigoureux. Les données d'effets et d'impacts manquent que ce soit sur les revenus, les quantités commercialisées, le genre, la biodiversité... Aussi, la démonstration de l'effet des pilotes n'est pas possible en l'absence d'information rigoureuse. Le suivi des ventes réalisées devrait être systématisé et pérennisé (au-delà de la durée des projets). **La mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation coordonné (à défaut d'être harmonisé) devrait être une priorité sur les projets IG– R4**. Ce travail pourrait se baser sur la méthodologie d'évaluation des effets des indications géographiques réalisée par l'IPI Suisse⁷⁷. Il permettrait également le développement et le suivi d'objectifs et d'indicateurs de performance environnementaux.

Ce dispositif de Suivi-évaluation est particulièrement important quand il s'agit d'analyser les phénomènes d'exclusion qui peuvent se mettre en place entre les opérateurs économiques. Comme dans de nombreux projets créant de la valeur, des phénomènes d'exclusion peuvent apparaître. Ils se manifestent de très nombreuses manières (prix du foncier, accaparement de marchés, des revenus au sein du ménage, exclusions liées du cahier des charges ...). Aussi, il est difficile d'anticiper le phénomène avant que des gains substantiels soient générés, et a fortiori avant le démarrage du projet. Aussi, **les dispositifs de suivi-évaluation des projets doivent porter une**

⁷⁷ *The Effects of Protecting Geographical Indications Ways and Means of their Evaluation IPI Suisse, 2011, https://www.ige.ch/fileadmin/user_upload/dienstleistungen/publikationen_institut/publication_no_7_2nd_ed_Effects-of-Protecting-Geographical-Indications.pdf*

attention spécifique à ces phénomènes d'exclusion afin d'adapter les stratégies d'intervention en conséquence– R5.

Comme mentionné précédemment, les stratégies de structuration et d'organisation collectives devraient être pensées indépendamment (et préalablement) de la mise en place d'une IG. Un certain nombre d'actions sont souvent prioritaires à la certification IG. Le renforcement des filières est une base sur laquelle il faut construire des stratégies de différenciation de produits dont potentiellement les IG. **Le choix du signe de qualité (IGP, Bio, Équitable, marque collective ...) ne devrait pas être prédéterminé dès le montage du projet. Il devrait s'appuyer sur des décisions éclairées des opérateurs des filières** en fonction des caractéristiques des différents signes (typicité, risques de fraude, coûts, complexité, ...) et de l'existence avérée de marchés– R6. Des études complémentaires (études de marchés, SWOT sur la combinaison de certification, coûts des certifications, existence de fraude, ...) devraient permettre de faciliter le choix de la ou des certification(s) à promouvoir. En l'absence de marchés, les appuis doivent pouvoir être réorientés sur la promotion d'autres marchés porteurs. La complémentarité des certifications doit être particulièrement mise en avant. Les certifications bio, IG et équitables sont ainsi fortement complémentaires pour l'atteinte des ODD. Dans tous les cas, le choix du ou des signes de qualité doit être pris par les acteurs organisés.

Les associations d'IG les plus faibles ont besoin d'un accompagnement continu, dans la durée, sans substitution, avec des moyens de fonctionnement et d'investissements transitionnels– R7. Les appuis perlés ou discontinus ne permettent pas l'émergence d'associations solides. Elles ont besoin de prévisibilité dans les appuis, de construire une relation de confiance et de proximité avec la structure d'encadrement (que ce soit une AT, un service de l'Etat...). De même, les moyens ne doivent pas être réservés à la structure d'appui. Les associations d'IG ont besoin d'appuis budgétaires (décroissants), de moyens d'investissement, ... Ces appuis doivent être raisonnés, en relation avec la structure d'appui, afin d'assurer leur adéquation avec les besoins et les capacités de l'association.

Les projets évalués portent régulièrement sur la phase pré-enregistrement des IG (par construction, comme ce sont les premiers projets IG qui sont évalués). Les projets en cours et à venir ne se focalisent plus uniquement sur cette première phase mais également sur la phase post-enregistrement. Ces appuis sont cruciaux pour assurer la durabilité des filières. L'accès aux marchés pour une commercialisation effective des produits est central pour la pérennité des appuis IG. Les études de marchés et la recherche d'acheteurs devraient être systématisées au démarrage des projets. En l'absence d'acheteurs potentiels, les stratégies de commercialisation et de certification doivent être revues. Il est également fondamental d'assurer le fonctionnement des systèmes de contrôles. Etablis à l'enregistrement de l'IG, les plans de contrôle sont rarement mis en œuvre. Pourtant assurer le respect du cahier des charges est fondamental pour maintenir la confiance du consommateur. **Un focus particulier devrait être mis par les projets appuyant les IG sur le "post-enregistrement" sur la mise en œuvre effective des plans de contrôle et de l'accès aux marchés– R8.**

6.4 - Stratégie d'intervention de l'AFD

La stratégie d'intervention de l'AFD sur les IG a évolué au cours du temps (voir 5.2.1). Depuis une succession de PRCC par pays sur quelques produits, vers des projets régionaux appuyant directement les IG (anciennes et nouvelles), et enfin au-travers de la Facilité IG. L'AFD bâtit ainsi une expertise sur le financement des IG avec des modalités spécifiques et reconnues (notamment le financement d'infrastructures). Ces différentes évolutions améliorent progressivement l'intervention de l'AFD. Cette centralisation de la gestion des projets au niveau de la Facilité IG permet une plus grande cohérence dans les appuis et donne de la flexibilité dans les financements, en s'affranchissant notamment des négociations avec les maîtrises d'ouvrage nationales. Elle ne résout cependant pas toutes les difficultés.

Certaines filières sont appuyées depuis près d'une dizaine d'années par de petits appuis ponctuels et discontinus (les filières du Pampig, les IG cambodgiennes, Laos⁷⁸). Or ces projets ne sont pas toujours continus et ils ont des modes opératoires et des stratégies d'intervention différents. Il semble important que l'AFD se dote d'outils permettant de financer une stratégie d'appui à une filière sur du long terme. La prédictibilité, la cohérence de la stratégie d'intervention, l'unicité des interlocuteurs et la continuité de l'intervention sont des facteurs fondamentaux de la réussite des projets. **Des dispositifs de financement par récurrence⁷⁹ (3 ans renouvelables, trois fois) pourraient être mis en place** – R9 à l'image des financements de la coopération suisse ou de la DPA-OSC. Le fonctionnement par récurrence permet également la réorientation du projet en fonction de l'évolution des stratégies des bénéficiaires, et des résultats des études et activités du projet (connaissance des marchés, des besoins des acheteurs, de l'amélioration des capacités, ...).

Les montants limités des projets sont aussi des contraintes importantes pour la mise en œuvre. Les dispositifs de suivi-évaluation ne peuvent pas être financés. Les investissements dans les filières sont limités. L'assistance technique consomme une trop grande partie du budget. Il semble difficile pour de petits projets IG, ou PRCC, d'atteindre le même niveau d'exigence en redevabilité (impacts sociaux et économiques, suivi climatique et environnemental, suivi des déséquilibres sociaux, LAB-FT, ...) que les projets classiques de l'AFD, compte-tenu de la différence importante des enveloppes budgétaires. **Pour avoir des résultats, sur des projets continus cohérents et récurrents, il est nécessaire que les montants des projets augmentent au-delà des montants des PRCC classiques** (entre 1 et 1,5 M€ depuis 2004) – R10.

Afin d'améliorer la qualité des projets élaborés et mis en œuvre, l'AFD pourrait favoriser l'élaboration et la diffusion de formations auprès des opérateurs des acteurs impliqués sur la promotion des IG. Ces formations pourraient porter sur des pratiques plus respectueuses de l'environnement ainsi que sur les différents signes de qualité disponibles (pour ajuster le choix de la certification et mieux concevoir les projets).

⁷⁸ Le cas le plus emblématique est probablement l'IG café des Bolovens qui a connu 4 projets successifs (PEIG CLA3003, Asean 1 CZZ1523, Recosel CLA1080, PRCC Café des Bolovens CLA 1056)

⁷⁹ qui permet une évaluation des phases, une réorientation, voir un arrêt des financements

De nombreux acteurs interviennent sur les appuis aux IG (parfois les mêmes) sans systématiquement se coordonner et avec des méthodes et outils d'appuis différents. Les enjeux de **coordination des partenaires techniques et financiers– R11** se situent aussi bien (i) au niveau des pays et des filières pour avoir des stratégies d'intervention coordonnées auprès des mêmes acteurs, mais aussi (ii) dans le partage de méthodes et d'outils entre les différents bailleurs, ou encore (iii) pour mettre en commun des activités de promotion et coopération. L'association OriGIn, qui représente les acteurs des filières IG au niveau mondial, pourrait par exemple assurer le secrétariat d'une telle coordination. Au niveau national, il serait également opportun de renforcer **la coordination technique et opérationnelle des acteurs français– R12** intervenants dans la promotion des IG à l'étranger. Il y a des enjeux à mieux faire discuter le MEAE, le MAA, le Trésor, l'AFD, l'Inao, Expertise France, l'INPI, le Cirad et tous les partenaires techniques et experts des IG. Les dispositifs comme le comité technique foncier et développement (<https://www.foncier-developpement.fr/>) ou le comité forêt pourraient servir de modèle d'instance de concertation.

Enfin, la stratégie du groupe AFD doit pouvoir évoluer en mettant au centre les stratégies de structuration et d'organisation collectives des filières de qualité. **Le signe de qualité à promouvoir (IG, Bio, Commerce Equitable, GlobalGAP,...) ne devrait pas être prédéterminé au dépôt des dossiers– R13**. Si certains groupements, très structurés, savent quels signes ils souhaitent développer, ils pourraient bien entendu être appuyés pour leur certification. Pour tous les autres groupements structurant les filières de qualité, le choix du ou des signes de qualité devrait pouvoir être décidé au cours du projet, par les groupements, en fonction des spécificités des produits (typicité, existence de marchés, niveaux de structuration, ...). En aucun cas, les signes de qualité développés par les groupements ne devraient dépendre des modalités d'accès au financement soit du programme Équité, soit de la Facilité IG.

7 - ANNEXE

7.1 - Synthèse des évaluations de la grappe de trois projets selon les critères CAD

7.1.1 - Recosel (CLA 1080)

CRITERE D'ÉVALUATION	ECHELLE DE LIKERT (1 MEDIOCRE - 5 ELEVE)				
<p>Pertinence</p> <p>La valorisation de la qualité du café des Bolovens par les prix étant encore extrêmement faible à tous les niveaux de la filière, alors que le café représente le 3e produit agricole d'exportation pour le pays, il était pertinent en théorie de considérer la certification IG comme moyen d'augmenter la qualité, l'image, la valeur et finalement les prix du café des Bolovens en le retirant du marché international très volatile. Cependant, on peut se demander si l'IG correspond vraiment aux besoins des producteurs, et si ces besoins ont même été considérés au moment de la phase de faisabilité. En effet, la majorité des producteurs ne comprennent pas l'intérêt de l'IG du fait de l'inexistence d'un marché pour le café labellisé IG, d'autant que certains acteurs sont déjà certifiés Commerce Equitable (Fairtrade) et agriculture biologique. D'un point de vue technique, les experts internationaux impliqués dans la mise en œuvre ou l'évaluation des projets précédents ne s'accordent pas tous sur la pertinence de déposer une IG pour le café des Bolovens. S'il est reconnu que le café des Bolovens a une forte typicité liée aux caractéristiques du Plateau des Bolovens (sol volcanique, haute altitude, climat spécifique) qui justifie sa protection sous IG, certains experts doutent de la pertinence de la labellisation IG du fait du manque d'intérêt et de motivation des acteurs locaux à défendre des intérêts communs centrés autour de la protection des IG.</p>	■	■	■	■	■
<p>Cohérence</p> <p>La composante IG du projet est très cohérente avec les politiques et stratégies du Gouvernement du Laos qui mentionnent explicitement l'enregistrement de l'IG pour le café des Bolovens, ainsi qu'avec la stratégie de l'AFD en matière de développement rural. Elle est également cohérente avec les interventions d'autres bailleurs, notamment le projet PSME-2 financé par la Banque asiatique de développement et mis en œuvre par la FAO, avec qui le projet RECoSeL a conduit des activités conjointes. Par ailleurs, l'AFD a une valeur ajoutée positive, avec une grande connaissance du secteur café, y compris ses enjeux et ses acteurs, du fait de son investissement à long terme sur cette filière. Cependant, il est possible de douter que l'enregistrement de l'IG puisse être un objectif en soi sans la mise en place de systèmes de contrôle de la qualité ni d'étude de marché ou de plan marketing, le risque étant que les parties prenantes ne voient pas la nécessité, ni n'ont la motivation, d'utiliser une IG avec toutes les implications au niveau qualité etc.</p>	■	■	■	■	■
<p>Efficacité</p> <p>Le projet a permis d'atteindre l'objectif spécifique d'enregistrement de l'IG pour le café des Bolovens. Cependant, au-delà de ce résultat formel, le niveau de compréhension d'une majorité des parties prenantes du concept d'IG, et leur adhésion à l'initiative IG, semblent encore faibles, dans un secteur marqué par des déséquilibres socio-économiques importants, des intérêts divergents et un manque d'action collective entre les différents types d'acteurs. Deux ans après son enregistrement, l'IG n'est pas encore fonctionnelle, faute notamment de systèmes de contrôle de la qualité.</p>	■	■	■	■	■
<p>Efficience</p> <p>L'efficience est considérée comme moyenne. D'une part, les ressources allouées pour l'appui technique étaient trop restreintes: le budget consacré aux activités IG s'est élevé à 25 872 USD, ce qui était très limité et explique le nombre réduit d'activités qui étaient parfois espacées de plusieurs mois. D'autre part, les activités IG ont bénéficié du soutien du projet PSME-2 BAD/FAO, ce qui a permis l'implication de parties prenantes du café des Bolovens dans un certain nombre d'activités et de fait améliore l'efficience globale de la dimension IG. Dans l'ensemble, on peut mentionner que l'absence d'un système formel de suivi et d'évaluation des résultats est un point faible de l'évaluation de l'efficience, rendue également difficile dans la mesure où les rapports financiers présentent les dépenses de manière très sommaire (par résultat et non pas par activité).</p>	■	■	■	■	■
<p>Impact</p>	■	■	■	■	■

L'impact global est considéré comme faible. L'IG n'est pas utilisée et l'association IG ne conduit aucune activité. Aucun impact économique, social ou environnemental du projet ne peut donc être observé.

Durabilité

Il n'y a pas d'échange depuis la fin du projet et l'association IG n'est pas autonome : elle ne conduit aucune activité faute de ressources humaines (pas de coordinateur qualifié dédié) et économiques (pas de budget) et, plus généralement, de membres capables de générer de l'intérêt pour l'IG et de porter l'initiative IG. La durabilité économique est également incertaine car il n'existe actuellement pas de marché pour l'IG. L'incertitude demeure quant à la façon dont l'IG (qui n'est pas encore fonctionnelle) sera utilisée. Sans appui complémentaire, le processus restera très certainement en panne.

7.1.2 - PA-IG (CTN1139)

CRITERE D'EVALUATION	ECHELLE DE LIKERT (1 MEDIOCRE - 5 ELEVE)				
Pertinence					
L'objectif sous-jacent du projet PA-IG de contrôler dans le territoire toutes les étapes de la production et la valeur ajoutée - issue d'une vente sur les marchés rémunérateurs d'export - est considéré pertinent et adapté aux besoins des filières des régions où les 3 expériences pilotes ont été développées. Cependant, une stratégie pour atteindre le marché national, au-delà de l'objectif général de promouvoir l'export, aurait été également pertinente.					
Cohérence					
Le projet PA-IG était très cohérent avec le programme gouvernemental de promotion des exportations axé sur la qualité et les certifications, et d'aide aux régions défavorisées. En même temps, l'approche était cohérente avec la stratégie AFD du PRCC de renforcement des capacités des acteurs publics et privés, notamment du secteur agricole. Le PA-IG était également cohérent avec les démarches d'autres bailleurs de fonds dans le domaine, développées pendant et surtout après sa fin.					
Efficacité					
Les 3 objectifs spécifiques ont globalement été atteints (i- obtention de la reconnaissance internationale de 2 à 3 produits inscrits sous forme d'IG, ii- renforcement des capacités de la DGPA, iii- capitalisation sur les démarches d'accompagnement des produits pilotes retenus). Cependant, son objectif général de « promotion des exportations agricoles tunisiennes par la mise en place d'un développement agricole privilégiant la diversité et la qualité des produits de terroirs tunisiens » est seulement très partiellement atteint à présent : les produits enregistrés comme IG n'ont pas atteint les marchés d'export ou ont été seulement commercialisés dans des expériences très ponctuelles.					
Efficienc					
Malgré la nécessité de le prolonger deux fois, le projet est considéré comme très efficace, ayant investi dans des activités aux résultats non tangibles mais néanmoins primordiales : la structuration et la formation des producteurs de base. Les investissements dans les équipements d'appui aux filières étaient de montant réduits, identifiés par les bénéficiaires, et globalement adéquats (sauf quelques cas d'équipements qui ne sont pas encore utilisés, mais probablement prochainement). Le montage économique/gestionnaire du projet s'est avéré néanmoins compliqué pour les acteurs institutionnels impliqués.					
Impact					
L'impact global est considéré bon. Le projet a permis une excellente structuration des acteurs de base, l'enregistrements des IG (niveau national et – partiellement – niveau international) et une forte prise de conscience des acteurs qui a également eu un effet d'entraînement vers des projets postérieurs. Cependant, les IG ne sont pas encore véritablement utilisées, la sensibilisation des					

consommateurs nationaux est déficitaire et la pénétration sur le marché d'export encore ponctuelle. Les impacts économiques, sociaux ou environnementaux du projet ne peuvent donc être observés.

Durabilité

La durabilité et viabilité du projet paraît garantie par une forte implication de la DGPA-MARHP dans la poursuite de la stratégie sur les produits de terroir, ainsi que par la motivation des responsables de nombreuses associations de producteurs. En plus, la réussite globale du projet a incité d'autres bailleurs de fonds internationaux à renforcer les acquis du PA-IG. L'absence de phase 2 peut néanmoins être considérée comme un bémol en raison des besoins d'appuis post-enregistrement et du risque de perdre la mémoire et spécificité de l'apport AFD dans le domaine.

7.1.3 - Composante IG du PARASEP

CRITERES D'EVALUATION	ECHELLE DE LIKERT (1 MEDIOCRE - 5 ELEVE)				
Pertinence					
<p>L'outil IGP comme moyen d'améliorer la compétitivité de l'ananas pain de sucre du Bénin sur le marché de niche de l'ananas avion ne paraît pas pertinent par rapport aux principaux problèmes qui affectent la compétitivité de cet ananas, à savoir une faible qualité commerciale liée (i) au conditionnement bord champ qui affecte le tri et (ii) aux emballages de mauvaise qualité qui affectent l'état des ananas à l'arrivée. L'outil IGP n'apporte qu'une réponse au problème spécifique des résidus d'éthéphon en valorisant le fruit vert, mais cette caractéristique n'est pas spécifique à l'ananas pain de sucre béninois et pour le consommateur les origines sont égales (Bénin, Ghana, Togo). La décision en cours de projet de financer la réhabilitation et la mise à disposition d'un centre de conditionnement pour l'export a toutefois permis de pallier les insuffisances du cadre logique initial. Cette flexibilité du projet a été un atout.</p>					
Cohérence					
<p>Les différentes activités prévues étaient cohérentes par rapport à l'objectif d'enregistrement de l'IGP mais le cadre logique intégrait un objectif d'augmentation des rendements incohérent avec ce type de projet. La cohérence externe avec le projet FAO a été obtenu via le plan de coordination et la révision des objectifs spécifiques et du plan d'action. L'objectif du projet était cohérent avec la stratégie béninoise d'augmentation des exportations d'ananas vers l'UE d'une part, et d'enregistrement d'indications géographiques d'autre part.</p>					
Efficacité					
<p>Le projet a permis d'accompagner le groupement IG dans la finalisation du dossier d'enregistrement et l'IGP a été officiellement enregistrée mais les emballages spécifiques avec le logo de l'OAPI ne sont pas encore disponibles, le centre de conditionnement à l'export n'est pas opérationnel et le système de contrôle n'est pas encore mis en œuvre. Les conditions ne sont donc pas encore réunies pour valoriser le produit avec ce nouveau signe de qualité. Les activités de promotion qui n'ont pas pu être menées font cruellement défaut. Beaucoup d'activités ont été annulées du fait des mesures sanitaires liées au covid.</p>					
Efficience					
<p>Les ressources dédiées à l'AT ont été gaspillées par un important travail de révision successive des objectifs spécifiques puis du plan d'action au détriment de la mise en œuvre des activités. Ces révisions sont dues aux changements de présidence à la tête de l'interprofession d'une part, et à la situation covid d'autre part. Les études menées paraissent peu pertinentes (cartographie des acteurs) ou n'ont pas été mobilisées (charte graphique) suite à une mauvaise gestion du projet par l'AIAB. Au final, les réalisations et résultats paraissent décevants au regard du budget engagé.</p>					
Impact					
<p>L'impact global est considéré comme faible. L'IGP, outil central du projet d'amélioration de la compétitivité du cadre logique, n'est pour l'instant pas opérationnelle sur le marché mais les acteurs sont fiers du chemin parcouru et il est encore tôt pour en mesurer les effets. L'impact environnemental est quasi-nul (sauf pour l'arrêt de l'usage de l'éthéphon si l'IGP se révèle un succès) ce qui est</p>					

regrettable dans le contexte de l'usage intensif d'intrants chimiques et de l'émission de carbone pour la commercialisation (transport aérien). Les questions de genre et de vulnérabilité face au changement climatique n'ont pas été prises en compte.

Durabilité

Le projet PAMPIG2 (AFD/OAPI) a pris le relais concernant les activités résiduelles à mener (mise en place du système de contrôle interne, promotion, consolidation du modèle économique du groupement IGP...) et le plan stratégique du ministère devrait également permettre à cette IGP de continuer à être soutenue pour en faire un pilote qui fonctionne, enjeu important pour le développement des autres IG béninoises.

7.2 - Recommandations à la mise en œuvre de projets IG issues des trois projets

Les évaluations des trois projets de la grappe permettent d'établir des recommandations générales concernant l'ensemble des projets IG. Ces recommandations sont synthétisées dans la partie 6. Recommandations.

Ici, nous reprenons les recommandations générales réalisées sur chacune des évaluations

7.2.1 - Recosel (CLA 1080)

7.2.1.1 - MONTAGE ET MODE OPERATOIRES DES PROJETS

L'analyse du projet Recosel, nous montre que dans la structuration des projets IG de manière générale, il est indispensable de prendre en compte l'ensemble des activités nécessaires à la durabilité des IG (et pas uniquement l'aspect enregistrement), y compris l'établissement de systèmes de contrôle, le renforcement de l'association IG et de la chaîne de valeur, l'aspect marketing et les activités de sensibilisation et de promotion de l'IG auprès des autorités gouvernementales, des producteurs, des exportateurs et des consommateurs. Ces activités peuvent être financées dans le cadre d'un unique projet ou par différents projets, dans le cadre d'une approche programmatique, mais elles doivent être pensées et financées dès le démarrage des activités.

Le montant des projets devrait être augmenté et notamment l'allocation de ressources en temps devrait être plus importante.

Au Laos, lors des montages de projets IG, il semble important d'associer le Département de Propriété Intellectuelle (DPI) qui dispose d'une bonne connaissance des IG et pas uniquement le Département de l'Agriculture.

Des approches pleinement participatives pilotées par les acteurs de la filière devront être mises en place afin d'assurer la pleine appropriation du projet par les acteurs.

La prise en compte des dimensions genre et protection environnementale devra nécessairement être augmentée.

Enfin, l'élaboration d'un système formel de suivi et d'évaluation pour toutes les dimensions du projet, y compris pour l'évaluation des effets au niveau économique, social, genre et environnemental permettra de documenter les effets et impacts des projets sur les filières pilotes. En effet, l'intérêt des appuis sur des filières pilotes est de démontrer l'effet sur la filière, ce qui n'est possible qu'avec un dispositif de suivi rigoureux.

7.2.1.2 - PHASE DE DEMARRAGE DES PROJETS (POUR TOUT PROJET IG EN GENERAL)

Le recensement de tous les projets potentiellement pertinents dans les domaines de la promotion/structuration de la chaîne de valeur et prise de contact avec les bailleurs permettra d'améliorer les synergies entre les projets ;

La collecte de données de base permettra un meilleur suivi et évaluation.

7.2.1.3 - DURABILITE (POUR TOUT PROJET IG EN GENERAL):

Des mécanismes de transfert de connaissances devront être élaborés:

- Pour les acteurs de la filière ne participant pas aux activités du projet (par exemple, formation de formateurs) ;
- Pour diversifier les structures d'assistance technique.

Enfin, il est fondamental d'éviter les interruptions trop longues entre les projets. Il pourrait être pertinent de prévoir un financement très léger pour la conduite d'activités permettant une plus grande continuité dans les interventions via d'autres bailleurs ou entre les phases de projets (par ex. pour le fonctionnement de l'association IG).

7.2.2 - PA-IG (CTN1139)

Au **niveau des interventions AFD dans le domaine des IG**, l'évaluation du PA-IG suggère plusieurs recommandations générales :

- Il est nécessaire d'assurer une meilleure coordination entre bailleurs de fonds intervenant dans le développement d'IG (connaître le rôle de chacun et comprendre comment contribuer aux différentes démarches) pour que leurs démarches soient complémentaires et leurs actions non répétitives ;
- Il est désirable de revoir globalement l'objectif général de l'export pour les IG, mais maintenir un objectif commercial (par ex., prix de vente des producteurs avec un % supérieur au conventionnel, augmentation des quantités vendues) ;
- La définition d'une *base-line* avant le démarrage d'un projet et d'un système de Suivi Evaluation avec des critères communs aux projets AFD sont nécessaires pour assurer la solidité des évaluations *ex post* et, donc, pour assurer la meilleure utilisation des fonds ;
- Les aspects environnementaux et sociaux doivent être pris en compte avant identification des filières pilotes, sur la base d'un diagnostic *ad hoc*. La sensibilisation préalable des producteurs pour s'approprier ces enjeux et les intégrer dans le CdC demande du temps et des expériences pilotes qui en démontrent la viabilité. Il est également recommandé de prévoir des périodes transitoires pour l'adaptation des bonnes pratiques, identifiées grâce à la coordination entre centres de recherche et services de formation et assistance technique.
- Des mécanismes efficaces de gestion et partage de bénéfices devraient être identifiés pour chaque expérience (lors de l'élaboration du CdC) et mis en place pour s'assurer que la retombée de la valeur ajoutée générée par l'IG soit perçue par les producteurs bénéficiaires, et non par les maillons des filières les plus puissants (par ex., transformateurs et exportateurs).

7.2.3 - Composante IG du PARASEP

L'évaluation recommande de mettre en œuvre les activités suivantes lors du démarrage de projets IG:

- Mener des études de faisabilité afin de vérifier que les conditions nécessaires de succès de l'IGP sont réunies (niveau minimal de confiance entre les acteurs devant coopérer pour l'enregistrement de l'IGP ; demande potentielle croissante pour le produit attesté par des études de marché, impact de la filière sur l'environnement et les inégalités de genre, etc...) ;
- Améliorer la communication et la coordination avec les autres agences de mise en œuvre, notamment la FAO, afin de s'assurer, lors des formulations, que les activités prévues ne font pas doublons ou n'ont pas déjà été financées par le passé ;
- Etudier la possibilité de combiner différents outils de valorisation des produits ("B to C" avec l'agriculture biologique et commerce équitable, "B to B" avec Global G.A.P ...) ;

Lors de la mise en œuvre des projets, il semble opportun de :

- Confier l'AT à des ONG ou bureaux d'études implantés localement pour une meilleure compréhension du contexte et des dynamiques d'acteurs, et un suivi sur le long terme; en binôme avec une organisation internationale ou régionale et en partenariat avec des experts régionaux ou internationaux.
- Financer des animateurs sur toute la durée du projet (coût limité au regard de l'importance de la fonction d'animation et de gestion du système de contrôle interne du groupement, qui est cruciale pour le succès de l'IG) ;

Par ailleurs, à tous les stades des projets, il est nécessaire d'être plus attentif à la prise en compte de la dimension genre et des enjeux de vulnérabilité au changement climatique. Cette prise en compte est nécessaire dès la phase de démarrage, lors de la sélection des filières à appuyer et tout au long de la mise en œuvre du projet.

7.3 - Liste des entretiens réalisés pour le rapport transverse

Organisation	Nom	Rôle/fonction	Date	Starti ng time	Moyen
AFD	COLIN DE VERDIERE Karen	Responsable d'equipe/Agence Tunis	19/11/2021	11:00	Visio
AFD/EVA	LABORIE-ROUSSEL Sylvène	Evaluatrice de projets	24/11/2021	16:00	Visio
National consultant	SANGMANY Sith	National consultant Laos	25/11/2021	12:00	Visio
CIRAD	MARIE-VIVIEN Delphine	Directrice adjointe UMR Innovation	29/11/2021	10:00	Visio
	LENSEIGNE Coline	Chargée de mission Facilite IG			
(ex) CIRAD	BRIDIER Bernard	Agent responsable PA-IG	02/12/2021	14:00	Visio
FAO	SLATTERY Sibylle	Responsable du programme des IG	06/12/2021	09:30	Visio
AFD	MANIVONG Phengkhouane	Chargée de mission/Agence Laos	06/12/2021	11:00	Visio
	WILLARD Frédérique	Responsable d'équipe de projet			
AFD/ARB	CUZON Jean-Rene	Responsable d'équipe de projet	06/12/2021	16:30	Visio
	CHETAILLE Anne	Responsable d'équipe de projet			
CIRAD	PEDELAHORE Philippe	chercheur, chargé du Pampig2	07/12/2021	10:00	Visio
AFD	HOUSSOU Lisette	chargée de mission du secteur rural/Agence Bénin	07/12/2021	10:30	
	OUOROU Agathe	chargée de mission du secteur rural/Agence Bénin			
	HOUNTONDJI Gaston	chargé de mission du secteur rural/Agence Bénin			
MEAE	GUERINOT Alice	Rédactrice Propriété Intellectuelle	09/12/2021	11:00	Visio
	LORRE Guillaume	Agriculture et Agroalimentaire DE/STRAT			
AFD	PICARD Helene	Responsable d'équipe de projet	09/12/2021	12:00	Visio
DGPA	BEN MAHMOUD Lofti	responsable PA-IG	09/12/2021	15:00	Visio
Projet RECoSeL	PHASOUK Khambone	Chef d'équipe	08/12/2021	08:00	Visio
AFD research	BALINEAU Gaëlle	Agent	10/12/2021	09:00	Visio
AFD	DOLLFUS Emmanuel	ex-responsable projets IG	13/12/2021	11:00	Visio
INAO	LEVY Alexandre	Adjoint aux affaires internationales	13/12/2021	14:00	
IPI Suisse	THEVENOD-MATTET Erik	Conseiller pour les indications géographiques	13/12/2021	16:00	Visio
	HIRSIG Nathalie	Deputy Head, International Cooperation and Sustainable Development			
	ALLEMANN Olga	Project manager			

AFD	CASCIOLI Maurizio	Ex directeur-adjoint agence Bénin	14/12/2021	18:00	visio
AFD	LE GRIX Matthieu	ancien chef d'équipe / agence Tunisie	15/12/2021	11:00	Visio
AFRIPI	BAGAL Monique	GI Expert	16/12/2021	14:00	Visio
Montpellier Supagro	FOURNIER Stéphane	Consultant OAPI (Gari du Bénin)	16/12/2021	16:00	Visio
ONU DI	ACKERMAN Nuria	Directrice PAMPAT 2 / Tunisie	17/12/2021	11:00	Visio
CIRAD	Isabelle Vagneron	Agent projet IG Café des Bolovens	17/12/2021	11:00	Visio
FAO	PASSERI Stephane	Consultant IG	20/12/2021	12:30	visio
	BARRY Oumar	Coordinateur du PARASEP	20/12/2021	16:00	Zoom
DTCS CONSULTING	TOKPANOU Philippe	Assistant technique PARASEP	23/03/2022	12:00	visio
CIRAD	Denis Sautier	Expert CIRAD	21/04/2022	10:00	Visio
	Jean-Marie Brun	Expert CLA1056	25/04/2022	10:00	Visio
REDD	Peter Damary	Expert Team leader GRET	27/04/2022	10:00	Visio
FAO- ex GRET	Pierre Ferrand	Evaluateur PEIG	02/05/2022	10:00	Visio
OMPI	Alexandra Grazioli	Directrice du Service d'enregistrement de Lisbonne	02/05/2022	14:30	Visio
IRAM	RENARD Olivier	Expert FAO (ananas pain de sucre)	01/04/2022	14:30	visio
	NZENOWO Emmanuel	Expert projet de l'AIAB (ananas pain de sucre)	14/04/2022	21:30	visio
	PAQUI Thierry	Expert marché européen de l'ananas	30/03/2021	11h	visio
ex CIRAD	Bertrand Sallee	Expert CIRAD	03/05/2022	15:30	Visio
FAO	Sibylle Slattery	Responsable du programme sur les IG (ESN)	06/05/2022	14:30	Visio
	Florence Tartanac	Responsable de l'équipe « liens avec les marchés et chaînes de valeur » au sein de la Division de l'Alimentation et de la nutrition (ESN)			
MAA	Olivia Le Lamer Celine Niemiets Jocelyn Merot	Chargee de mission IG Chargee de mission negociations bilaterales et IG Chef du bureau exportations et partenariats internationaux	05/05/2022	15:00	Visio
DG Tresor Conseillers agricoles Afrique	Jean-Pierre Chomienne Caroline Rolshausen	Conseiller pour les affaires agricoles et alimentaires - Afrique de l'Ouest Conseillère regionale PI pour l'Afrique	06/05/2022	10:00	Visio
DG Tresor Conseillers agricoles Asie du Sud-Est	Marion Chaminade Christine Fortin	Chargée de mission Asie du Sud/Sud est Conseiller pour les affaires agricoles et alimentaires - Cambodge, Laos, Vietnam, Thaïlande, Myanmar	16/05/2022	09:30	Visio
EUIPO	Dennis Scheirs & Gregor Schneider	Team leader AfriPI	30/05/2022	14:00	Visio
AFDI Nouvelle Aquitaine	Yvan Oustalet	Coordonnateur régional- Chargé de mission Bénin Togo &	14/06/2022	16:00	présentiel

Partenariats économiques responsables					
OriGIn	Massimo Vittori	directeur	02/06/2022	10:00	Visio
FFEM	Aurélie Ahmim-Richard	chargée de projets forêts agriculture	02/06/2022	11:00	Visio
DG Trésor	Cassandra Nonque, Daphné De Beco & Déborah Asseraf	Adjointe au chef du bureau Règles internationales du commerce et de l'investissement chez Direction générale du Trésor	03/06/2022	10:30	

7.4 - Matrice d'évaluation de l'analyse transverse

Sous-question / rapport transverse	Indicateurs	Méthodes de collecte de données	Principales sources de données et limites
Question d'évaluation 1 – Les différentes interventions de l'AFD en faveur des IG sont-elles cohérentes entre elles ?			
Dans quelle mesure les objectifs des différentes interventions de l'AFD en faveur des IG ont-ils évolué et sont-ils cohérents entre eux?	<p>Appréciation de l'évolution des objectifs (déclarés et sous-jacents) des différentes interventions de l'AFD</p> <p>Appréciation de la cohérence des cadres logiques en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • choix des pays • choix des produits • choix de la maîtrise d'ouvrage • choix de l'objectif IG comme composante principale vs sous-composante d'un objectif de structuration de filière 	Revue documentaire	Cadres logiques des projets ; rapports d'évaluation des projets
Dans quelle mesure les montants de financements des différentes interventions de l'AFD en faveur des IG sont-ils cohérents entre eux?	<p>Appréciation de la cohérence du dimensionnement de l'appui</p> <p>Montants alloués par intervention IG</p>	Revue documentaire	Cadres logiques et budgets de projets
Dans quelle mesure les modes opératoires des différentes interventions de l'AFD en faveur des IG sont-ils cohérents entre eux?	Appréciation de la cohérence des modes opératoires des différentes interventions de l'AFD	Revue documentaire	Documents de projets
Dans quelle mesure les dispositifs de suivi-évaluation et de pilotage des différentes interventions de l'AFD en faveur des IG sont-ils cohérents entre eux?	Appréciation de la cohérence des dispositifs de suivi-évaluation et de pilotage des différentes interventions de l'AFD	Revue documentaire	Cadres logiques des projets ; rapports d'évaluation des projets
Dans quelle mesure les différents axes d'interventions de l'AFD en faveur des IG se sont-ils avérés pertinents pour atteindre les objectifs visés?	Appréciation de la pertinence de l'axe réglementaire et législatif pour atteindre les objectifs visés	Revue documentaire ; Entretiens	Cadres logiques des projets ; rapports d'évaluation des projets ; Equipes de projet

	Appréciation de la pertinence de l'axe d'appui aux acteurs des filières concernées pour atteindre les objectifs visés		
Dans quelle mesure les deux phases pré- et post-enregistrement de l'IG sont-elles prises en compte dans les différentes interventions de l'AFD en faveur des IG?	Pourcentage des projets ayant/n'ayant pas une phase de post-enregistrement	Revue documentaire	Cadres logiques des projets ; rapports d'évaluation des projets
Question d'évaluation 2 – Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG sont-elles cohérentes avec les politiques françaises ?			
Dans quelle mesure l'intérêt de la France à soutenir les IG a-t-il évolué?	Appréciation de l'évolution de l'intérêt de la France à soutenir les IG	Revue documentaire ; Entretiens	DG Trésor MEAE Ministère de l'agriculture
Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG sont-elles cohérentes avec les politiques du MEAE ?	Perceptions au niveau du MEAE	Entretiens	MEAE
Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG sont-elles cohérentes avec les politiques de la DG Trésor?	Perceptions au niveau de la DG Trésor	Entretiens	DG Trésor
Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG ont contribué au développement des entreprises françaises sur les filières appuyées ?	Nationalités des entreprises exportatrices	Revue documentaire et entretiens	DG trésor, Rapports de mise en oeuvre
Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG sont-elles cohérentes avec les politiques du Ministère de l'agriculture ?	Perceptions au niveau du Ministère de l'agriculture	Entretiens	Ministère de l'agriculture
Question d'évaluation 3 – Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG sont-elles cohérentes et pertinentes avec les politiques et priorités des pays d'intervention ?			
Dans quelle mesure les différentes interventions de l'AFD ont-elles été cohérentes et pertinentes avec les besoins et priorités identifiés dans les pays d'intervention?	Perception de la cohérence des différentes interventions de l'AFD par les évaluateurs des projets Lors de l'identification, comment est venu le choix d'appuyer une IG, quel diagnostic mené, quelles	Revue documentaire Entretiens	Rapport d'évaluations des 5 projets déjà évalués Rapport provisoire des 3 projets de la grappe

	parties prenantes dans l'identification ? quels critères de choix? Qu'est ce qui a orienté vers des appuis IG plutôt que des appuis filières classiques ou Commerce équitable?		
Question d'évaluation 4 – Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG sont-elles cohérentes avec les stratégies d'autres bailleurs ?			
Dans quelle mesure les interventions de l'AFD et des autres bailleurs sont-elles complémentaires/coordonnées ?	Activités de coordination inter-bailleurs (Existence de comités inter-bailleurs, de plans de coordination...) Perceptions des autres bailleurs sur la complémentarité % de projets coordonnés avec un/plusieurs bailleurs % de projets qui ont pris le relais d'un/plusieurs bailleurs autre bailleur	Entretiens	IPI Suisse FAO ONUDI UE OMPI Autres coopérations bilatérales intervenants sur les IGs
Question d'évaluation 5 – Quelles sont les spécificités de l'AFD sur ces interventions vis-à-vis des autres bailleurs ?			
Quelles sont les spécificités des interventions de l'AFD en faveur des IG vis-à-vis des autres bailleurs en terme d'objectifs?	Comparaison des objectifs des interventions de l'AFD vs. autres bailleurs	Revue documentaire ; Entretiens	AFD IPI Suisse FAO ONUDI UE OMPI
Quelles sont les spécificités des interventions de l'AFD en faveur des IG vis-à-vis des autres bailleurs en terme de financements?	Comparaison des montants des financements des interventions de l'AFD vs. autres bailleurs	Revue documentaire ; Entretiens	AFD IPI Suisse FAO ONUDI UE OMPI
Quelles sont les spécificités des interventions de l'AFD en faveur des IG vis-à-vis des autres bailleurs en terme de montage et suivi des projets?	Comparaison des montages et suivis des projets des interventions de l'AFD vs. autres bailleurs	Revue documentaire ; Entretiens	AFD IPI Suisse FAO ONUDI UE OMPI
Quelles sont les spécificités des interventions de l'AFD en faveur des IG vis-à-vis des autres bailleurs en terme d'activités (visites d'études, ...) ?	Comparaison des activités conduites dans le cadre des interventions de l'AFD vs. autres bailleurs	Revue documentaire ; Entretiens	AFD IPI Suisse FAO ONUDI UE OMPI

Quelle est la plus-value de l'AFD pour le développement des IG ?	Perception des différentes parties prenantes sur la plus-value de l'AFD	Revue documentaire ; Entretiens	AFD IPI Suisse FAO ONUDI UE OMPI
Question d'évaluation 6. Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG contribuent-elles à la croissance soutenable et à une économie résiliente?			
Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG ont-elles visé et permis la création de valeur ajoutée et une augmentation du revenu des producteurs?	Inclusion d'un objectif et planification/mise en place d'activités visant la création de valeur ajoutée et l'augmentation du revenu des producteurs	Revue documentaire	Cadres logiques des projets ; rapports d'évaluation des projets
Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG ont-elles visé et permis la création d'emplois durables et inclusifs?	Inclusion d'un objectif et planification/mise en place d'activités visant la création d'emplois durables et inclusifs	Revue documentaire	Cadres logiques des projets; rapports d'évaluation des projets
Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG ont-elles visé et permis une amélioration ou valorisation de la qualité des produits soutenus?	Inclusion d'un objectif et planification/mise en place d'activités visant l'amélioration ou la valorisation de la qualité des produits soutenus	Revue documentaire	Cadres logiques des projets ; rapports d'évaluation des projets
Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG ont-elles visé et permis un accès facilité à de nouveaux marchés et un meilleur positionnement sur les marchés nationaux/d'exportation?	Inclusion d'un objectif et planification/mise en place d'activités visant l'accès facilité à de nouveaux marchés et un meilleur positionnement sur les marchés nationaux/d'exportation	Revue documentaire	Cadres logiques des projets; rapports d'évaluation des projets
Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG ont-elles visé et permis la mise en place de systèmes de contrôle et de traçabilité?	Inclusion d'un objectif et planification/mise en place d'activités visant l'établissement de systèmes de contrôle et de traçabilité	Revue documentaire	Cadres logiques des projets; rapports d'évaluation des projets
Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG ont-elles visé et permis la lutte contre les activités d'usurpation de nom/contrefaçon?	Inclusion d'un objectif et planification/mise en place d'activités visant la lutte contre les activités d'usurpation de nom/contrefaçon	Revue documentaire	Cadres logiques des projets; rapports d'évaluation des projets
Dans quelle mesure les IG ont contribué à renforcer l'attractivité économique du territoire concerné ? y compris le développement du tourisme lié à la gastronomie et aux terroirs?	Arrivées de nouveaux acteurs (investisseurs dans la filière ou dans des activités connexes)	Revue documentaires	Evaluations finales
Question d'évaluation 7. Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG contribuent-elles au bien-être social et à la réduction des déséquilibres sociaux?			
Hypothèse préliminaire 7 –			
Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG ont-elles visé la réduction des déséquilibres socio-économiques et/ou des tensions sociales et/ou des effets d'évictions au sein des filières concernées?	Inclusion d'un objectif et planification/mise en place d'activités visant la réduction des déséquilibres socio-économiques et/ou des tensions sociales au sein des filières concernées	Revue documentaire	Cadres logiques des projets; rapports d'évaluation des projets
Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG ont-elles visé et permis une répartition plus équitable de la valeur ajoutée au sein des filières	Inclusion d'un objectif et planification/mise en place d'activités visant la répartition plus équitable de la valeur ajoutée au sein des filières concernées	Revue documentaire	Cadres logiques des projets; rapports d'évaluation des projets

concernées?			
Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG ont-elles visé et permis la structuration de filières concernées?	Inclusion d'un objectif et planification/mise en place d'activités visant la structuration de filières	Revue documentaire	Cadres logiques des projets ; rapports d'évaluation des projets
Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG ont-elles visé et permis l'échange de connaissances et de bonnes pratiques au sein des filières concernées?	Inclusion d'un objectif et planification/mise en place d'activités visant l'échange de connaissances et de bonnes pratiques au sein des filières concernées	Revue documentaire	Cadres logiques des projets; rapports d'évaluation des projets
Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG ont-elles visé la préservation de savoir-faire traditionnels issu des terroirs?	Inclusion d'un objectif et planification/mise en place d'activités visant la préservation de savoir-faire traditionnels issu des terroirs	Revue documentaire	Cadres logiques des projets; rapports d'évaluation des projets
Question d'évaluation 8. Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG contribuent-elles à l'égalité femmes-hommes?			
Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG ont-elles visé et permis un meilleur contrôle des ressources et des revenus par les femmes?	Inclusion d'un objectif et planification/mise en place d'activités visant la lutte contre les inégalités de genre Existence d'un plan d'action genre Evolution des revenus des femmes au sein des ménages	Revue documentaire	Cadres logiques des projets; rapports d'évaluation des projets
Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG ont-elle visé une plus grande intégration des femmes dans les processus de décision et le développement de l'entrepreneuriat féminin?	Inclusion d'un objectif et planification/mise en place d'activités visant l'intégration des femmes dans les processus de décision et le développement de l'entrepreneuriat féminin	Revue documentaire	Cadres logiques des projets; rapports d'évaluation des projets
Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG ont-elle visé à faciliter l'accès des femmes aux formations?	Inclusion d'un objectif d'accès des femmes aux formations et planification/mise en place de formations et d'activités de renforcement de capacités incluant les femmes	Revue documentaire	Cadres logiques des projets; rapports d'évaluation des projets
Question d'évaluation 9. Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG contribuent-elles à la préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources naturelles?			
Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG ont-elles visé et permis la promotion des modèles techniques d'agro-écologie, d'agroforesterie et d'agriculture biologique respectueuses de l'environnement?	Inclusion d'un objectif de promotion des modèles techniques d'agro-écologie, d'agroforesterie et d'agriculture biologique respectueuses de l'environnement	Revue documentaire	Cadres logiques des projets; rapports d'évaluation des projets

	Planification d'élaboration de mesures spécifiques dans les cahiers des charges des futures IG, ou de promotion de nouvelles pratiques pour les IG déjà enregistrées		
Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG ont-elle visé et permis la préservation d'une ressource biologique locale?	Pourcentage d' IG sur des variétés/races locales	Revue documentaire	Cadres logiques des projets; rapports d'évaluation des projets
Question d'évaluation 10. Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG contribuent-elles à une transition vers une trajectoire bas carbone ?			
Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG ont-elle visé et permis l'atténuation du changement climatique?	Inclusion d'un objectif d'atténuation du changement climatique Destination des IG : marchés locaux, régionaux ou internationaux (avions/bateaux) Planification d'élaboration de mesures spécifiques dans les cahiers des charges des futures IG, ou de promotion de nouvelles pratiques pour les IG déjà enregistrées	Revue documentaire	Cadres logiques des projets; rapports d'évaluation des projets
Question d'évaluation 11. Dans quelle mesure les objectifs des interventions de l'AFD en faveur des IG contribuent-elles à la résilience au changement climatique ?			
Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG ont-elle visé et permis la réduction des risques climatiques et l'augmentation de la résilience des cultures au changement climatique?	Réalisation d'une analyse / diagnostic de vulnérabilité des filières au CC Inclusion d'un objectif de réduction des risques climatiques Planification d'élaboration de mesures spécifiques dans les cahiers des charges des futures IG, ou de promotion de nouvelles pratiques pour les IG déjà enregistrées	Revue documentaire	Cadres logiques des projets; rapports d'évaluation des projets
Question d'évaluation 12. Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG contribuent-elles à la pérennité des effets du projet et cadre de gouvernance <u>(ie quel est leur niveau d'appropriation de la démarche ?</u>			
Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG ont-elles fait évoluer les environnements institutionnels (cadre juridique, contrôle, portage de l'Etat, position dans le débat marques/IG) de manière durable ?	- Nombre de nouveau cadres juridiques et de systèmes de contrôle adéquats pour la protection des IG mis en place	Revue documentaire	Rapports d'évaluation des projets

	- Adhésion des pays cible au Système de Lisbonne/Acte de Genève		
Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG ont-elles renforcé les capacités des acteurs institutionnels et organisationnels sur la question des IG et de la propriété intellectuelle plus largement ?	Appréciation de l'évolution des capacités des acteurs institutionnels et organisationnels sur la question des IG et de la propriété intellectuelle	Revue documentaire	Rapports d'évaluation des projets
Dans quelle mesure les interventions de l'AFD en faveur des IG ont-elles renforcé la compréhension des acteurs institutionnels et organisationnels sur la question des IG et de la propriété intellectuelle plus largement ?	Appréciation de la compréhension des acteurs institutionnels et organisationnels sur la question des IG et de la propriété intellectuelle	Revue documentaire	Rapports d'évaluation des projets

7.5 - Tableaux de synthèse de la restitution

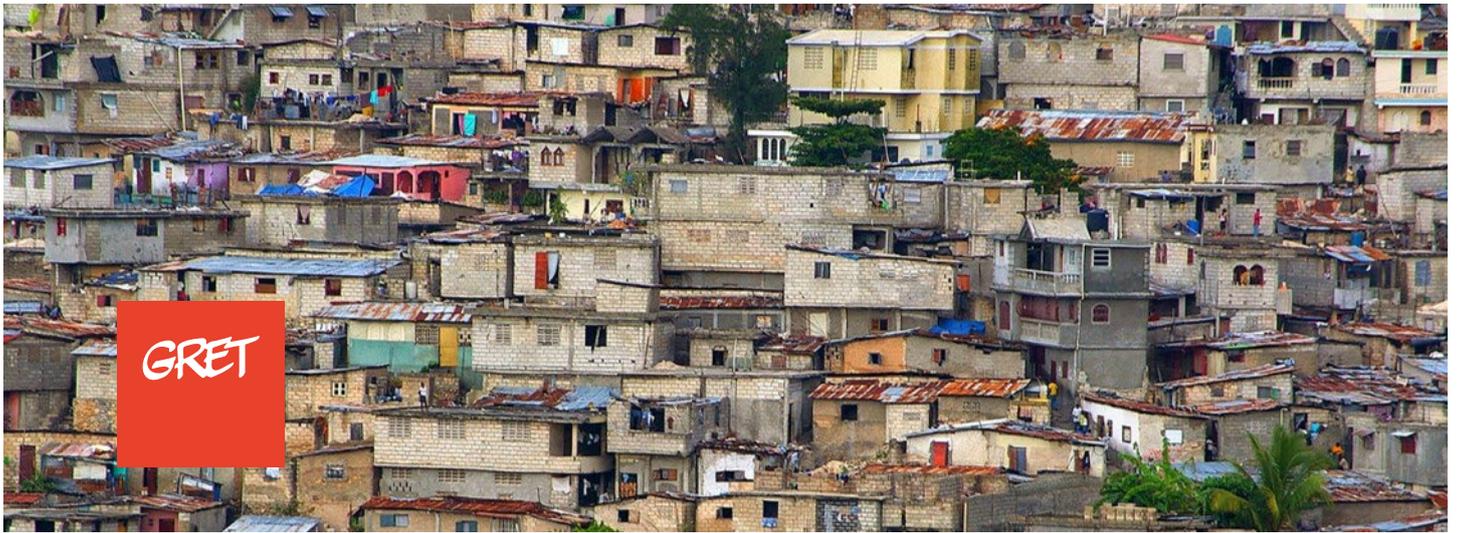
Comment améliorer la prise en compte du DD dans le choix des filières et la mise en œuvre des projets?

	Identification ./ instruction ?	Dans la mise en oeuvre ?	Dans le suivi-évaluation ?
Projets de taille similaires	<p>assurer des équipes de travail locales et environnementales</p> <p>Collecter et analyser des informations d'ordre environnemental</p> <p>critère d'évaluation: variétés/produits conçus seulement pour l'expert</p> <p>ne pas financer les projets d'export avion</p> <p>choisir produits/variétés locaux des écosystèmes locaux</p> <p>Favoriser les filières d'export sur le marché domestique/régional</p> <p>définir ce que serait une filière IG favorable au DD: quelles conditions pour aboutir à une liste de critères de sélection ?</p>	<p>Intégrer une approche de DD dans l'élaboration du CoP</p> <p>Augmenter la taille des projets</p>	<p>développer des indicateurs types sur l'intégration des enjeux DD - à adapter aux contextes projets</p> <p>Assurer le suivi des impacts DD sur la base d'indicateurs pré-établis</p>
Projets de plus grandes tailles	<p>prévoir une enveloppe supplémentaire pour intégrer DD p... Prévoir d'associer des institutions de recherche en amont sur les questions DD</p> <p>Mobiliser ou renforcer la liste d'exclusion AFD</p> <p>faire réaliser l'analyse DD par un expert indépendant</p>	<p>implication de chercheurs dans la définition d'un CDC DD friendly</p> <p>prévoir un budget sensibilisation/ formation des acteurs des filières préalables à l'élaboration du cahier des charges</p>	<p>Identifier les bonnes pratiques et leçons à tirer</p>
Dans la Facilité IG ?	<p>Quels critères d'exclusion?</p> <p>un temps d'échange et de formation pour les évaluateurs pour l'évaluation des projets</p> <p>Attention à ne pas alourdir les processus d'instruction</p> <p>Affiner la grille de sélection de la facilité En sortant de la notation et en intégrant des critères d'exclusion (approche qualitative, temps d'échange)</p> <p>systematiser des plans d'action DD</p> <p>systematiser des notes DD dans la facilité</p>	<p>imposer des activités de formation sur des pratiques plus respectueuses de l'environnement adaptées aux enjeux de chaque filière</p>	<p>Developper des objectifs ou indicateurs de performance environnementaux</p>

Comment améliorer le choix du signe de qualité pour assurer des débouchés aux produits ?

	Identification / instruction ? ou même une première phase de projets qui permet de renforcer les groupements, définir les stratégies des groupements, identifier les marchés, choisir les signes de qualités.	Dans la mise en oeuvre ?	Dans le suivi-évaluation ?
	<p>systematiser les études</p>	<p>Volet communication/ sensibilisation</p>	<p>ne pas choisir a priori</p>
Renforcer les études	<p>Faire des études SWOT sur la possibilité de combiner différents types de certification</p> <p>Faire des études des différents types de qualité pour le produit visé</p> <p>importance des études de marché avant l'enregistrement</p> <p>avoir une meilleure connaissance du coût des différents types de certification</p> <p>vérifier qu'un problème de fraude se pose et donc un enjeu de protection</p> <p>Etude en amont des besoins des filières et des acteurs</p> <p>prendre le temps de faire les études préalables nécessaires</p> <p>Prévoir une phase de pré-diagnostic dont l'objectif est d'identifier le signe de qualité approprié</p> <p>une formation "introduction aux signes de qualité" préalable pour tous les déposants (permet aussi de mieux concevoir les projets)</p>	<p>S'assurer que les groupements soient suffisamment informés sur les différents signes de qualité possibles</p> <p>trouver des acheteurs avant de choisir</p> <p>une fois les études réalisées dans la mise en oeuvre, besoin d'une gestion adaptative si les études ne sont pas concluantes</p> <p>complémentarité avec le bio importante pour assurer DD (environnement et marché)</p>	<p>indicateurs à prévoir sur les débouchés/ ventes réalisées</p>
Evolution des outils	<p>Fusionner facilité IG et Programme Equité</p> <p>renommer la facilité (facilité "signes de qualité" et non "facilité IG")</p> <p>un guichet unique avec une enveloppe faisabilité pour orienter vers le signe de qualité le plus adapté</p> <p>prévoir une partie "analyse marché" dans les dossiers à soumettre à la Facilité IG</p> <p>élargir les signes de qualités</p>		<p>Mécanismes de transfert de connaissance au sein des pourvoyeurs d'assistance technique sur les différents outils</p>
	<p>distinguer enveloppe entre soutien à des dynamiques existantes (IG ou CE par ex) des enveloppes pour de nouveaux appuis à des filières</p>		

7.6 - Tdr



Campus du jardin d'agronomie tropicale de Paris

45 bis avenue de la Belle Gabrielle - 94736 Nogent-sur-Marne Cedex, France

Tél. : 33 (0)1 70 91 92 00

Fax : 33 (0)1 70 91 92 01

gret@gret.org

www.gret.org



Agence française
de développement
5, rue Roland Barthes
75012 Paris | France
www.afd.fr

Direction Innovation,
Recherche et Savoirs.
Département Évaluation
et Apprentissage (EVA)

Les Éditions Agence française de développement (AFD) publient des travaux d'évaluation et de recherche sur le développement durable. Réalisées avec de nombreux partenaires du Nord et du Sud, ces études contribuent à l'analyse des défis auxquels la planète est confrontée, afin de mieux comprendre, prévoir et agir, en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Avec un catalogue de plus de 1 000 titres, et 80 nouvelles œuvres publiées en moyenne chaque année, les Éditions Agence française de développement favorisent la diffusion des savoirs et des expertises, à travers leurs collections propres et des partenariats phares. Retrouvez-les toutes en libre accès sur editions.afd.fr. Pour un monde en commun.

Directeur de la publication Rémy Rioux
Directrice de la rédaction Nathalie Le Denmat
Création graphique MeMo, Juliegilles, D. Cazeils
Conception et réalisation Comme un Arbre !

Dépôt légal 1^{er} trimestre 2023
ISSN 2425-7087
Imprimé par le service de reprographie de l'AFD

Pour consulter les autres publications de la collection ExPost :
www.afd.fr/fr/collection/evaluations-ex-post

Crédits et autorisations

License Creative Commons
Attribution - Pas de commercialisation
- Pas de modification
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

